



# Bulletin Officiel

N° 4458 Vendredi 11 Octobre 2013

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## AVIS DES SOCIETES

### AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME ET DU PLACEMENT GARANTI SUR LES ACTIONS  
DE LA SOCIETE BEST LEASE 2

### COMMUNIQUEES DE PRESSE

ONE TECH HOLDING 3

SYPHAX AIRLINES 4

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

HEXABYTE 5

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

CIL -2013-1 - 6-9

ATTIJARI LEASING - 2013-1 - 10-13

ATL - 2013-2- 14-16

### AUGMENTATION DU CAPITAL ANNONCEE

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE - UBCI - 17

COURBE DES TAUX 18

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 19-20

### ANNEXE I

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2013

- SOCIETE NEW BODY LINE

### ANNEXE III

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2012

- SOCIETE TUNISIENNE DES ARTS GRAPHIQUES « STAG »

- SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES "LLOYD TUNISIEN"

### ANNEXE IV

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU  
MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE  
« CITY CARS »

## AVIS DE LA BOURSE

### RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME ET DU PLACEMENT GARANTI SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE BEST LEASE

1-A partir du **mardi 8 octobre 2013**, les 20 000 000 d'actions anciennes qui composent le capital social actuel de la société Best Lease, ainsi que les 10 000 000 d'actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation du capital, soit un total de **30 000 000** d'actions de nominal un dinar chacune sont introduites au Marché **Principal** de la Cote de la Bourse, avec un cours de **2,100 dinars** par action.

Le titre Best Lease sera négocié avec les caractéristiques suivantes:

- Code ISIN : TN0007580012
- Mnémonique : BL
- Libellé : Best Lease
- Groupe de cotation : 11 (continu)

Toutefois, le démarrage des négociations sur la totalité des actions de la société Best Lease sera annoncé par avis de la Bourse de Tunis dès l'achèvement des formalités juridiques de réalisation de l'augmentation de capital.

2-La répartition par intermédiaire des quantités souscrites dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme –OPF- est comme suit :

Intermédiaire	Nombre de souscripteurs Retenus	Quantité totale Demandée et Retenue	Quantité attribuée par catégorie			Total Attribué OPF
			Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
AFC	29	18 300		5 597	6 300	11 897
Amen Invest	488	101 578		18 658	57 451	76 109
ATTIJARI Intermé.	175	250 731		76 870	85 930	162 800
Axis Bourse	110	275 153		111 006	37 140	148 146
BEST Invest	8	23 735		8 716	5 050	13 766
BIAT Capital	140	98 050			95 422	95 422
BNA Capitaux	526	3 942 980	50 000	1 665 749	271 784	1 987 533
CCF	90	102 916		27 987	42 916	70 903
CGF	565	804 291		212 579	326 387	538 966
CGI	67	13 301		4 664	3 300	7 964
MAC SA	261	297 288		83 958	117 280	201 238
MAXULA Bourse	324	88 370			88 370	88 370
MENA Capital	3	2 840			2 840	2 840
SBT	1	100			100	100
SCIF	69	35 020			35 020	35 020
SIFIB BH	77	24 200			24 200	24 200
SOFIGES	25	4 600			4 600	4 600
TSI	297	15 750			15 750	15 750
Tunisie Valeurs	478	676 785		156 229	328 322	484 551
UBCI Finance	2	60 000		27 987		27 987
UIB Finance	33	1 838			1 838	1 838
<b>Total OPF</b>	<b>3 768</b>	<b>6 837 826</b>	<b>50 000</b>	<b>2 400 000</b>	<b>1 550 000</b>	<b>4 000 000</b>

Par ailleurs, BNA Capitaux informe que les **6 000 000** d'actions offertes dans le cadre du Placement Garanti ont été totalement placées auprès de **12** investisseurs locaux avertis.

**AVIS DES SOCIETES**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**ONE TECH HOLDING**

**Siège Social:** Rue Lac Lochness-Imm les Arcades Tour A- Les Berges du Lac –Tunis-Tunisie

Le groupe One TECH annonce l'acquisition de la société Systel, spécialisée dans les T.I.C, par sa filiale **One TECH Business Solutions** (OTBS) consolidant ainsi son statut d'acteur principal dans le domaine des Technologies de l'information, non seulement sur le marché local mais aussi sur le marché régional (Afrique de l'Ouest et Maghreb).

Cette acquisition s'inscrit dans une stratégie ambitieuse de croissance de la Société OTBS et donne naissance à un acteur majeur en Tunisie spécialisé dans l'intégration d'infrastructures d'information et de télécommunication et dans la fourniture de services à haute valeur ajoutée.

Ce rapprochement initié il y a quelques mois est aujourd'hui une réalité concrète. Au plus fort des événements que le pays a traversé ces derniers mois, One TECH Business Solutions, convaincu de la richesse du capital humain et de la compétence des jeunes diplômés a maintenu ses efforts de développement en tant qu'entreprise citoyenne et responsable.

One TECH Business Solutions se fera fort de renforcer cette image et ses clients n'y trouveront que des avantages: une offre élargie, la consolidation de ces relations avec les constructeurs leaders dans leurs domaines respectifs (Cisco, Avaya, Alcatel, Juniper, Fortinet, HP, etc...), et une expertise et une qualité de service accrues dans le domaine des nouvelles technologies.

One TECH Business Solutions compte encore accroître ses investissements dans le court et moyen termes afin de maintenir et confirmer son leadership aussi bien sur le marché local que sur le plan international.

-----  
*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

**AVIS DES SOCIETES**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**SYPHAX AIRLINES**

**SIEGE SOCIAL : Aeroport International Sfax Thyna BP 1119 -3018 Sfax -**

Syphax Airlines vient d'obtenir sa certification IOSA (IATA operational Safety Audit). Elle fait désormais partie des compagnies IATA certifiées IOSA, et devient irrévocablement reconnue en matière de sûreté, de sécurité aérienne et de gestion opérationnelle.

En effet, la compagnie a subi une vérification et une évaluation complètes des plus pointilleuses, dans les domaines de l'organisation, de la qualité, de la sûreté, des opérations en vol, de l'assistance au sol, de la maintenance ou encore de la préparation des vols. Un audit rigoureux qui s'est prononcé et offre à la compagnie un référentiel de fiabilité et de qualité mondialement reconnu.

Première norme mondiale pour la vérification de la sécurité des procédures d'exploitation des transporteurs aériens, le certificat IOSA représente un examen très approfondi et très exigeant qui n'est mené que par quelques organismes agréés de l'audit dans le monde entier, il sera par ailleurs valide pour deux ans, et permettra à Syphax Airlines de se positionner davantage sur des marchés internationaux et des destinations fortement concurrentielles.

Au-delà de son prestige, l'obtention de ce label engage Syphax Airlines, encore davantage, à exiger l'application des normes internationales, et d'en faire bon usage.

---

*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

## AVIS DES SOCIETES

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

# HexaByte

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-

La Société HexaByte, publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2013.

(En Dinars Tunisiens)

Désignation	3ème Trimestre			Du 1er janvier au			Exercice 2012
	2013*	2012	Variation 13/12	30/09/2013*	30/09/2012	Variation 13/12	
<b>Produits d'exploitation (1)</b>	<b>1 431 052</b>	<b>1 166 919</b>	<b>22,6%</b>	<b>4 478 111</b>	<b>3 664 064</b>	<b>22,2%</b>	<b>4 983 422</b>
Revenus DIAL UP	-	-	-	-	-	-	1 540
Revenus ADSL résidentielle	1 012 137	823 260	22,9%	3 013 058	2 785 279	8,2%	3 630 608
Revenus XDSL Entreprises	186 776	275 806	-32,3%	550 301	561 338	-2,0%	839 809
Revenus Hébergement sites & Noms de domaine	29 656	22 512	31,7%	58 366	55 132	5,9%	72 211
Revenus Solutions surveillance IP & Réseau	14 316	5 309	169,7%	69 277	74 374	-6,9%	112 853
Ventes Tablettes et Autres	182 398	25 788	607,3%	767 364	133 333	475,5%	268 566
Revenus divers autres	5 770	14 244	-59,5%	19 745	54 608	-63,8%	57 835
<b>Produits des placements</b>	<b>73 714</b>	<b>46 152</b>	<b>59,7%</b>	<b>152 390</b>	<b>141 372</b>	<b>7,8%</b>	<b>200 685</b>
<b>Charges financières (dont loyers de leasing)</b>	<b>3 704</b>	<b>3 382</b>	<b>9,5%</b>	<b>8 873</b>	<b>10 546</b>	<b>-15,9%</b>	<b>283 498</b>
<b>Charges d'exploitation hors amortissements et provision (2)</b>	<b>931 595</b>	<b>883 615</b>	<b>5,4%</b>	<b>2 926 289</b>	<b>2 661 574</b>	<b>9,9%</b>	<b>3 576 829</b>
Dont charges du personnel	319 954	277 199	15,4%	987 120	847 637	16,5%	1 119 924
Dont autres charges d'exploitation	144 182	240 358	-40,0%	490 966	525 027	-6,5%	575 774
<b>EBITDA (3)= (1)-(2)</b>	<b>499 457</b>	<b>283 304</b>	<b>76,3%</b>	<b>1 551 822</b>	<b>1 002 490</b>	<b>54,8%</b>	<b>1 406 593</b>
<b>Marge d'EBITDA (3)/(1)</b>	<b>34,9%</b>	<b>24,3%</b>	<b>10,6%</b>	<b>34,7%</b>	<b>27,4%</b>	<b>7,3%</b>	<b>28,2%</b>

(\* Ces chiffres sont extraits des situations comptables provisoires arrêtées à cette date.

#### 1. Produits d'exploitation

- Le chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2013 est en évolution de 22.6 % par rapport à celui du 3ème trimestre 2012. Globalement, le Chiffre d'affaires au 30/09/2013 a enregistré une hausse de 22.2% par rapport à celui réalisé à la même période en passant de 3 664 064 DT à 4 478 111 DT.
- Cette augmentation s'explique particulièrement par :
  - l'évolution des revenus ADSL résidentielle de 8.2% en raison de l'extension du réseau de distribution vers les régions de l'intérieur du pays par l'ouverture de nouvelles agences, et de la stratégie de renforcement d'amélioration des offres commerciales pour attirer des nouveaux abonnés,
  - l'évolution des revenus Ventes tablettes nouvelle Box Internet Hexabyte et autres produits IP de 475.5%, résultat de la politique de la société visant à ajouter de la valeur sur les simples accès Internet et d'augmenter ainsi le revenu moyen par client.

#### 1. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont connu une évolution jusqu'au 30 septembre 2013 de 9.9%, en passant de 2.661 MTND à 2.926 MTND, en raison notamment de la hausse des charges du personnel de l'ordre de 16.5 %.

#### 2. Endettement

L'endettement de la société HEXABYTE ne cesse de baisser d'une année à une autre comme le montre le tableau suivant :

Endettement	30/09/2013	31/12/2012
<b>Dette brute</b>	<b>37 717</b>	<b>73 427</b>
- dont échéances à moins d'un an	37 717	47 986
- dont échéances à plus d'un an	0	25 441

#### 3. EBITDA

L'EBITDA de la société Hexabyte du 3ème trimestre 2013 s'élève à 0,499 MTND contre 0,283 MTND au titre de la même période de 2012, soit une hausse de 76,3%.

De sa part, la marge d'EBITDA s'est nettement améliorée en passant de 24,3% à 34,9%.

**AVIS DES SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« CIL 2013-1 »**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL réunie le 21 mai 2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 100 millions de dinars et ce avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2013 et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 29 août 2013 d'émettre un emprunt obligataire de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 millions de dinars aux conditions ci-après :

- Catégorie A : 5 ans à taux fixe 7% brut l'an, ou/et variable à TMM+1,50% brut l'an ;
- Catégorie B : 7 ans avec 2 années de grâce à taux fixe 7,25% brut l'an.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**

**Montant :** L'emprunt obligataire «CIL 2013-1» est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «CIL 2013-1» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Période de souscription et de versement :** Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27 septembre 2013** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **06 décembre 2013**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **06 décembre 2013**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **06 décembre 2013**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **26 décembre 2013** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :** Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27 septembre 2013** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

- Suite -

**But de l'émission :** La Compagnie Internationale de Leasing a prévu pour l'année 2013 des mises en force qui s'élèvent à 190 MDT. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 40 MDT par deux emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 37MDT par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

## CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

### Nature, forme et délivrance des titres

- ❖ **La législation sous laquelle les titres sont créés:** Ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- ❖ **Dénomination de l'emprunt :** « CIL 2013-1»
- ❖ **Nature des titres :** Titres de créance.
- ❖ **Forme des obligations:** Les obligations seront nominatives.
- ❖ **Catégorie des titres :** Ordinaire
- ❖ **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- ❖ **Modalité et délai de délivrance des titres:** Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire mandaté agréé (CGI).

**Prix de souscription et d'émission :** Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture, soit le **06 décembre 2013** seront décomptés et payés à cette dernière date.

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **06 décembre 2013**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, est fixée au **06 décembre 2013**, soit la date limite de clôture des souscriptions. Et ce même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

#### Catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +1,50% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 150 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.
- **Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,00% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis

#### Catégorie B d'une durée de 7 ans avec 2 ans de grâce

**Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

**Intérêts : Les intérêts sont payés à terme échu le 06 décembre La dernière échéance est prévue pour le 06 décembre 2018 pour la catégorie A et le 06 décembre 2020 pour la catégorie B.**

- Suite -

**Si le montant souscrit de l'emprunt est de 20 000 000 Dinars**

Le montant total des intérêts serait de 4 200 000 dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie A à taux fixe.

S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM+1,50%), le montant des intérêts s'élèverait à 3 523 000 dinars (en considérant un taux nominal de 5,8717%, calculé sur la base de la moyenne des TMM du mois de septembre 2012 au mois d'août 2013, à titre indicatif).

Le montant total des intérêts serait de 7 250 000 dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie B au taux de 7,25%.

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **06 décembre 2018** pour la catégorie A et le **06 décembre 2020** pour la catégorie B.

**Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **06 décembre** de chaque année. Le premier paiement des intérêts aura lieu le **06 décembre 2014** et le premier remboursement en capital aura lieu le **06 décembre 2014** pour la catégorie A et **06 décembre 2016** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7% l'an pour la catégorie A et 7,25% l'an pour la catégorie B.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :** La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'août 2013 qui est égale à 4,3717%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,8717%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,50% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale :** Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans pour la Catégorie A et 7 ans pour la Catégorie B.

**Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour la Catégorie A et de 5 ans pour la Catégorie B.

**Duration (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

- La duration de la Catégorie A est de 2,7508 années ;
- La duration de la Catégorie B est de 4,3170 années.

- Suite -

---

**Notation de la société :** Le 13 février 2013, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL), attribuée le 02 août 2012, 'BBB-(tun)' et sa note à court terme 'F3 (tun)'. La perspective de la note nationale à long terme est stable.

**Notation de l'émission :** L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note BBB- (tun) à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing en date 02 septembre 2013.

**Garantie :** Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :** L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2013/1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

**Cotation en bourse :** La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2013/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par la STICODEVAM :** La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2013/1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédits exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°**13-836** en date du **12 septembre 2013**, du document de référence « CIL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° **13-007** en date du **28 août 2013** et des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la CIL, 16 avenue Jean Jaurès, Tunis sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tr](http://www.cmf.org.tr) et auprès de la CGI, intermédiaire en bourse chargé de l'Opération, 16 avenue Jean Jaurès, Tunis.

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2013 de la CIL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013. Il doit être également accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2013 pour tout placement sollicité après le 31 août 2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

### EMPRUNT OBLIGATAIRE « Attijari Leasing 2013-1 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'Attijari Leasing réunie le 27 juin 2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 29 août 2013 d'émettre un emprunt obligataire de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 millions de dinars et a donné le pouvoir au Directeur Général pour ajuster les caractéristiques et les conditions de l'emprunt obligataire comme suit :

**Dénomination de l'emprunt :** «Attijari Leasing 2013-1 »

**Montant :** 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,10%

Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,00%

Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce au taux fixe de 7,10%

#### Catégorie A d'une durée de 5 ans

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,10% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de novembre de l'année N-1 au mois d'octobre de l'année N.

#### Catégorie B d'une durée de 5 ans

7,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- Suite -

Catégorie C d'une durée de 7 ans avec 2 ans de grâce

7,10% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- ✓ Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,00% l'an ;
- ✓ Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,10% l'an.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :** La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2013, qui est égale à 4,30%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,40%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,10%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale :** Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans pour les Catégories A et B et 7 ans pour la Catégorie C.

**Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour les Catégories A et B et de 5 ans pour la Catégorie C pour l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2013-1».

**Duration (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

- ✓ La duration de la Catégorie B est de 2,751 années ;
- ✓ La duration de la Catégorie C est de 4,329 années.

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 novembre 2013**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **22 novembre 2013** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

### **Amortissement et remboursement :**

#### Pour les obligations des Catégories A et B

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation, et ce de la première année jusqu'à la cinquième année. L'emprunt sera amorti en totalité le **22 Novembre 2018**.

#### Pour les obligations de la Catégorie C

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la troisième année jusqu'à la septième année d'un montant annuel de 20 dinars. L'emprunt sera amorti en totalité le **22 Novembre 2020**.

**Paiement** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **22 novembre** de chaque année. Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **22 novembre 2014** et le premier remboursement en capital aura lieu le **22 Novembre 2014** pour les catégories A et B et **22 Novembre 2016** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

**Période de souscriptions et de versements** : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **16 septembre 2013** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **22 novembre 2013**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 novembre 2013**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 novembre 2013**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **29 novembre 2013** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public** : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **16 septembre 2013** auprès d'Attijari Intermédiation - intermédiaire en bourse.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires** : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire « Attijari Leasing 2013-1 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation - intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

- Suite -

---

**Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Notation de la société** : L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 13 février 2013, les notes attribuées à la société Attijari Leasing, soient :

- Note à long terme : BB+ (tun)
- Note à court terme : B (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : stable

**Notation de l'emprunt** : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 07 août 2013, la note « BB+ (tun) » à l'émission relative à l'Emprunt Obligataire « Attijari Leasing 2013-1 ».

**Cotation en bourse** : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « Attijari Leasing 2013-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par la STICODEVAM** : Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions à l'Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2013-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **13-0835** en date du **30 août 2013**, du document de référence « Attijari Leasing 2013 » enregistré par le CMF sous le n° **13-008** en date du **30 août 2013**, des indicateurs d'activité d'Attijari Leasing relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013 et des états financiers intermédiaires d'Attijari Leasing arrêtés au 30 juin 2013.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse chargé de l'Opération, Rue des lacs de Mazurie-1053 les Berges du lac.

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2013 et les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013 d'Attijari Leasing seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013. Il doit être également accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2013 pour tout placement sollicité après le 31 août 2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

### EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2013-2 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 06/06/2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 26/07/2013 d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 50 millions de dinars aux conditions explicitées ci-après :

**Dénomination de l'emprunt :** «ATL 2013-2 »

**Montant :** 30 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 50 000 000 de dinars.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Taux variable

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,9% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de novembre de l'année n-1 au mois d'octobre de l'année n.

Taux fixe

7,2% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,2% l'an pour le présent emprunt.

- Suite -

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2013, qui est égale à 4,2992%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,1992%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,9%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale :** Les obligations du présent emprunt seront émises pour une période totale de 7 ans dont 2 ans de grâce.

**Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 5 ans pour le présent emprunt.

**Duration (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est égale à 4,3211 années.

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15 novembre 2013**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **15 novembre 2013** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement :** Toutes les obligations émises seront remboursables, à partir de la troisième année, d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **15 novembre 2020**.

**Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 novembre** de chaque année. Le premier paiement en intérêts aura lieu le **15 novembre 2014** et le premier remboursement en capital aura lieu le **15 novembre 2016**. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

**Période de souscriptions et de versements :** Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **09 septembre 2013** et clôturées sans préavis et au plus tard le **15 novembre 2013**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000) dinars est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 novembre 2013**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 novembre 2013**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30 novembre 2013** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :** Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 09 septembre 2013 auprès de l'Arab Financial Consultants - intermédiaire en bourse, sis 4, Rue Brahim Jaffel El Menzah IV, 1004 Tunis et la BNA Capitaux- intermédiaire en bourse, sis au complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :** L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire « ATL 2013-2 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS « AFC » - intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Notation de la société :** L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 13 février 2013, les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note à long terme : BBB (tun)
- Note à court terme : F3 (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : stable

**Notation de l'emprunt :** L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 19 juillet 2013, la note « BBB(tun) » à l'émission relative à l'Emprunt Obligataire « ATL 2013-2 ».

**Cotation en bourse :** Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ATL 2013-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par la STICODEVAM :** l'ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » s'engage dès la clôture des souscriptions à l'Emprunt Obligataire « ATL 2013-2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **13-0834** en date du **23 août 2013**, du document de référence « ATL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° **13-006** en date du **23 août 2013**, des indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Lease relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013 et des états financiers intermédiaires de l'Arab Tunisian Lease arrêtés au 30 juin 2013, pour tout placement sollicité après le 31 août 2013.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse - 4 Rue Brahim Jaffel El Menzah IV 1004 Tunis ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis et sur les sites Internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et de l'ATL : [www.atl.com.tn](http://www.atl.com.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2013 et les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013 de l'ATL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard, respectivement le 20 octobre 2013 et le 31 août 2013.

**AVIS DES SOCIETES**

**Augmentation de capital annoncée**

**Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie  
- UBCI -**

Siège social : 139, avenue de la Liberté –1002 Tunis Belvédère-

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie -UBCI- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, lors de sa réunion du 26 Juillet 2013, de porter le capital social **de 80 493 965 Dinars à 100 007 645 Dinars**, et ce par incorporation de réserves d'un montant de **19 513 680 Dinars**.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration de l'UBCI pour assurer la réalisation de la présente augmentation de capital.

Sur la base de cette décision, le Conseil d'Administration, réuni le 26 septembre 2013 a décidé de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital à partir du 14/10/2013.

**Modalités de l'augmentation**

Cette augmentation de capital sera réalisée par **l'émission de 3 902 736 actions nouvelles gratuites** de nominal cinq (5) dinars chacune, à attribuer aux détenteurs des 16 098 793 actions composant le capital social actuel, **à raison de huit (08) actions nouvelles gratuites pour trente trois (33) actions anciennes** ainsi qu'aux cessionnaires des droits d'attribution **à partir du 14/10/2013**.

L'UBCI procédera à l'acquisition et l'annulation de 07 droits d'attribution et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits d'attribution sus mentionnée.

**Jouissance des actions nouvelles gratuites**

Les 3 902 736 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes **à partir du 01/09/2013**.

**Cotation en Bourse**

- Les actions anciennes de l'UBCI seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés, à partir du 14/10/2013.
- Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du 14/10/2013 **séparément des actions anciennes**, jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2013, date à partir de laquelle ces actions seront assimilées aux actions anciennes.
- Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du 14/10/2013.

**Prise en charge par la STICODEVAM**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du 14/10/2013.

<b>AVIS</b>
-------------

### COURBE DES TAUX DU 11 OCTOBRE 2013

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,786%		
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,788%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,796%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,811%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014		4,825%	
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,830%	1 012,619
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014		4,838%	
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,850%	1 023,848
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,857%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,863%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014	4,870%		
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,959%	1 025,305
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,125%	997,670
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,227%	1 000,047
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,372%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,414%		995,013
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,561%	1 038,772
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,880%	983,789
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,921%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,985%	977,610
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,220%		962,962
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,313%	1 037,165
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,324%		951,625

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL			
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	146,956	146,968		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,612	12,935	12,936		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,332	1,333		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	36,082	36,085		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	48,985	48,989		
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	155,175	154,625		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	542,581	540,772		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	118,294	118,100		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	122,368	122,337		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	116,170	116,181		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	111,571	111,531		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	85,939	85,974		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	125,461	126,188		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	94,448	94,474		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	106,301	106,316		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 336,129	1 337,692		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 229,775	2 225,577		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	101,326	100,860		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,406	100,386	101,226		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	120,766	121,375	122,019		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 190,742	1 197,735	1 197,770		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	122,934	124,677		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	15,225	15,223		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	5 863,276	5 889,556		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 034,461	5 040,605		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,147	2,139		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,875	1,872		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,081	1,086		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	107,250	107,212	107,224
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,162	103,428	103,437
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,267	104,768	104,779
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,466	101,728	101,739
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,164	102,576	102,587
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,613	106,027	106,036
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	31/05/13	3,814	103,696	103,135	103,146
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,579	102,649	102,660
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,035	103,228	103,239
38	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,393	104,630	104,640
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	101,616	101,015	101,025
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	103,937	103,269	103,279
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,745	103,151	103,160
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,429	105,947	105,957
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,458	104,704	104,715
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	102,929	102,433	102,442
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,350	101,722	101,732
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,217	103,760	103,769
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,401	101,641	101,653
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,370	102,720	102,730
49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,285	103,609	103,619
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,367	101,599	101,610
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,800	102,846	102,865
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,521	103,919	103,928
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	101,942	101,411	101,421

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,458	10,428	10,429
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	103,310	102,123	102,133
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,455	102,676	102,686
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,079	100,280	100,349
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	70,832	65,871	65,963
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	150,572	146,696	145,972
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1493,097	1 457,221	1 450,564
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	111,725	107,822	107,639
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	02/05/13	1,693	110,651	105,870	105,601
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	31/05/13	0,349	87,724	83,956	83,955
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,757	16,593	16,585
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	269,423	260,506	260,136
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	39,445	34,896	34,712
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 463,959	2 295,244	2 291,111
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	78,374	75,543	75,631
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	58,043	56,578	56,578
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	99,438	99,588	99,507
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	111,271	109,798	109,672
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	98,476	98,239
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,554	11,260	11,249
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	12,456	11,861	11,846
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	14,709	14,687
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	15,221	14,068	14,057
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	12,161	11,620	11,596
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,731	10,576	10,556
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,515	10,430	10,420
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,686	10,615	10,616
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,670	125,705	125,752
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	125,225	125,113	125,136
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,509	10,089	10,058
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	111,016	102,993	102,981
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,855	19,632	19,605
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	76,455	76,701
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	77,986	78,209
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,633	96,825	96,833
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	89,033	88,493
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	96,815	96,665
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	99,429	99,419
92	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	-	9,986	9,985
93	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	-	9,980	9,978
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
94	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	98,265	93,875	93,800
95	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	110,268	100,428	100,469
96	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	136,191	127,028	126,712
97	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,883	10,337	10,449
98	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	117,185	113,505	114,429
99	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	116,684	116,171	116,536
100	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	103,916	100,674	100,616
101	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	96,447	95,951
102	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	180,586	177,062	178,569
103	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	161,095	159,306	160,272
104	MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	142,686	140,930	141,485
105	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 973,706	9 651,893	9 764,427
106	MAC EPARGNE ACTIONS FCP *	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	18,741	19,101
107	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	126,424	129,524
108	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 463,935	1 478,056
109	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	103,731	103,895
110	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	86,774	86,966
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	115,510	113,512	113,552
112	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9 259,595	8 663,216	8 740,183
113	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	-	9,157	9,344
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
114	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	-	9,090	9,224

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -  
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar  
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF  
Mr. Salah Essayel

**IMPRIMERIE  
du  
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES**

**SOCIETE NEW BODY LINE**

*SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE 5199 MAHDIA TUNISIE*

La Société New Body Line -, publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013 accompagnés du rapport du commissaire aux comptes Mr Kaïs BOUHAJJA.

**NBL**  
**BILAN ARRETE AU 30-06-2013**  
(Exprimé en dinars Tunisien)

	Notes	30/06/13	30/06/12	31/12/12
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				
<i>Actif immobilisé</i>				
Immobilisations incorporelles		29 184	22 289	29 184
Moins : amortissements		-23 771	-21 807	-22 508
	<b>1</b>	<b>5 413</b>	<b>482</b>	<b>6 676</b>
Immobilisations corporelles		2 856 947	2 795 264	2 817 254
Moins : amortissements		-1 439 216	-1 365 886	-1 334 468
	<b>2</b>	<b>1 417 731</b>	<b>1 429 378</b>	<b>1 482 786</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>1 423 144</b>	<b>1 429 860</b>	<b>1489 462</b>
Autres actifs non courants	<b>3</b>	354 388	0	0
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>1 777 532</b>	<b>1 429 860</b>	<b>1 489 462</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>				
Stocks	<b>4</b>	950 443	981 355	1 113 103
Clients et comptes rattachés		608 654	1 651 217	1 338 045
Provisions sur clients		-96 224	-96 224	-96 224
	<b>5</b>	<b>512 430</b>	<b>1 554 993</b>	<b>1 241 821</b>
Autres actifs courants		47 954	56 454	47 014
Provision sur Autres actifs courants		0	-8 000	-8 000
	<b>6</b>	<b>47 954</b>	<b>48 454</b>	<b>39 014</b>
Placements et Autres Actifs financiers	<b>7</b>	4 874 407	0	0
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>8</b>	4 303 525	1 613 842	2 690 583
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>10 688 759</b>	<b>4 198 644</b>	<b>5 084 521</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>12 466 291</b>	<b>5 628 504</b>	<b>6 573 983</b>

**NBL**  
**BILAN ARRETE AU 30-06-2013**  
(Exprimé en dinar Tunisien)

	Notes	30/06/13	30/06/12	31/12/12
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital social		3 780 000	3 150 000	3 150 000
Autres capitaux propres		109 498	141 315	118 206
Réserves		1 266 957	0	0
Primes d'émission		4 725 000		
Résultats reportés		1 349	0	0
<b>Total des capitaux propres avant résultat</b>		<b>9 882 804</b>	<b>3 291 315</b>	<b>3 268 206</b>
Résultat de l'exercice		662 665	1 721 847	2 534 606
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>9</b>	<b>10 545 469</b>	<b>5 013 162</b>	<b>5 802 812</b>
<b>PASSIFS</b>				
<b>Passifs non courants</b>				
Emprunts	<b>10</b>	8 082	29 940	15 752
Provisions		38321	23 000	38 321
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>46 403</b>	<b>52 940</b>	<b>54 073</b>
<b>Passifs courants</b>				
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>11</b>	261 345	281 075	441 084
Autres passifs courants	<b>12</b>	1 598 105	275 105	261 826
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>13</b>	14 969	6 222	14 188
<b>Total des passifs courants</b>		<b>1 874 419</b>	<b>562 402</b>	<b>717 098</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>1 920 822</b>	<b>615 342</b>	<b>771 171</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>12 466 291</b>	<b>5 628 504</b>	<b>6 573 983</b>

**NBL**  
**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du 1<sup>er</sup> Janvier au 30 Juin 2013**  
(Exprimé en dinars Tunisien)

	Notes	30/06/13	30/06/12	31/12/12
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Revenus	<b>14</b>	2 590 481	3 939 322	6 404 581
Autres produits d'exploitation		9 276	0	23 109
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>2 599 757</b>	<b>3 939 322</b>	<b>6 427 690</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Variation de stocks de PF et encours		10 285	-78 067	-184 499
Achats d'approvisionnement consommés	<b>15</b>	1 020 846	1 581 258	2 542 192
Charges de personnel	<b>16</b>	634 339	472 887	1 010 855
Dotations aux amortissements et provisions	<b>17</b>	168 888	111 280	220 615
Autres charges d'exploitation	<b>18</b>	755 420	189 832	468 624
Transfert de charge		-425 265		
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>2 164 513</b>	<b>2 277 190</b>	<b>4 057 787</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>435 244</b>	<b>1 662 132</b>	<b>2 369 903</b>
Charges financières nettes	<b>19</b>	217 742	-13 055	-7 243
Autres pertes ordinaires		-1 913	0	0
Produits des placements	<b>20</b>	22 548	0	0
Autres gains ordinaires		0	87 695	188 591
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>673 621</b>	<b>1 736 771</b>	<b>2 551 251</b>
Impôt sur les bénéfices	<b>21</b>	10 956	14 924	16 645
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>662 665</b>	<b>1 721 847</b>	<b>2 534 606</b>

**NBL**  
**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**Période du 1er Janvier au 30 juin 2013**  
(Exprimé en dinar Tunisien)

	Notes	30/06/13	30/06/12	31/12/12
<b>RESULTAT NET</b>		<b>662 665</b>	<b>1 721 847</b>	<b>2 534 606</b>
<b>Ajustements</b>		<b>510 543</b>	<b>-1 029 853</b>	<b>- 615 344</b>
Amortissements & provisions		168 888	107 933	220 615
Variation des stocks		162 660	-290 866	-422 614
Variation des clients et autres créances		720 451	-499 017	-176 404
Variation des fournisseurs et autres dettes		-100 245	-347 903	-166 063
Quote part subvention d'investissement		-8707		-23 109
Plus value sur cessions d'immobilisation		0		-47 769
Transfert de charge		-425 266		
Plus value sur titres SICAV		-9 151		
Avoir sur cession immobilisation		1 913		
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à ) l'exploitation</b>		<b>1 173 208</b>	<b>691 994</b>	<b>1 919 262</b>
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</i>				
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corp et inc		-45 461	-152 681	-351 597
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corp et inc		2 340	8 336	68 451
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-7 154 937	0	0
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		2 289 681	0	0
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements</b>		<b>-4 908 377</b>	<b>-144 345</b>	<b>-283 146</b>
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>				
Encaissements provenant de l'augmentation du capital		5 355 000		
Dividendes et autres distributions		0	-602 000	-602 000
Remboursement d'emprunt		-6 889	-193 973	-205 697
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>5 348 111</b>	<b>-795 973</b>	<b>-807 697</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		<b>1 612 942</b>	<b>-248 322</b>	<b>828 419</b>
<b>TRESORERIE DEBUT EXERCICE</b>		<b>2 690 583</b>	<b>1 862 164</b>	<b>1 862 164</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</b>		<b>4 303 525</b>	<b>1 613 842</b>	<b>2 690 583</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS AU 30 JUIN 2013

### 1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La NEW BODY LINE SA est une société anonyme faisant appel public à l'épargne au capital de 3 780 000 DT. Elle a été créée en novembre 2000. Elle a pour objet la conception, le développement, le tricotage, la confection et la commercialisation de tout genre de vêtements.

### 2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la société NEW BODY LINE SA sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 31 décembre 1996 portant approbation des normes comptables.

### 3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers de la Société NEW BODY LINE SA sont élaborés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### Unité monétaire :

Les états financiers de la société NEW BODY LINE SA ont été arrêtés en Dinars Tunisiens.

#### Les immobilisations et amortissements :

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent au niveau des actifs non courants pour leurs coûts d'acquisition et sont amorties sur leurs durées de vie estimées selon le mode linéaire.

Par ailleurs, les biens immobilisés d'une valeur inférieure ou égale à 200 dinars, sont amortis intégralement.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

Logiciels	33%
Frais préliminaires	33%
Matériel industriel principal et auxiliaire	10%
Outillages industriels	20%
Installations générales, agencements et aménagements	10%
Matériels informatiques acquis avant novembre 2003	15%
Matériels informatiques acquis après novembre 2003	33%
Mobiliers et matériels de bureaux	10%
Autres mobiliers	10%

### La valorisation des stocks :

Les valeurs d'exploitation sont évaluées comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode FIFO. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;
- Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui est déterminé par l'application d'une décote de 25% sur le prix de vente
- Les produits semi-finis, sont valorisés au coût engagé jusqu'au stade de fabrication. Ce coût est déterminé en appliquant un pourcentage, traduisant le degré d'avancement dans le cycle de production, au coût de production déterminé comme précisé ci-dessus.

### Evaluation des placements à l'inventaire:

A la date de clôture, Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat.

### Réalisation des revenus et rattachement des charges :

Les revenus sont comptabilisés au moment de leur réalisation. Les charges qui ont concouru à la réalisation de ces revenus sont rattachées à l'exercice de constatation des revenus correspondants.

### Comptabilisations des opérations en monnaies étrangères

La société ne dispose pas d'éléments non monétaires détenus en monnaies étrangères. De ce fait aucun flux n'est inscrit en écart de conversion au bilan.

Pour les éléments monétaires en monnaies étrangères :

- les créances clients ainsi que les comptes de trésorerie sont convertis au taux de clôture à la fin de l'exercice
- les passifs monétaires en monnaies étrangères n'ayant de couverture de change sont convertis au taux de clôture à la fin de l'exercice

### Comptabilité d'engagements :

Les effets des transactions et autres événements sont pris en compte en comptabilité dès qu'ils se produisent et non pas au moment des encaissements ou des paiements.

#### 4. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en dinars tunisiens)

##### 4.1 ACTIFS

###### Note 1 : Immobilisations incorporelles

Le solde net des immobilisations incorporelles totalise au 30 juin 2013 un montant de 5 413 DT contre 6 676 DT au 31 décembre 2012. Ces comptes se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur Brute			Amortissements			VCN au 30/06/2013
	VB au 31/12/2012	Acquisition / Cession 2013	VB au 30/06/2013	Cumul au 31/12/2012	Dotation 2013	Cumul au 30/06/2013	
logiciel	24 184	0	24 184	17 508	1 263	18 771	5 413
Site Web	5 000	0	5 000	5000	0	5 000	0
<b>Totaux</b>	<b>29 184</b>	<b>0</b>	<b>29 184</b>	<b>22 508</b>	<b>1 263</b>	<b>23 771</b>	<b>5 4 13</b>

###### Note 2 : Immobilisations corporelles

Le solde net des immobilisations corporelles s'élève au 30 juin 2013 à 1 417 731 DT contre 1 482 786 DT au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit:

Libellé	Valeur brute				Amortissement				VCN	
	VB 31/12/2012	Acquisition	Cession	Reclassement	VB 30/06/2013	Amort cumulé 31/12/2012	Dotation 2013	Cession		Amortisse ment cumulé 30/06/2013
<b>Matériel industriel principal</b>	2 043 533				2 043 533	969 161	73 633		1 042 794	1 000 739
<b>Matériel industriel auxiliaire</b>	309 491	3 115			312 606	106 542	12 283		118 825	193 781
<b>Outillage industriel</b>	3 539				3 539	3 539	0		3 539	0
<b>Matériel de transport</b>		32 547			32 547		3 254		3 254	29 293
<b>Agencements aménagement et installations</b>	380 934	1 630			382 564	203 961	10 424		214 385	168 179
<b>Matériel informatique et bureautique</b>	79 757	2 401			82 158	51 265	5 154		56 419	25 739
<b>Total</b>	<b>2 817 254</b>	<b>39 693</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 856 947</b>	<b>1 334 468</b>	<b>104 748</b>	<b>0</b>	<b>1 439 216</b>	<b>1 417 731</b>

### Note 3 : Autres actifs non courants

Le solde des autres actifs non courants s'élève à 354 388 DT au 30 juin 2013 contre un solde nul au 31 décembre 2012. Les autres actifs non courants sont composés des frais nécessaires et liés à l'opération d'introduction en bourse effectuée durant cette période. Ces derniers se détaillent comme suit :

<b>Frais préliminaires</b>	<b>Montant</b>
Commissions	268 923
Honoraires	21 890
Insertion publicitaire	3 063
Nouvelle admission de la société	2131
Placement garanti	16 204
Publicité et assistance à la communication	88 954
Réception	24 100
<b>Total</b>	<b>425 265</b>
Résorption frais préliminaires	-70 877
<b>Solde net frais préliminaires</b>	<b>354 388</b>

### Note 4 : Stocks

Le solde des stocks s'élève à 950 443 DT au 30 juin 2013 contre 1 113 103 DT au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit:

<b>Libellé</b>	<b>juin-13</b>	<b>juin-12</b>	<b>déc.-12</b>
M.P. Tricotage	318 581	480 446	466 272
M.P. Confection	36 442	42 449	29 140
M.P. Emballage	38 762	20 027	23 219
M.P. Teinture	22 452	29 012	49 980
Emballages	780	780	780
Stocks produits intermédiaires	409 793	50 751	427 236
Stock produits finis	32 851	317 213	46 401
Stock produits finis pour marché local	62 142	40 677	41 435
Stock de pièces de rechange	28 640	0	28 640
<b>Total</b>	<b>950 443</b>	<b>981 355</b>	<b>1 113 103</b>

### Note 5 : Clients et comptes rattachés

Le solde net des comptes clients et comptes rattachés s'élève au 30 juin 2013 à 512 430DT contre 1 241 821 DT au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit:

<b>Libellé</b>	<b>juin-13</b>	<b>juin-12</b>	<b>déc.-12</b>
Clients locaux	102 900	135 705	140 726
Clients, étrangers	409 530	1 419 288	1 101 095
Clients douteux	96 224	96 224	96 224
<b>Total</b>	<b>608 654</b>	<b>1 651 217</b>	<b>1 338 045</b>
Moins : Provisions	-96 224	-96 224	-96 224
<b>Solde net</b>	<b>512 430</b>	<b>1 554 993</b>	<b>1 241 821</b>

## Note 6: Autres actifs courants

Le solde net des autres actifs courants s'élève à 47 954 au 30 juin 2013 contre 39 014 DT au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>juin-13</b>	<b>juin-12</b>	<b>déc.-12</b>
Fournisseurs avances et acomptes	13 800	19 700	7 750
Personnel avance et acompte	16 645	7 550	13 122
Etat, IS à reporter	10 697	0	0
Retenues à la source	0	2 450	0
Charges constatées d'avance	1 818	1 101	5 526
Etats acomptes provisionnels	4 994	4 205	12 616
Créances sur cession d'immobilisation	0	21 448	8 000
Valeur brute des actifs courants	<b>47 954</b>	<b>56 454</b>	<b>47 014</b>
Moins : Provisions	0	-8 000	-8 000
Total des autres actifs courants	<b>47 954</b>	<b>48 454</b>	<b>39 014</b>

## Note 7: Placements et actifs financiers :

Le solde net des placements et autres actifs financiers s'élève à 4 874 407 DT au 30 juin 2013 contre un solde nul au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>juin-13</b>	<b>juin-12</b>	<b>déc.-12</b>
Billet de trésorerie	2 000 000	0	0
Titres SICAV EL HIFADTH	2 874 407	0	0
<b>Total</b>	<b>4 874 407</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Note 8 : Liquidités & équivalent de liquidités :

Le solde des liquidités et équivalents de liquidités s'élève au 30 juin 2013 à 4 303 525 DT contre 2 690 583 DT au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit:

<b>Libellé</b>	<b>juin-13</b>	<b>juin-12</b>	<b>déc.-12</b>
UBCI Dinars	529	1 773	405
UBCI EURO	4 247 155	1 553 453	2 678 167
UBCI	31 717	56 789	10 196
STUSID	500		0
TSI	1 744		0
BIAT Dinars	12 458		0
CAISSE	9 422	1 827	1 815
<b>Total</b>	<b>4 303 525</b>	<b>1 613 842</b>	<b>2 690 583</b>

**Note 9 : Capitaux propres**

<b>Libellé</b>	<b>Capital</b>	<b>Autres capitaux propres</b>	<b>Réserves</b>	<b>Réserves facultatives</b>	<b>Réserves spéciales de réévaluation</b>	<b>Résultats reportés</b>	<b>Résultat net</b>	<b>Prime d'émission</b>	<b>Total</b>
<b>Solde au 31/12/2012</b>	<b>3 150 000</b>	<b>118 206</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>2 534 606</b>		<b>5 802 812</b>
Augmentation du capital selon PV AGE 12/03/2012	630 000							4 725 000	5 355 000
Affectation résultat 2012 selon PV AGO du 18/06/2013			126 730	1 057 000	83 227	1 349	-1 268 306		0
Amortissement subvention d'investissement		-8 708							-8 708
Distribution dividendes							-1 266 300		-1 266 300
Résultat de l'exercice							662 665		662 665
<b>Solde au 30/06/2013</b>	<b>3 780 000</b>	<b>109 498</b>	<b>126 730</b>	<b>1 057 000</b>	<b>83 227</b>	<b>1 349</b>	<b>662 665</b>	<b>4 725 000</b>	<b>10 545 469</b>

### Note 10 : Emprunts

Le solde des emprunts s'est élevé au 30 juin 2013 à 8 082 DT contre un solde de l'ordre de 15 752 DT au 31 décembre 2012

<b>Libellé</b>	<b>juin-13</b>	<b>juin-12</b>	<b>déc.-12</b>
Emprunt MODERN LEASING	8 082	29 940	15752
<b>Total des emprunts</b>	<b>8 082</b>	<b>29 940</b>	<b>15 752</b>

### Note 11 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde des comptes fournisseurs et comptes rattachés s'élève au 30 juin 2013 à 261 345 DT contre 441 084 DT au 31 décembre 2012, et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>juin-13</b>	<b>juin-12</b>	<b>déc.-12</b>
Fournisseurs locaux	59 478	106 439	109 374
Fournisseurs étrangers	201 867	174 636	331 710
<b>Total</b>	<b>261 345</b>	<b>281 075</b>	<b>441 084</b>

### Note 12 : Autres passifs courants

Le solde des autres passifs courants s'élève au 30 juin 2013 à 1 598 105 DT contre 261 826DT au 31 décembre 2012, et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>juin-13</b>	<b>juin-12</b>	<b>déc.-12</b>
Personnel rémunération due	52 772	43 157	83 346
PDG rémunération due	8 674	10 164	8 797
DGA rémunération due	1 000	0	0
Personnel opposition	171	171	171
Congés payés	50 098	34 825	16 538
R/S à payer	8 501	5 426	11 133
R/S sur marché	33	578	183
R/S sur honoraires	92	27	665
R/S loyer	490	450	491
R/S commission	192	0	0
Impôt à liquider	10 956	14 923	16 645
TVA à payer	1294	2 259	1 272
Autres taxes sur CA	190	57	29
Autres taxes	7	238	123
Taxes municipales	738	0	0
Compte propriétaire du local	0	1 800	0
CNSS	50 784	38 349	57 197
Dividende à payer	1 266 300	0	0
Charges à payer	86 592	114 373	25 373
Affaire local NBL	0	520	0
Arrondissement rémunérations	1	28	0

Compte d'attente	1 346	0	0
Intérêts perçus d'avance	50 113		
Provision pour risques et charges	7 761	7 761	7 761
Provision pour augmentation salariales	0	0	32 102
<b>Total</b>	<b>1 598 105</b>	<b>275 105</b>	<b>261 826</b>

### Note 13: Autres passifs financiers

Le solde des comptes autres passifs financiers s'élève, au 30 juin 2013 à 14 969 DT contre 14 188 DT au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>juin-13</b>	<b>juin-12</b>	<b>déc.-12</b>
Échéances -1 an sur emprunts ML	14 969	6 222	14 188
<b>Total</b>	<b>14 969</b>	<b>6 222</b>	<b>14 188</b>

### Notes sur l'état de résultat

### Note 14 : Revenus

Les revenus se sont élevés au 30 juin 2013 à 2 590 481 DT contre 3 939 322 DT au 30 juin 2012 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>juin-13</b>	<b>juin-12</b>	<b>déc.-12</b>
Lingerie femme	221 797	235 450	649 889
Lingerie homme	125 838	148 065	255 677
Lingerie Intelligente	2 242 846	3 555 807	5 499 015
<b>Total</b>	<b>2 590 481</b>	<b>3 939 322</b>	<b>6 404 581</b>

### Note 15: Achats d'approvisionnement consommés

Les achats d'approvisionnement et de matières premières se sont élevés au 30 juin 2013 à 1 020 846 DT contre 1 581 258 DT au 30 juin 2012 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>juin-13</b>	<b>juin-12</b>	<b>déc.-12</b>
Achats stockés MP tricotage	593 290	1 397 377	1 935 349
Achats stockés MP confection	7 015	188 025	79 967
Achats stockés accessoires emballages	38 885	21 283	49 636
Achats MP Teinture	87 889	11 785	353 807
Autres approvisionnements	71 028	76 398	165 293
Variations de Stocks	152373	-212 799	-238 115
Achats non stockés	84 503	99 189	178 255
RRR obtenus sur achats	-14137	0	0
<b>Total</b>	<b>1 020 846</b>	<b>1 581 258</b>	<b>2 524 192</b>

### Note 16: Charges du personnel

Les charges du personnel se sont élevées au 30 juin 2013 à 634 339 DT contre 472 887DT au 30 juin 2012 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>juin-13</b>	<b>juin-12</b>	<b>déc.-12</b>
Salaires et compléments de salaires	480 289	322 431	692 946
Congés payés	37 070	19 688	44 164
Charges patronales	80 474	52 719	114 119
Autres charges de personnel	36 506	78 049	159 626
<b>Total</b>	<b>634 339</b>	<b>472 887</b>	<b>1010 855</b>

### Note 17: Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions se sont élevées au 30 juin 2013 à 168 888 DT contre 111 280 DT au 30 juin 2012 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>juin-13</b>	<b>juin-12</b>	<b>déc.-12</b>
Dotations aux amortissements	106 011	88 280	182 294
Dotation aux provisions	0	23 000	38 321
Résorption des frais préliminaires	70 877	0	0
Reprise sur provisions autres actifs courants	-8 000	0	0
<b>Total</b>	<b>168 888</b>	<b>111 280</b>	<b>220 615</b>

### Note 18: Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation se sont élevées au 30 juin 2013 à 755 420 DT contre 189 832 DT au 30 juin 2012 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>juin-13</b>	<b>juin-12</b>	<b>déc.-12</b>
Services extérieurs	55 621	78 488	124 671
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	596 871	58 511	112 381
Transport sur ventes	8 078	12 888	29 271
Missions et réceptions	81 028	25 849	174 445
Frais postaux et télécommunication	5 430	5 029	10 429
Commissions et frais bancaires	6151	6 210	11 624
Impôts et taxes	2241	689	5 441
Autres pertes ordinaires	0	2 168	362
<b>Total</b>	<b>755 420</b>	<b>189 832</b>	<b>468 624</b>

### Note 19: Charges financières nettes

Les charges financières nettes se sont élevées au 30 juin 2013 à - 217 742 DT contre 13 055 DT au 30 juin 2012 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<i>juin-13</i>	<i>juin-12</i>	<i>déc.-12</i>
Intérêts	1 394	4 755	6 792
Pertes de change	193	8 300	451
Gain de change	-219 329		
<b>Total des charges financières</b>	<b>-217 742</b>	<b>13 055</b>	<b>7 243</b>

#### **Note 20: Produits financiers**

Les produits financiers se sont élevés au 30 juin 2013 à 22 548 DT contre un solde nul au 30 juin 2012 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<i>juin-13</i>	<i>juin-12</i>	<i>déc.-12</i>
Plus value sur titres SICAV	12 525	0	0
Intérêts billet de trésorerie	10 023	0	0
<b>Total</b>	<b>22 548</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### **Note 21 : Tableau de détermination du résultat fiscal**

<b>Bénéfice comptable avant impôt juin 2013 :</b>		<b>673 621</b>
Réintégration des provisions pour risque et charges		0
Réintégration pertes de changes non réalisées		
Réintégration timbre de voyage		180
Jetons de présence		4 375
Réintégration gain de changes N-1		139 066
Déductions gains de changes		-219 329
Déductions pertes de changes N-1		-451
Déductions plus values sur titres liquides		-9 151
Plus value réalisée sur titres liquides		
<b>Bénéfice fiscal après déductions et réintégration :</b>		<b>584 937</b>
CA Export	95,95%	2588585
CA LOCAL	4,05%	109 140
<b>Déduction bénéfice provenant de l'exportation</b>		<b>-548 416</b>
<b>Bénéfice fiscal</b>		<b>36 521</b>
<b>Bénéfice fiscal après Dégrèvement</b>		<b>36 521</b>
<b>Impôt société 30%</b>		<b>10 956</b>

**Note 22 : Tableau des soldes intermédiaires de gestion**

<b>Produits</b>	<b>30/06/2013</b>	<b>31/12/12</b>	<b>Charges</b>	<b>30/06/2013</b>	<b>31/12/12</b>	<b>Soldes</b>	<b>30/06/2013</b>	<b>31/12/12</b>
Revenus et autres produits d'exploitation	2 599 757	6 427 690	Variation des stocks des PF et encours de production	-10 285	184 499	<b>Production</b>	2 589 472	<b>6 612 189</b>
Production	2 589 472	6 612 189	Achats consommés	-1 020 846	-2 542 192	<b>Marge sur coût matières</b>	1 568 626	<b>4 069 997</b>
Marge sur coût matières	1 568 626	4 069 997	Autres charges externes	-327 914	-463 183	<b>Valeur ajoutée brute</b>	1 240 712	<b>3 606 814</b>
			Impôts	-2241	-5 441	<b>Excédent brut d'exploitation</b>		
<b>Valeur ajoutée brute</b>	<b>1 240 712</b>	<b>3 606 814</b>	Charges de personnel	-634 339	-1 010 855			
Excédent brut d'exploitation	604 132	2 590 518	<b>Total</b>	<b>-636 580</b>	<b>-1 016 296</b>		<b>604 132</b>	<b>2 590 518</b>
Autres produits ordinaires	22 548	188 591	Charges financières	217 742	-7 243			
			Dotations aux amortissements et provisions	-168 888	-220 615	<b>Résultat des activités ordinaires</b>		
			Autres pertes ordinaires	-1 913	0			
			Impôt sur le résultat	-10 956	-16 645			
<b>Total</b>	<b>626 680</b>	<b>2 779 109</b>	<b>Total</b>	<b>35 985</b>	<b>-244 503</b>		<b>662 665</b>	<b>2 534 606</b>
<b>Résultat des activités ordinaires</b>	662 665	2 534 606	Effets négatifs des modifications comptables	0	0	<b>Résultat net après modification comptables</b>		
<b>Effets positif des modifications comptables</b>	0	0		0	0			
<b>Total</b>	<b>662 665</b>	<b>2 534 606</b>	<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>662 665</b>	<b>2 534 606</b>

**Rapport du Commissaire aux Comptes sur la situation  
Intermédiaire arrêtée au 30 juin 2013**

*Messieurs les actionnaires  
de la Société NEW BODY LINE SA*

*Mesdames, Messieurs,*

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires de la Société New Body Line «NBL» au 30 juin 2013 pour la période de six mois se terminant à cette date qui font ressortir des capitaux propres s'élevant à 10 545 469DT y compris le résultat de la période qui s'élève à 662 665 DT. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Cet examen d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

La société ne dispose pas d'un système de calcul des coûts analytiques lui permettant de procéder à une évaluation fiable de son stock de produit finis et encours de production en fin de période. La société a évalué ce stock sur la base du prix de vente minoré d'une marge forfaitaire de 25%. Aussi, lors de l'application de cette marge la société se réfère à un prix de vente en euro qu'elle convertit au taux de clôture. Cela induit systématiquement la valorisation du stock par la prise en compte dans la valeur de stock d'un effet de change. Le stock total de produit finis et encours de production de la société New Body Line SA s'élève au 30 juin 2013 à 504 786 DT.

Sous réserve de l'incidence sur les états financiers de la situation évoquée dans le paragraphe ci-dessus, nous n'avons pas relevé, lors de notre examen limité des états financiers intermédiaires de la société «NBL» au 30 juin 2013, de faits qui nous laissent penser que ces derniers ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux normes comptables applicables en Tunisie, la situation financière de la société ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date.

Tunis, le 30 septembre 2013  
**BUSINESS ADVICE & ASSURANCE**  
**Kaïs BOUHAJJA**

**Associé**



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Kais Bouhajja", written over the circular stamp.

**AVIS DES SOCIETES\***

**ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**

**SOCIETE TUNISIENNE DES ARTS GRAPHIQUES « STAG »**

Siège Social: 19, Rue de l'usine - zone industrielle Ariana Aéroport

La société STAG publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 19 aout 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Mohamed Nadir FEKI.

---

(\*) Le CMF a exigé de la société qu'elle lui fasse parvenir des états financiers **proforma** compte tenu de l'effet des réserves soulevées par le commissaire aux comptes.

**BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

(exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>			<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>	
		<u>2012</u>	<u>2011</u>			<u>2012</u>	<u>2011</u>
<b>ACTIFS</b>				<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Immobilisations incorporelles		38 588	37 838	Capital social		1 300 000	1 300 000
Moins : amortissements		(34 357)	(30 541)	Réserves		119 443	119 443
	4	<u>4 232</u>	<u>7 297</u>	Autres capitaux propres		57 379	66 885
				Résultats reportés		(29 869)	(117 272)
				Amortissements différés		(264 690)	(264 690)
Immobilisations corporelles		4 443 333	3 699 583	<b>des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<u>1 182 262</u>	<u>1 104 365</u>
Moins : amortissements		(2 059 977)	(1 901 741)	Résultat net de l'exercice		126 731	87 402
	4	<u>2 383 356</u>	<u>1 797 842</u>				
Immobilisations financières	5	48 165	50 555	<b>DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>	11	<u>1 308 993</u>	<u>1 191 767</u>
				<b>PASSIFS</b>			
<b>des actifs immobilisés</b>		<u>2 435 753</u>	<u>1 855 694</u>	<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Autres actifs non courants	6	-	2 300	Emprunts	12	1 418 277	1 263 957
				Cautionnements reçus		20 819	3 304
<b>DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<u>2 435 753</u>	<u>1 857 994</u>	<b>DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<u>1 439 097</u>	<u>1 267 260</u>
<b>ACTIFS COURANTS</b>				<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Stocks	7	248 630	227 463	Fournisseurs et comptes rattachés	13	203 794	176 713
Clients et comptes rattachés	8	549 717	464 931	Autres passifs courants	14	100 599	91 974
Autres actifs courants	9	324 857	265 191	Concours bancaires et autres passifs financiers	15	607 671	415 042
Liquidités et équivalents de liquidités	10	101 198	327 179	<b>DES PASSIFS COURANTS</b>		<u>912 064</u>	<u>683 730</u>
				<b>DES PASSIFS</b>		<u>2 351 160</u>	<u>1 950 990</u>
<b>DES ACTIFS COURANTS</b>		<u>1 224 401</u>	<u>1 284 763</u>	<b>DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<u>3 660 154</u>	<u>3 142 758</u>
<b>DES ACTIFS</b>		<u>3 660 154</u>	<u>3 142 758</u>				

## ETAT DE RESULTAT

(exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>	
		<u>2012</u>	<u>2011</u>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus	16	2 106 280	2 069 029
Autres Produits d'exploitaion	17	153 983	110 732
<u>des produits d'exploitation</u>		<u>2 260 262</u>	<u>2 179 761</u>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Variation des stocks de produits finis et des encours	7	(4 475)	1 098
Achats de matières consommés	18	1 305 493	1 417 461
Charges de personnel	19	182 142	156 286
Dotations aux amortissements et aux provisions	20	157 322	181 217
Autres charges d'exploitation	21	360 516	258 719
<u>des charges d'exploitation</u>		<u>2 000 997</u>	<u>2 014 781</u>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<u>259 265</u>	<u>164 981</u>
Charges financières nettes	22	(133 583)	(75 388)
Autres gains ordinaires	23	3 323	19
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<u>129 004</u>	<u>89 613</u>
Impôt sur les sociétés		(2 273)	(2 210)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<u>126 731</u>	<u>87 402</u>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
(exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>	
		<u>2012</u>	<u>2011</u>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Sommes reçues des clients	24	2 136 418	2 155 796
Sommes payées aux fournisseurs, au personnel et à l'Etat	25	(1 869 017)	(1 922 718)
<u>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</u>		<u>267 401</u>	<u>233 078</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	4	(779 246)	(550 001)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		3 023	32 452
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-	(2 390)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		2 390	80 000
<u>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</u>		<u>(773 833)</u>	<u>(439 939)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Encaissements d'emprunts	12	500 000	716 843
Remboursement d'emprunts	12	(146 157)	(196 304)
Encaissements cautionnements		17 516	-
Intérêts payés		(129 964)	(72 410)
Remboursements sur comptes courants associés		(3 540)	(40 710)
<u>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</u>		<u>237 855</u>	<u>407 420</u>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b><u>(268 578)</u></b>	<b><u>200 559</u></b>
Trésorerie au début de l'exercice		171 808	(28 751)
Trésorerie à la fin de l'exercice		(96 770)	171 808

## **NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La Société Tunisienne des Arts Graphiques est une société anonyme avec un capital social qui s'élève au 31 décembre 2012 à 1.300.000 dinars divisé en 260.000 actions de cinq dinars chacune.

La société est immatriculée au tribunal de première instance de Tunis sous le numéro B115301997. Elle a pour matricule fiscal 2449Q. Le siège social de la société est sis au 19 Rue de l'usine – zone industrielle Charguia II – Ariana.

La société a pour objet l'exploitation de tous procédés, brevets, dessins, fabrication et montage relatifs à la photogravure, à la clicherie, à l'impression et en général à tous ce qui concerne les arts graphiques, etc.

Sur le plan fiscal, la société est assujettie partiellement à la taxe sur la valeur ajoutée. Elle est soumise aux règles fiscales relevant du droit commun.

## **REFERENTIEL COMPTABLE**

### **NOTE 2 : DECLARATION DE CONFORMITE**

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la clôture de l'exercice ne comportent pas de dérogations significatives par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique. Les méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit :

#### **3.1- Immobilisations**

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables. Celui-ci comprend le prix d'achat majoré de tous les frais accessoires.

La taxe sur la valeur ajoutée récupérable est comptabilisée au débit du compte « Etats impôts et taxes » pour constater la créance sur l'Etat.

Les amortissements sont calculés chaque année suivant le mode linéaire et sur les durées d'utilisation suivantes :

- Logiciels et site Web	10 ans	10%
- Constructions	20 ans	5%
- Matériel et outillage	10 ans	10%
- Mobilier, matériel de bureau	10 ans	10%
- Matériel informatique	6.5 ans	15%
- Agencements, aménagements et installations	10 ans	10%
- Matériel de transport	5 ans	20%

### 3.2- Stocks

Les stocks de matières premières, sont valorisés au coût d'achat selon la méthode FIFO.

Les stocks de produits en cours sont valorisés au coût de production.

### 3.3- Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

### 3.4- Taxe sur la valeur ajoutée

La société comptabilise les produits en hors taxes sur la valeur ajoutée. Les charges sont comptabilisées pour leurs montants hors taxes augmentés de la partie non déductible de la TVA . La partie non déductible de la TVA est déterminée sur la base du prorata de déduction calculé conformément aux dispositions du code de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

Ainsi, la TVA collectée est enregistrée directement au crédit du compte « Etat, TVA », alors que la quote part déductible de la TVA facturée à la société est portée au débit de ce même compte.

En fin de période, le solde du compte « Etat, TVA » fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur, ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

## I- NOTES AU BILAN

### Note 4 : Les Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles totalisent au 31 décembre 2012, un montant net de 2.387.588 dinars, contre 1.805.139 dinars au 31 décembre 2011, et s'analysent comme suit :

	<u>Valeur</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Valeur</u>	<u>Valeur</u>
	<u>Brute</u>		<u>Nette 2012</u>	<u>Nette</u>
				<u>2011</u>
- Immobilisations incorporelles	38 588	(34 357)	4 232	7 297
- Immobilisations corporelles	4 443 333	(2 059 977)	2 383 356	1 797 842
	<u>4 481 921</u>	<u>(2 094 333)</u>	<u>2 387 588</u>	<u>1 805 139</u>

Les mouvements enregistrés en 2012 sur les postes d'immobilisations corporelles et incorporelles et les amortissements y afférents, sont récapitulés dans le tableau ci-après :

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS**

*Exercice clos le 31 décembre 2012*

(exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amort	Valeurs brutes				Amortissements				Valeurs nettes
		Début de l'exercice	Additions	Cessions et régularisations	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Cessions et régularisations	Fin de l'exercice	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		37 838	750	-	38 588	30 541	3 815		34 357	4 232
Logiciel	10%	1 350			1 350	1 350			1 350	
Logiciel Gestion Commerciale et Production	10%	34 530	750		35 280	27 624	3 620		31 244	4 036
Conception site Web	10%	1 958			1 958	1 567	195		1 763	195
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		3 699 583	778 496	(34 745)	4 443 333	1 901 741	192 981	(34 745)	2 059 977	2 383 356
Terrain	-	119 096			119 096					119 096
Construction	5%	456 136			456 136	410 719	4 459		415 178	40 958
Installations générales, agencements et aménagements	10%	207 980	25 106		233 087	142 881	11 471		154 353	78 734
Matériel d'exploitation	10%	2 444 763	194 699	(34 745)	2 604 716	1 312 657	162 607	(34 745)	1 440 518	1 164 198
Matériel informatique	15%	15 119	890		16 009	14 246	231		14 478	1 532
Mobilier, matériel de bureau	10%	6 708	740		7 448	5 056	508		5 564	1 884
Matériel de transport	20%	68 226	450		68 676	16 181	13 705		29 886	38 790
Construction en cours		381 555	556 610		938 165					938 165
<b>TOTAUX</b>		<b>3 737 421</b>	<b>779 246</b>	<b>(34 745)</b>	<b>4 481 921</b>	<b>1 932 282,015</b>	<b>196 797</b>	<b>(34 745)</b>	<b>2 094 333</b>	<b>2 387 588</b>

### Note 5 : Les Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'élèvent au 31 décembre 2012 à 48.165 dinars contre 50.555 dinars à l'issue de l'exercice précédent. Elles se détaillent ainsi:

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
- Titres de participation	44 900	44 900
- Dépôts et cautionnements	3 265	5 655
- Titres de placement	650	650
<b><u>Total brut</u></b>	<u>48 815</u>	<u>51 205</u>
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(650)	(650)
<b><u>Total net</u></b>	<u>48 165</u>	<u>50 555</u>

### Note 6 : Autres Actifs non courants

Les autres actifs non courants, nets des résorptions, accusent un solde nul au 31 décembre 2012 contre 2.300 dinars au 31 décembre 2011 . Les mouvements intervenus sur ce poste se détaillent comme suit :

	<u>Montant brut</u>	<u>Résorption antérieure</u>	<u>Résorption de la période</u>	<u>Valeur nette</u>
Indemnités servies en 2006	6 662	(6 662)	-	-
Indemnités servies en 2007	11 524	(9 224)	(2 300)	-
<b><u>Solde au 31 décembre 2012</u></b>	<u>18 186</u>	<u>(15 886)</u>	<u>(2 300)</u>	<u>-</u>

### Note 7 : Stocks

Les stocks s'analysent comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>Variation</u>
- Matières premières et fournitures consommables	176 269	159 577	16 692
- Produits en cours	72 361	67 886	4 475
<b><u>Total</u></b>	<u>248 630</u>	<u>227 463</u>	<u>21 167</u>

### Note 8 : Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés s'analysent comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
- Clients, créances ordinaires	555 910	498 891
- Clients, avances reçues	(6 194)	(33 960)
<b><u>Total</u></b>	<b><u>549 717</u></b>	<b><u>464 931</u></b>

### Note 9 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
- Avances au personnel	1 800	15 295
- Etat, IS à reporter	223 141	184 082
- Etat, TVA à reporter	89 365	79 341
- Débiteurs divers	400	18 000
- Produits à recevoir	243	-
- Charges constatées d'avance	435	742
<b><u>brut</u></b>	<b><u>324 857</u></b>	<b><u>297 461</u></b>
- Provisions pour dep. des avances au personnel	-	(14 270)
- Provisions pour dep. des débiteurs divers	-	(18 000)
<b><u>net</u></b>	<b><u>324 857</u></b>	<b><u>265 191</u></b>

### Note 10 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'analysent comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
- Caisse	45 711	56 738
- Chèques en caisse	52 790	13 775
- Zitouna Bank	105	-
- AMEN BANK	2 572	256 645
- Attijari Bank	21	21
<b><u>Total</u></b>	<b><u>101 198</u></b>	<b><u>327 179</u></b>

### Note 11 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
- Capital social	1 300 000	1 300 000
- Réserves Légales	119 443	119 443
- Résultats reportés	(29 869)	(117 272)
- Amortissements différés	(264 690)	(264 690)
- Autres capitaux propres	<u>57 379</u>	<u>66 885</u>
<u>des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	<u>1 182 262</u>	<u>1 104 365</u>
- Résultat net de l'exercice	126 731	87 402
<u>des capitaux propres avant affectation</u>	<u><u>1 308 993</u></u>	<u><u>1 191 767</u></u>

**Note 12 : Emprunts**

**TABLEAU DES EMPRUNTS**

*Exercice clos le 31 décembre 2012*

*(Exprimé en dinars)*

Emprunts	Montant du crédit	Taux d'intérêts	Modalités de remboursement	Au 31/12/2011			Mouvements de l'exercice			Au 31/12/2012		
				Échéance à plus d'un an	Échéance à moins d'un an	Impayés	Utilisation	Reclassement	Remboursement	Échéance à plus d'un an	Échéance à moins d'un an	Impayés
Amen Bank	210 000	Tmm+2%	Trimestriel (2005-2011)	90 000	30 000			30 000	30 000	60 000	30 000	
Emprunt Mr Moncef Ben Jemaa	300 000	-	Trimestriel (2011-2012)	100 000	50 000			50 000	54 000	50 000	46 000	
ATB	700 000	Tmm+3%	Trimestriel (2009-2015)	336 000	112 000			112 000	38 000	224 000	112 000	37 000
ATB	167 000	Tmm+2,5%	Trimestriel (2012-2015)	133 600	26 720			26 720	6 800	106 880	26 720	9 960
Attijari leasing (Clio)	25 683	9%	Mensuel (2011-2015)	12 112	5 058			5 532	5 058	6 580	5 532	
ATB consolidation 116843	116 843	Tmm+3%	Mensuel (2012-2016)	92 244	24 599			24 599	12 299	67 646	24 599	6 150
Amen Bank (BEI)	1 000 000	Tmm+2%	Semestriel (2013-2020)	500 000			500 000	96 829		903 171	96 829	
<b>Total</b>	<b>2 718 549</b>			<b>1 263 957</b>	<b>248 376</b>	<b>-</b>	<b>500 000</b>	<b>345 679</b>	<b>146 157</b>	<b>1 418 277</b>	<b>341 679</b>	<b>53 110</b>

### Note 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés s'analyse comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
- Fournisseurs d'exploitation	230 717	132 560
- Fournisseurs d'immobilisations	41 020	86 692
- Fournisseurs débiteurs	(67 943)	(42 539)
<b><u>Total</u></b>	<b><u>203 794</u></b>	<b><u>176 713</u></b>

### Note 14 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'analysent comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
- Personnel, rémunérations dues	3 705	4 798
- Rémunérations DGA	-	4 000
- Etat, impôts et taxes à payer (1)	51 641	35 236
- Actionnaires, comptes courants	618	4 159
- Actionnaires, dividendes à payer	13 690	13 690
- Crédoeurs divers	-	611
- CNSS	3 863	4 923
- BTS prêts	6 720	6 720
- Assurance groupe	7 950	7 252
- Charges à payer	12 411	10 585
<b><u>Total</u></b>	<b><u>100 599</u></b>	<b><u>91 974</u></b>

(1) Les sommes dues à l'Etat au titre des différents impôts et taxes se détaillent comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
- Etat, retenues à la source à payer	29 490	19 681
- Etat, TFP et FOPROLOS à payer	3 497	3 497
- Etat, FODEC à payer	18 195	11 600
- Etat, TCL à payer	458	458
<b><u>Total</u></b>	<b><u>51 641</u></b>	<b><u>35 236</u></b>

### Note 15 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'analysent comme suit :

		<u>2012</u>	<u>2011</u>
-	Échéances à moins d'un an sur emprunts (voir note 12)	341 679	248 376
-	Principal échu et impayé (voir note 12)	53 110	-
-	Intérêts échus et impayés	14 915	11 295
-	Compte courant ATB	196 148	153 893
-	Compte courant BIAT	1 819	1 478
	<b>Total</b>	<u>607 671</u>	<u>415 042</u>

## II- NOTES A L'ETAT DE RESULTAT

### Note 16 : Revenus

Les revenus totalisent en 2012 un montant de 2.106.280 dinars, contre 2.069.029 dinars en 2011 et s'analysent comme suit : .

	<u>2012</u>	<u>2011</u>	
-	Ventes de travaux et services	71 343	54 909
-	Ventes de livres, revues et journaux	2 034 936	2 014 121
	<u>2 106 280</u>	<u>2 069 029</u>	

### Note 17 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent en 2012 à 153.983 dinars contre 110.732 dinars à l'issue de l'exercice précédent et représentent essentiellement les produits des loyers.

### Note 18 : Achats de matières consommés

Les achats consommés de matières et fournitures s'analysent comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>	
-	Achats papier	872 285	990 590
-	Achats matières consommables	17 367	7 612
-	Achats encre	70 653	55 243
-	Achats plaques	62 370	50 409
-	Achats colle	55 035	36 139
-	STEG	39 503	46 508
-	SONEDE	1 117	374
-	Achat d'emballages	15 685	9 461
-	Carburant	13 005	12 590
-	Autres achats	1 947	1 902
-	Frais sur Achats	173 219	230 707
-	Variation de stocks de matières premières	(16 692)	(24 073)
	<u>1 305 493</u>	<u>1 417 461</u>	

### Note 19 : Charges de personnel

Les charges de personnel s'analysent comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
- Salaires	111 215	97 653
- Salaire DGA	21 176	21 176
- Indemnité de licenciement	200	16 950
- CNSS	15 672	14 765
- Autres charges du personnel	33 878	12 626
- Transfert de charges de personnel	-	(6 885)
<b><u>Total</u></b>	<b><u>182 142</u></b>	<b><u>156 286</u></b>

### Note 20 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux comptes d'amortissements et de provisions de l'exercice s'analysent comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	192 981	180 231
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	3 815	3 649
- Dotations aux provisions pour dép. des autres actifs courants	-	4 536
- Reprises sur provisions pour dép. des autres actifs courants	(32 270)	-
- Résorptions des charges à répartir	2 300	2 306
- Quote part des subventions inscrites au compte de résultat	(9 505)	(9 505)
<b><u>Total</u></b>	<b><u>157 322</u></b>	<b><u>181 217</u></b>

## Note 21 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'analysent comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
- Sous-traitance générale	187 321	120 316
- Loyers Leasing	10 318	10 913
- Entretien et réparations Matériel d'exploitation	14 095	18 573
- Entretien et réparations Matériel de Transport	7 426	3 226
- Entretien et réparations Bâtiments	1 937	2 133
- Primes d'assurance	257	4 640
- Autres	1 760	3 528
<i>Total des services extérieurs</i>	<u>223 115</u>	<u>163 327</u>
- Honoraires	9 702	6 262
- Transports et déplacements	48 670	48 824
- Commissions bancaires	16 387	29 224
- Frais postaux et Télécom	2 783	761
- Jetons de présence	13 229	1 600
- Autres services extérieurs	42 593	2 951
<i>Total des autres services extérieurs</i>	<u>133 365</u>	<u>89 622</u>
- Droits d'enregistrement et de timbres	1 632	3 852
- TFP et FOPROLOS	1 698	1 236
- Taxes sur Chiffre d'affaires	42	500
- Autres	665	183
<i>Total des impôts et taxes</i>	<u>4 037</u>	<u>5 771</u>
<b><u>Total</u></b>	<u><u>360 516</u></u>	<u><u>258 719</u></u>

### Note 22 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'analysent comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
- Intérêts des emprunts	118 742	61 500
- Intérêts des comptes courants débiteurs	14 841	8 042
- Intérêts de retard	-	5 772
- Gain de change	-	73
	<hr/>	<hr/>
<b><u>Total</u></b>	<b><u>133 583</u></b>	<b><u>75 388</u></b>

### Note 23 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires se détaillent comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
- Produits nets sur cession d'immobilisations	3 023	-
- Autres	300	19
	<hr/>	<hr/>
<b><u>Total</u></b>	<b><u>3 323</u></b>	<b><u>19</u></b>

## III- NOTES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

### Note 24 : Sommes reçues des clients

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
- Revenus	2 106 280	2 069 029
- Autres produits d'exploitation	153 983	110 732
- Clients et comptes rattachés début de période	464 931	474 229
- Clients et comptes rattachés fin de période	(549 716)	(464 931)
- Retenues à la source début de période	184 082	150 819
- Retenues à la source fin de période	(223 141)	(184 082)
	<hr/>	<hr/>
<b><u>Total</u></b>	<b><u>2 136 418</u></b>	<b><u>2 155 796</u></b>

### Note 25 : Sommes payées aux fournisseurs, au personnel et à l'Etat

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
- Achats de matières premières	1 322 185	1 441 534
- Charges du personnel	182 142	156 286
- Autres charges d'exploitation	360 516	258 719
- Autres gains ordinaires	(300)	(19)
- Autres charges financières	-	5 845
- Impôt sur les sociétés	2 273	2 210
- Avances au personnel début de période	(15 295)	(14 880)
- Avances au personnel fin de période	1 800	15 295
- Etat, TVA à reporter début de période	(79 341)	(56 493)
- Etat, TVA à reporter fin de période	89 365	79 341
- Fournisseurs et comptes rattachés début de période	176 713	104 986
- Fournisseurs et comptes rattachés fin de période	(203 794)	(176 713)
- Personnel, rémunérations dues début de période	8 798	5 172
- Personnel, rémunérations dues fin de période	(3 705)	(8 798)
- Etat, impôts et taxes à payer début de période	35 236	32 993
- Etat, impôts et taxes à payer fin de période	(51 641)	(35 236)
- CNSS à payer début de période	4 923	20 883
- CNSS à payer fin de période	(3 863)	(4 923)
- Autres comptes de passifs courants début de période	67 693	17 028
- Autres comptes de passifs courants fin de période	(32 027)	83 723
- Charges constatées d'avances début de période	(742)	(896)
- Charges constatées d'avances fin de période	435	742
- Charges à payer début de période	10 585	6 504
- Charges à payer fin de période	(12 411)	(10 585)
<u>Total</u>	<u>1 869 017</u>	<u>1 922 718</u>

### Note 26 : Engagements hors bilan

#### Engagements donnés :

- La société a contracté auprès de l'ATB trois emprunts pour respectivement, 700.000 dinars, 167.000 dinars et 116.843 dinars. A titre de garantie, la société a donné en hypothèque de premier rang la totalité de la propriété lui appartenant dénommée « STAG », objet du titre foncier n°49638 Ariana, situé à l'Ariana, Zone industrielle et d'une superficie de (4766) mètres carrés. La société a également donné en nantissement l'outillage et le matériel d'équipement professionnel installé à son local sis au 19, rue de l'usine à la zone industrielle de la Charguia.

- La société a contracté auprès de l'AMEN BANK un premier emprunt pour 210.000 dinars et un deuxième emprunt pour 1.000.000 dinars. A titre de garantie de ces deux emprunts, la société a donné en hypothèque la totalité de la propriété lui appartenant dénommée « STAG », objet du titre foncier n°49638 Ariana, situé à l'Ariana, Zone industrielle et d'une superficie de (4766) mètres carrés. La société a également donné en nantissement le fond de commerce consistant en une imprimerie sise à la zone industrielle de la Charguia.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Arts Graphiques

**RAPPORT SUR LES ETATS FINANCIERS**

- 1- En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire du 02 Novembre 2012, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Tunisienne des Arts Graphiques, comprenant le bilan au 31 décembre 2012, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.
- 2- Votre conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.
- 3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

- 4- Nous avons procédé à une évaluation des procédures financières, comptables et administratives. Les faiblesses relevées et les recommandations y afférentes sont présentées séparément dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne (lettre de direction) qui fait partie intégrante du présent rapport.
- 5- Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 Décembre 2012 font apparaître un total du bilan de 3.660.154 dinars, et un résultat bénéficiaire net de 126.731 dinars.

## **FONDEMENTS DE L'OPINION AVEC RESERVES**

- 6- Les immobilisations financière totalisent au 31 décembre 2012 une valeur comptable nette de 48.165 dinars et englobent une participation dans le capital de la société « Printer » pour une valeur de 44.000 dinars. Les états financiers de la société « Printer » arrêtés au 31 décembre 2011, montrent une dépréciation de la situation nette suite aux pertes comptables reportées. La société n'a pas constitué une provision pour dépréciation des titres de participation que nous estimons à 17.600 dinars. la constatation de cette provision aurait pour effet de réduire le résultat de l'exercice d'égal montant.
- 7- Le poste « Fournisseurs et comptes rattachés » englobe des soldes débiteurs s'élevant au 31 décembre 2012 à 67.943 dinars. Ce montant provient pour 45.707 dinars de règlements non rattachés à des factures ou autres documents probants justifiant l'engagement. Nous ne sommes pas en mesure de certifier la régularité de l'enregistrement comptable de ces soldes.
- 8- Les chèques en caisse, figurant parmi les liquidités et équivalents de liquidités pour une valeur de 52.790 dinars, englobent un montant de 10.025 dinars qui n'a pas été justifié.  
Nous ne sommes pas en mesure de certifier la régularité de l'inscription de ces sommes à l'actif de la société.
- 9- Le rapprochement entre les dettes envers l'Etat et les déclarations fiscales de la société dégage des insuffisances de déclaration pour un montant estimé à 114.189 dinars. La société n'a pas constitué des provisions pour risques que nous évaluons à 82.015 dinars.  
La constatation de ces provisions aurait pour effet de réduire le résultat de l'exercice d'égal montant.
- 10- Au 31 décembre 2012, Les stocks totalisent 248.630 dinars. Aussi bien pour les stocks de matières premières que pour les stocks de produits en cours, nous n'avons pas pu vérifier les valeurs unitaires utilisées pour la valorisation des stocks.  
L'absence de bases fiables et probantes permettant de s'assurer de la correcte prise en compte et évaluation de ces stocks, nous empêche d'exprimer une opinion concernant la rubrique « stocks » au 31 décembre 2012.
- 11- Les comptes clients de la société totalisent au 31 décembre 2012 une valeur comptable nette de 549.717 dinars. Ce montant englobe :
- Des créances douteuses pour 125.500 dinars qui n'ont pas fait l'objet de provisions pour dépréciation,
  - Des créances pour un montant de 17.569 dinars non analysées par client et par référence de factures,
  - Des avances reçues des clients pour 45.271 dinars qui ne sont pas affectées par client.
- A défaut de justification détaillée des comptes clients et de constitution de provisions pour dépréciation des créances douteuses, nous ne pouvons attester la réalité du solde du poste « Clients et comptes rattachés » au 31 décembre 2012.
- 12- Les autres passifs courants totalisent au 31 décembre 2012 une valeur de 100.599 Dinars. Parmi ces passifs, la rubrique « BTS, prêts » totalisant 6.720 dinars, n'a pas fait l'objet d'une justification. Le défaut de justification de ce compte nous empêche d'exprimer une opinion concernant la rubrique « autres passifs courants » au 31 décembre 2012.

13- Parmi les liquidités et équivalents de liquidités figure le compte Attijari Bank pour un solde de 21 dinars. Le défaut de présentation des relevés bancaires des années 2011 et 2012 nous empêche de nous prononcer sur la réalité du solde comptable et l'exhaustivité des enregistrements comptables.

#### **OPINION AVEC RESERVES**

14- A notre avis, et sous réserve des remarques développées dans les paragraphes 6 à 13, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la Société Tunisienne des Arts Graphiques arrêtés au 31 décembre 2012, ainsi que la performance financière et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises Tunisiennes.

#### **RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES**

15- Conformément aux dispositions des articles 201 et 266 du code des sociétés commerciales, nous avons examiné les informations relatives à la situation financière et aux comptes données par le conseil d'administration dans les documents mis à votre disposition à l'occasion de l'assemblée générale. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

#### **AUTRES INFORMATIONS**

16- Nous avons noté un retard considérable dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2012. Ce retard affecte la pertinence de l'information financière et constitue une dérogation aux dispositions de l'article 275 du code des sociétés commerciales stipulant un délai de six mois suivant la date de clôture de l'exercice pour la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

Tunis, le 28 Juin 2013

P/ RAYON CONSULT

Mohamed Nadir FEKI

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Arts Graphiques,

- 1- En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous vous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.
- 2- Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.
- 3- Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**CONVENTIONS ET OPERATIONS NOUVELLEMENT REALISEES AUTRES QUE LES  
REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS**

- 4- Votre conseil d'administration nous a informé des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.
  - Le compte courant de Mr MONCEF BEN JEMAA, le Président Directeur Général de la société est créancier de 618 dinars au 31 décembre 2012.
  - La société Printer, contrôlée par la STAG a réalisé avec la société les opérations suivantes au cours de l'exercice 2012 :
    - des décaissements par la STAG au profit de Printer pour 32.694 dinars
    - des encaissements par la STAG provenant de Printer pour 110.310 dinars

**OPERATIONS REALISEES RELATIVES A DES CONVENTIONS ANTERIEURES AUTRES  
QUE LES REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS**

- 5- Votre conseil nous a informé des conventions et opérations suivantes, antérieurement conclues et restant en vigueur au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.
  - La société a contracté auprès de l'ATB trois emprunts pour respectivement, 700.000 dinars, 167.000 dinars et 116.843 dinars. A titre de garantie, la société a donné en hypothèque de premier rang son terrain à la Charguia II. Elle a également donné en nantissement, son outillage et son matériel d'équipement professionnel installé à son local sis au 19, rue de l'usine à la zone industrielle de la Charguia II.

- La société a contracté auprès de l'AMEN BANK un premier emprunt pour 210.000 dinars et un deuxième emprunt pour 1.000.000 dinars. A titre de garantie de ces deux emprunts, la société a donné en hypothèque son terrain à la Charguia II. La société a également donné en nantissement le fond de commerce consistant en une imprimerie sise à la zone industrielle de la Charguia II.
- La société loue auprès de Mr MONCEF BEN JEMAA, son Président Directeur Général, un local à Utique, d'une superficie de 1000 mètres carrés destiné pour l'exploitation d'un atelier d'imprimerie. La charge de l'exercice au titre de cette location s'élève à 6.300 dinars qui correspond au montant contractuel.

### **OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE ENVERS LES DIRIGEANTS**

- 6- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :
- La rémunération mensuelle du Directeur Général Adjoint Mr Marouane BEN JEMAA, fixée par la décision du Conseil d'Administration du 15 Janvier 2012, s'élève à un montant net de 1.500 dinars.
- 7- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, se présentent comme suit :
- La charge de l'exercice 2012 des rémunérations du Directeur Général Adjoint est de 21.176 dinars.
  - Aucun passif relatif à cette rémunération ne figure au bilan de la société au 31 décembre 2012.
- 8- Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 28 Juin 2013

P/ RAYON CONSULT

Mohamed Nadir FEKI

# *Notes Complémentaires Aux Rapports*

## **Note 1 : DEFINITION DE LA MISSION**

Cette mission de commissariat aux comptes est confiée conformément aux dispositions des articles 258 et suivants du code des sociétés commerciales et 16 et suivants de la loi n° 88-108 du 18 Août 1988 portant refonte de la législation relative à la profession d'expert comptable.

Elle porte sur la certification de la régularité et la sincérité des états financiers de la Société Tunisienne des Arts Graphiques, arrêtés au 31 décembre 2012. Elle est assurée conformément aux normes internationales d'audit de l'IFAC.

L'opinion exprimée résulte d'un examen, par sondage, des éléments justifiant les données contenues dans les états financiers ainsi que d'une appréciation des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues par la direction.

Par ailleurs, et eu égard aux dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, notre mission comporte des diligences spécifiques visant à vérifier la régularité des conventions conclues entre la société et ses administrateurs, telles qu'elles nous sont notifiées par le conseil d'administration ou encore l'inexistence de telles conventions.

Ces vérifications ont essentiellement pour but de s'assurer :

- de l'équité entre les actionnaires,
- d'une protection convenable des actifs de la société,
- de la régularité des transactions.

## **Note 2 : NOTE SUR LA CONFORMITE AU SYSTEME COMPTABLE DES ENTREPRISES**

Les états financiers présentés ci-joints ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Ils sont composés :

- du bilan ;
- de l'état de résultat ;
- de l'état de flux de trésorerie ;
- des notes aux états financiers.

Nous avons noté, à ce titre, l'utilisation par l'entreprise des normes comptables tunisiennes comme référentiel de base pour la préparation et la présentation des états financiers. A l'exception des remarques développées au niveau

de notre rapport général, aucune divergence significative n'a été relevée entre ces normes comptables et les principes comptables retenus par l'entreprise.

### **Note 3 : ETENDUE DES TRAVAUX DE VERIFICATION**

Comme indiqué dans le troisième paragraphe de notre rapport général, l'examen des comptes a été effectué en observant les normes internationales d'audit de l'IFAC et a comporté le contrôle des documents comptables et toutes les autres procédures de vérification que nous avons jugées nécessaires en la circonstance.

Nous présentons ci-après les développements concernant l'application de certaines de ces vérifications.

#### ◆ Immobilisations

Nous avons vérifié la réalité des mouvements intervenus sur les comptes d'immobilisations. Nous avons vérifié que les bases d'évaluation et les taux utilisés pour l'amortissement sont appropriés, compte tenu des durées de vie probables des actifs et de leur utilisation pendant l'exercice.

#### ◆ Clients

Nous avons confronté le solde de la comptabilité générale avec celui de la comptabilité auxiliaire. Nous avons vérifié que les créances sont correctement évaluées et comptabilisées.

Nous avons également apprécié les risques de non recouvrement de certaines créances jugées douteuses.

#### ◆ Liquidités et équivalents de liquidités

Nous avons vérifié les états de rapprochement bancaires ainsi que l'apurement des suspens au début de l'exercice 2013

#### ◆ Fournisseurs

Nous avons confronté le solde de la comptabilité générale avec celui de la comptabilité auxiliaire.

Nous avons vérifié que les dettes sont correctement évaluées et comptabilisées.

#### ◆ Chiffre d'affaires

Nous avons vérifié par sondage la comptabilisation du chiffre d'affaires conformément aux factures de ventes. Nous avons procédé à une analyse de la variation de la marge commerciale et nous avons recueilli les explications fournies pour ces variations.

#### ◆ Dettes bancaires

Nous avons vérifié la comptabilisation des dettes bancaires suivant les contrats de crédits. Nous avons vérifié les ventilations entre le court terme et le long terme.

◆ Dossier fiscal

Nous avons étudié la situation fiscale de la société au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est assujettie et nous avons vérifié par la suite sa traduction dans les comptes sociaux.

◆ Autres procédures de vérification

Nous avons procédé à la vérification par sondage des opérations relatives aux frais généraux, dans la mesure où nous l'avons jugé nécessaire eu égard au dispositif du contrôle interne actuellement en vigueur.

## AVIS DES SOCIETES

### **ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**

**Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"**  
Siège Social: Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac 1053 Tunis

La Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien" publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 03 octobre 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Fehmi LAOURINE et Chiheb GHANMI.

<b>ACTIFS</b>				
<b>au 31/12/2012</b>				<b>En DT</b>
<b>DESIGNATION</b>	<b>EX 2012</b>			<b>EX 2011</b>
	<b>Montant Brut</b>	<b>Amort. &amp; Prov.</b>	<b>Montant Net</b>	<b>Montant Net</b>
<b>AC1 Actifs incorporels</b>	<b>1 587 693</b>	<b>806 675</b>	<b>781 018</b>	<b>83 423</b>
AC11 Investissements R&D	7 590	7 590	0	0
AC12 Concessions, Brevets, Licences, Marques	1 580 103	799 085	781 018	83 423
<b>AC2 Actifs corporels d'exploitation</b>	<b>2 886 561</b>	<b>2 216 399</b>	<b>670 162</b>	<b>739 350</b>
AC21 Installations techniques & machines	2 148 107	1 610 884	537 223	578 982
AC22 Autres Installations Outil & Mobilier	738 454	605 515	132 939	160 368
<b>AC3 Placements</b>	<b>55 933 722</b>	<b>3 103 644</b>	<b>52 830 078</b>	<b>48 317 600</b>
<b>AC31 Terrains &amp; Constructions</b>	<b>8 636 532</b>	<b>2 234 515</b>	<b>6 402 017</b>	<b>6 541 983</b>
AC311 Terrains & Constructions Exp.	4 165 847	341 790	3 824 057	3 838 733
AC 312 Terrains & Constructions Hors Exp.	4 470 685	1 892 725	2 577 960	2 703 250
AC 32 Placements Entreprises Liées				
AC321 Part dans les entreprises liées				
AC322 Bons & Obligations émis / Eses liées et créances sur ces Eses				
AC323 Part dans les entreprises avec liens de participations				
AC324 Bons & Obligat émis / Eses avec lien de part et créances sur ces Eses				
<b>AC 33 Autres placements</b>	<b>47 297 190</b>	<b>869 129</b>	<b>46 428 062</b>	<b>41 775 618</b>
AC331 Act. Titres Rev. Vble & Part FCP	7 731 842	774 138	6 957 704	4 542 794
AC332 Obligations, Autres titres Rev. Fixe	39 367 403		39 367 403	37 105 812
AC 333 Prêts hypothécaires				
AC334 Autres prêts	167 143	91 274	75 869	99 927
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers				
AC336 Autres	30 802	3 717	27 085	27 085
AC34 Créances Esp. Déposées Ets. Cédantes				
AC4 Plac. Rep. Prov. Tech (Contrat UC)				
<b>AC5 Part des reas dans les prov techniques</b>	<b>40 422 997</b>		<b>40 422 997</b>	<b>54 512 127</b>
AC510 Prov. PNA & Primes a annuler	4 121 042		4 121 042	3 566 989
AC520 Prov. Assurance Vie	3 669 229		3 669 229	1 085 466
AC530 Prov. Sinistres ( Vie )	237 941		237 941	26 105
AC531 Prov. Sinistres ( Non Vie )	32 394 785		32 394 785	49 833 567
AC540 Prov. Part. Bces & Rist. ( Vie )				
AC541 Prov. Part. Bces & Rist. ( Non Vie )				
AC550 Prov. Egalisation et d'équilibrage				
AC560 Autres Prov. Techniques ( Vie )				
AC561 Autres Prov. Techniques ( Non Vie )				
AC570 Provisions techniques des contrats en UC				
<b>AC6 Créances</b>	<b>71 018 722</b>	<b>16 012 679</b>	<b>55 006 043</b>	<b>70 352 850</b>
<b>AC61 Créances Opérations Ass. Directe</b>	<b>34 520 451</b>	<b>15 361 095</b>	<b>19 159 356</b>	<b>17 491 449</b>
AC611 Primes Acquisées et Non Emises	1 111 751		1 111 751	1 685 249
AC612 Autres Créances Oper. Ass. Directe	32 140 609	14 095 367	18 045 242	15 803 837
AC612 Créances douteuses / agents généraux	1 268 091	1 265 728	2 363	2 363
AC613 Créances indemnisées subrogées				
<b>AC62 Créances Opérations Réassurance</b>	<b>24 848 858</b>	<b>281 047</b>	<b>24 567 811</b>	<b>45 487 393</b>
<b>AC63 Autres créances</b>	<b>11 649 413</b>	<b>370 537</b>	<b>11 278 876</b>	<b>7 374 008</b>
AC631 Personnel	123 415	8 290	115 125	109 219
AC632 Etat, Org. S Social, Collec. Pub	2 924 634		2 924 634	2 571 254
AC633 Débiteurs divers	8 601 364	362 247	8 239 117	4 693 534
AC64 Créances sur ressources spéciales				
<b>AC7 Autres éléments d'actif</b>	<b>18 558 756</b>	<b>3 280 408</b>	<b>15 278 348</b>	<b>10 842 177</b>
AC 71 Avoirs Bques, CCP, Chèques, Caisse	13 568 285	3 264 544	10 303 741	6 175 982
<b>AC72 Charges reportées</b>	<b>2 985 707</b>	<b>15 864</b>	<b>2 969 843</b>	<b>2 737 503</b>
AC721 Frais d'Acquisition reportés	2 969 843		2 969 843	2 737 503
AC722 Autres charges a répartir	15 864	15 864	0	0
<b>AC73 Comptes de régularisation Actif</b>	<b>2 004 764</b>		<b>2 004 764</b>	<b>1 928 693</b>
AC731 Intérêts et loyers acquis non échues	1 563 096		1 563 096	1 374 160
AC732 Estimation de réassurance acceptation				
AC733 Autres comptes de régularisation	441 668		441 668	554 532
<b>AC74 Ecart de conversion</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AC75 Autres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>190 408 451</b>	<b>25 419 805</b>	<b>164 988 646</b>	<b>184 847 527</b>

## CAPITAUX PROPRES &amp; PASSIFS

Au 31/12/2012

En DT

DESIGNATION	MONTANT 2012	MONTANT 2011
<b>CP Capitaux Propres</b>		
CP1 Capital social	20 000 000	20 000 000
CP2 Réserves & Primes liées Capital Social	40 000	40 000
CP3 Rachat d'actions propres		
CP4 Autres capitaux propres		
CP5 Résultats reportés	-56 224 229	-47 868 956
CP5 Résultats reportés	-55 919 915	-47 564 642
CP5 Effets des modifications comptables	-304 314	-304 314
<b>Total CP Av Résultat Exercice</b>	<b>-36 184 229</b>	<b>-27 828 956</b>
<b>CP6 Résultat Exercice</b>	<b>-799 906</b>	<b>-8 355 273</b>
<b>Total CP Av Affectation</b>	<b>-36 984 135</b>	<b>-36 184 229</b>
<b>PA1 Autres passifs financiers</b>	0	0
PA11 Emprunts obligataires	0	0
PA12 TCN émis par l'entreprise	0	0
PA13 Autres Emprunts	0	0
PA14 Dettes Etab. Bancaires & Financiers	0	0
<b>PA2 Provisions pour autres risques et Charges</b>	<b>190 111</b>	<b>417 542</b>
PA21 Prov. Pensions & Oblig. Similaires	0	0
PA22 Prov. Impôts	0	0
PA23 Autres Provisions	190 111	417 542
<b>PA3 Provisions techniques brutes</b>	<b>150 080 266</b>	<b>156 250 523</b>
PA310 Prov. Primes Non Acquisées	19 877 416	18 632 863
PA320 Prov. Assurances Vie	12 033 785	8 142 795
PA330 Prov. Sinistres ( Vie )	927 075	861 481
PA331 Prov. Sinistres ( Non Vie )	112 274 894	123 475 461
PA340 Prov. Part. Bfces & Rist (Vie)	10 001	4 028
PA341 Prov. Part. Bfces & Rist (Non Vie)	608 334	598 804
PA350 Prov. Egalisation & Equilibrage	254 663	164 616
PA360 Autres Prov. Techniques ( Vie )	0	0
PA361 Autres Prov. Techniques (Non Vie )	4 094 098	4 370 474
<b>PA4 Prov. Techniques Contrats en UC</b>	0	0
<b>PA5 Dettes Dépôts Esp. Reçues Cessionnaires</b>	<b>40 422 996</b>	<b>53 570 911</b>
<b>PA6 Autres dettes</b>	<b>9 994 292</b>	<b>9 996 009</b>
PA61 Dettes Opérations Assurance Directe	5 031 711	4 287 494
PA62 Dettes Opérations Réassurance	2 638 531	3 310 042
PA621 Part. Réassureurs Créances Indemnisées	2 638 531	3 310 042
PA622 Autres dettes		
<b>PA63 Autres dettes</b>	<b>2 324 050</b>	<b>2 398 472</b>
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	470 527	469 740
PA632 Personnel	455 671	409 109
PA633 Etat, Org. SS & Collectivités Pub.	917 352	987 576
PA634 Crédeurs divers	480 500	532 048
<b>PA64 Ressources spéciales</b>	0	0
<b>PA7 Autres passifs</b>	<b>1 285 116</b>	<b>796 772</b>
PA71 Comptes Régularisations Passif	927 517	784 240
PA710 Report Commissions Reçues Réassureurs	927 517	784 240
PA711 Estimation de réassurance rétrocession	0	0
PA712 Autres comptes de régularisation passif	0	0
PA72 Ecart de conversion	0	0
PA73 Concours Bancaires & Autres Passifs Fin.	357 599	12 532
<b>Total</b>	<b>164 988 647</b>	<b>184 847 527</b>

**ETAT DE RÉSULTAT VIE**

au 31/12/2012

En DT

DESIGNATION	Opérations Brutes 2012	Cessions et Rétro 2012	Opérations Nettes 2012	Opérations Nettes 2011
<b>PRV1 Primes</b>	<b>4 981 017</b>	<b>3 482 828</b>	<b>1 498 189</b>	<b>1 806 592</b>
PRV11 Primes Emises & Acceptées	4 981 017	3 482 828	1 498 189	1 806 592
PRV2 Produits de Placements	0	0	0	0
PRV21 Revenus des Placements	0	0	0	0
PRV22 Autres Produits Placements	0	0	0	0
PRV23 Reprises Corrections Valeur / Placements	0	0	0	0
PRV23 Profits Provenant Réalisation Placements	0	0	0	0
PRV3 Plus Values Non Réalisées / Placements	0	0	0	0
<b>PRV4 Autres produits techniques</b>	<b>20 322</b>	<b>0</b>	<b>20 322</b>	<b>13 621</b>
<b>CHV1 Charge de sinistres</b>	<b>-900 173</b>	<b>-453 777</b>	<b>-446 396</b>	<b>-329 129</b>
CHV11 Montants payés	-834 579	-241 941	-592 638	-350 853
CHV12 Var. Prov. Sinistres	-65 594	-211 836	146 242	21 724
<b>CHV2 Variation des Autres Provision</b>	<b>-3 890 989</b>	<b>-2 494 768</b>	<b>-1 396 221</b>	<b>-785 371</b>
CHV21 Provisions d'assurance Vie	-3 890 989	-2 494 768	-1 396 221	-961 562
CHV22 Autres Provisions techniques	0	0	0	176 191
CHV23 Prov. Contrat en unité de compte	0	0	0	0
<b>CHV3 Part. Bfices &amp; Ristournes</b>	<b>-5 974</b>	<b>0</b>	<b>-5 974</b>	<b>19 269</b>
<b>CHV4 Frais d'exploitation</b>	<b>-1 010 418</b>	<b>-1 395 673</b>	<b>385 255</b>	<b>61 430</b>
CHV41 Frais d'acquisition	-912 313	0	-912 313	-279 262
CHV43 Frais d'administration	-98 105	0	-98 105	-92 623
CHV44 Commissions Reçues Réassureurs	0	-1 395 673	1 395 673	433 315
<b>CHV5 Autres Charges techniques</b>	<b>-1 459</b>	<b>0</b>	<b>-1 459</b>	<b>-1 384</b>
CHV9 Charges de placements	0	0	0	0
CHV91 Charges Gestion Plac. y Compris Ch. Int.	0	0	0	0
CHV92 Correction Valeur / Placements	0	0	0	0
CHV93 Pertes Provenant Réalisation Placements	0	0	0	0
CHV10 Moins Values Non Réalisées / Placements	0	0	0	0
<b>CHV12 Pds Plac. Alloués Etat Résultat</b>	<b>239 136</b>	<b>0</b>	<b>239 136</b>	<b>99 449</b>
<b>Résultat Technique Vie</b>	<b>-568 538</b>	<b>-861 390</b>	<b>292 852</b>	<b>884 475</b>

**ETAT DE RESULTAT NON VIE**

Au 31/12/2012

En DT

DESIGNATION	Opérations Brutes 2012	Cessions et Rétro 2012	Opérations Nettes 2012	Opérations Nettes 2011
<b><u>PRNV1 Primes Acquisées</u></b>	<b>50 535 130</b>	<b>10 650 995</b>	<b>39 884 135</b>	<b>38 842 961</b>
PRNV11 Primes Emises & Acceptées	51 779 683	11 294 043	40 485 640	39 427 004
PRNV12 Var. Prov. Primes Non Acquisées	-1 244 553	-643 048	-601 505	-584 043
<b><u>PRNT3 Pdots Plac. Alloués Etat Résultat</u></b>	<b>2 626 162</b>	<b>0</b>	<b>2 626 162</b>	<b>1 676 349</b>
<b><u>PRNV2 Autres Produits Techniques</u></b>	<b>2 408 956</b>	<b>0</b>	<b>2 408 956</b>	<b>2 287 490</b>
<b><u>CHNV1 Charge de Sinistres</u></b>	<b>-29 818 001</b>	<b>6 036 993</b>	<b>-35 854 994</b>	<b>-42 089 238</b>
CHNV11 Montant payés	-41 018 569	-11 401 789	-29 616 780	-26 578 363
CHNV12 Var. Prov. Sinistres	11 200 568	17 438 782	-6 238 214	-15 510 874
<b><u>CHNV2 Var. Autres Prov. Techniques</u></b>	<b>276 376</b>	<b>0</b>	<b>276 376</b>	<b>-1 680 793</b>
<b><u>CHNV3 Part. Bfices &amp; Ristournes</u></b>	<b>-9 530</b>	<b>0</b>	<b>-9 530</b>	<b>-71 265</b>
<b><u>CHNV4 Frais d'exploitation</u></b>	<b>-11 904 193</b>	<b>-2 135 734</b>	<b>-9 768 459</b>	<b>-9 530 412</b>
CHNV41 Frais Acquisition	-8 131 397	0	-8 131 397	-7 605 986
CHNV42 Var. Montant Frais Acq. Reportés	232 340	0	232 340	-124 734
CHNV43 Frais d'administration	-4 005 136	0	-4 005 136	-3 792 196
CHNV44 Comm. Reçues Réassureurs	0	-2 135 734	2 135 734	1 992 503
<b><u>CHNV5 Autres Charges Techniques</u></b>	<b>-632 976</b>	<b>0</b>	<b>-632 976</b>	<b>-587 130</b>
<b><u>CHNV6 Var. Prov. Egal. &amp; Equilibrage</u></b>	<b>-90 047</b>	<b>0</b>	<b>-90 047</b>	<b>381 629</b>
<b>Résultat Technique Non Vie</b>	<b>13 391 877</b>	<b>14 552 254</b>	<b>-1 160 377</b>	<b>-10 770 409</b>

**ETAT DE RESULTAT**

Au 31/12/2012

En DT

DESIGNATION	Montant 2012	Montant 2011
<u>RTNV Résultat Technique Assurance &amp; Réassurance Non Vie</u>	<u>-1 160 377</u>	<u>-10 770 409</u>
<u>RTV Résultat Technique Assurance &amp; Réassurance Vie</u>	<u>292 852</u>	<u>884 475</u>
<u>PRNT1 Produits des Placements</u>	<u>3 944 349</u>	<u>2 326 389</u>
PRNT11 Revenus des placements	3 913 724	2 326 389
PRNT12 Produits des autres Placements	0	0
PRNT13 Reprise de correction de valeur sur placements	0	0
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	30 625	0
<u>PRNT3 Pdts Plac. Transf. Etat Résultat Tech Ass. &amp; Réass Vie</u>	<u>-239 136</u>	<u>-99 449</u>
<u>CHNT1 Charges des Placements</u>	<u>-1 133 469</u>	<u>-712 329</u>
CHNT11 Charges des Placements	-658 487	-573 039
CHNT12 Correction de valeur sur placements	-474 982	-139 290
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements	0	0
<u>CHNT2 Pdts Plac. Transf. Etat Résultat Tech Ass. &amp; Réass Non Vie</u>	<u>-2 626 162</u>	<u>-1 676 349</u>
<u>PRNT2 Autres produits non techniques</u>	<u>187 099</u>	<u>1 751 699</u>
<u>CHNT3 Autres charges non techniques</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>Résultat provenant des activités ordinaires</u>	<u>-734 844</u>	<u>-8 295 973</u>
<u>CHNT4 Impôts sur le résultat</u>	<u>-65 062</u>	<u>-59 300</u>
<u>Résultat Provenant Activités Ord. Après Impôts</u>	<u>-799 906</u>	<u>-8 355 273</u>
<u>PRNT4 Gains extraordinaires</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>CHNT5 Pertes extraordinaires</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>CHNT6 PRNT5 Effets Modifications comptables ( nets d'impôts )</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<b>Résultat net de l'exercice après modifications comptables</b>	<b>-799 906</b>	<b>-8 355 273</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

**AU 31/12/2012 (En DT)**

<b>DESIGNATION</b>		<b>Montant 2 012</b>	<b>Montant 2 011</b>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
101	Encaissements des primes reçues des assurés	61 074 382	52 715 139
102	Sommes versées pour paiement des sinistres	-39 648 352	-40 774 509
103	Encaissements des primes reçues ( acceptations )	0	122 334
104	Sommes versées pour paiement des sinistres ( acceptations )	0	0
105	Commissions versées sur les acceptations	0	0
106	Décaissements de primes pour les cessions	-3 901 917	-3 137 273
107	Encaissements des sinistres pour les cessions	11 294 513	10 500 659
108	Commissions reçues sur les cessions	0	0
109	Commissions versées aux intermédiaires	-6 409 822	-5 706 273
110	Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-3 539 825	-3 224 633
111	Variation des dépôts auprès des cédantes	0	0
112	Variations des espèces reçues des cessionnaires	0	0
113	Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-11 581 372	-10 153 423
114	Encaissements liés à la cession de placements financiers	6 580 096	7 954 099
115	Taxes sur les assurances versées au trésor	-7 755 662	-6 945 662
116	Produits financiers reçus	3 472 478	2 041 381
117	Impôt sur les bénéfices payés	0	0
118	Autres mouvements	-6 110 235	-191 780
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b><u>3 474 285</u></b>	<b><u>3 200 059</u></b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
201	Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisation incorporelles et corporelles	-854 724	-103 859
202	Encaissements provenant de la cession d'immobilisation incorporelles et corporelles	0	0
203	Décaissement provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	0	0
204	Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	0	0
205	Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation	0	0
206	Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation	0	0
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'inv</b>		<b><u>-854 724</u></b>	<b><u>-103 859</u></b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
301	Encaissements suite à l'émission d'actions	0	0
302	Dividendes et autres distributions	-92 500	-55 000
303	Encaissements provenant d'emprunts	0	0
304	Remboursements d'emprunts	0	0
305	Augmentation / Diminutions des ressources spéciales	0	0
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b><u>-92 500</u></b>	<b><u>-55 000</u></b>
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités		0	0
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>2 527 061</b>	<b>3 041 200</b>
<b>Trésorerie de début d'exercice</b>		<b>3 901 984</b>	<b>860 784</b>
<b>Trésorerie de fin d'exercice</b>		<b>6 429 045</b>	<b>3 901 984</b>

**TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES****Au 31/12/2012****En DT**

	<b>2012</b>	<b>2011</b>
<b>Engagements Reçus</b>	<b>14 105</b>	<b>14 105</b>
Cautions Agents Généraux	14 105	14 105
<b>Engagements Donnés</b>	<b>35 647</b>	<b>35 647</b>
Cautions données aux assurés	35 647	35 647

## I. Présentation de la Société et Faits marquants

### I.1 Présentation de la Société

La société Tunisienne d'assurances « Lloyd Tunisien » est une société anonyme au capital de 20 000 000DT, divisé en 4 000 000 actions de 5 DT le nominal.

Le Lloyd Tunisien est une compagnie multi - branches qui opère dans le marché tunisien depuis juin 1945, elle a pour objet de mettre à la disposition de l'économie nationale les couvertures nécessaires pour faire face aux multiples risques auxquels sont soumis les biens et les personnes notamment :

- La branche automobile;
- Les branches dommages IRDS (Incendie, Individuels accidents, Risques divers&spéciaux et Vol) ;
- La branche maritime et transport ;
- La branche groupe maladie invalidité ; et
- La branche vie.

### I.2 Faits marquants

#### Les faits saillants ayant marqué l'activité de l'exercice 2012 concernent notamment :

Le résultat global de la Compagnie s'est établi, au 31 décembre 2012, à un déficit de **0,800 MD** contre un déficit **8,355 MD**, une année auparavant, soit une **progression** qui correspond à un **différentiel favorable** de **7,555 MD**.

La variation du résultat comptable net selon l'approche technique s'explique par :

- **L'Amélioration du solde de souscription de 71,709 MD** (21,093 MD en 2012 contre -50,616 MD en 2011). Cette amélioration est liée essentiellement à :
  - Augmentation des primes acquises de +4,250 MD.
  - La baisse des charges de prestations de +67,994 MD, liées totalement à l'activité non Vie dont les prestations sont passées, pendant la période de référence, de 98,350 MD à 29,818 MD, soit un différentiel favorable de 68,532 MD qui s'explique essentiellement par les sinistres importants de 2011.
  - L'augmentation des charges des autres provisions techniques de - 0,535 MD.
- **L'augmentation du solde financier de 1,226 MD** : Le solde passe, pendant la période de référence, de 1,724 MD à 2,850 MD, soit une **progression** de 65%. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation des plus-values sur la cession des actions.
- **L'augmentation des charges d'acquisition et de gestion de 2,502 MD** : Le solde passe de 8,431 MD à **10,933 MD**. Ceci s'explique, entre autres, par l'augmentation des frais d'acquisition vie et non vie.
- **L'aggravation du solde de réassurance de 62,880 MD** qui s'explique essentiellement par l'importance des sinistres survenus en 2011 par rapport à l'exercice 2012:
  - L'augmentation des primes cédées de 3, 518 MD.
  - La baisse des sinistres à la charge des réassureurs de 60, 467 MD.
  - L'évolution des commissions reçues des réassureurs de 1, 105 MD.
- **L'augmentation de la charge d'impôts sur les sociétés de 6 mD.**

Au terme de l'exercice 2012, le résultat de l'activité **Non Vie**, en **amélioration de 9,610 MD**, s'est établi à une perte **1,160 MD** contre une perte de 10,770 MD à la même période de l'exercice écoulé, qui s'explique par :

- Augmentation des primes acquises de **+2,514 MD** (+ 5,23%).
- Diminution des prestations payées de **+2,567 MD**.
- Diminution de la variation des provisions pour sinistres à payer de **+65,966 MD**.
- Amélioration des autres provisions techniques de **+1,957 MD**.
- Diminution de la provision pour Ristournes de **+62 mD**.
- Augmentation des frais d'exploitation de **-381 mD**.
- Augmentation des autres charges techniques de **-46 mD**.
- Augmentation des autres produits techniques de **+121 mD**.
- Augmentation des produits des placements alloués de **+ 950 mD**.
- Augmentation de la provision pour égalisation et équilibrage de **-472 mD**.
- L'aggravation du résultat de la réassurance de **- 63,628 MD**.

Au 31 décembre 2012, le résultat de l'activité **Vie** s'est établi à **293 mD** contre **884 mD** à la même date en 2011. Il en découle un différentiel défavorable de **591 mD** qui s'explique essentiellement par :

- Augmentation des primes acquises de **+1,737 MD** (+53,5%).
- Augmentation de prestations payées de **-427 mD**.
- Augmentation de la dotation relative aux **provisions mathématiques** de **-2,020 MD**.
- Augmentation des **provisions pour sinistres à payer** de **-112 mD**.
- Augmentation des produits des placements alloués de **+140 mD** suite à l'augmentation des produits de placements.
- Augmentation des autres produits techniques de **+7 mD**.
- Diminution de la provision pour PB de **-25 mD**.
- Augmentation des frais d'exploitation de **-638 mD**.
- Amélioration du résultat de la réassurance de **+749 mD**.

Le portefeuille global des placements de la Compagnie a atteint, au 31 décembre 2012, un montant net de **52,830 MD** contre 48,318 MD au 31 décembre 2011, marquant ainsi une progression de **9,34 %**. Ce portefeuille comporte, outre les placements en immobiliers qui totalisent un montant de (6,402 MD), des placements financiers d'un montant de (46,428 MD).

La structure du portefeuille se présente comme suit :

- 74,52% d'obligations et de titres à revenus fixe ;
- 13,17% d'actions ;
- 12,12% sous forme des placements immobiliers ;
- 0,19% par les autres placements (prêts au personnel...).

Au 31 décembre 2012, les **revenus générés par le portefeuille de placements**, en **progression de 70%**, totalisent un montant brut de **3,944 MD** contre 2,326 MD, à la même date en 2011, soit un **différentiel favorable de 1,618 MD**. Celui-ci s'explique essentiellement par l'augmentation des plus-values sur la cession des actions.

### I.3 Perspectives d'évolution

- Les procédures de constitution de la filiale vie sont en cours et seront finalisées en 2013.
- La Société a revu son programme de réassurance et a conclu des nouveaux traités entrés en vigueur en 2013 avec Munich-Ré.
- La refonte de la gestion des sinistres automobile matériels essentiellement à travers :
  - L'amélioration de la productivité et de la qualité d'accueil du service.
  - La réduction des délais de règlement.
  - Le contrôle du coût des sinistres.
- L'assainissement du portefeuille Auto via la mise en place d'une nouvelle politique de souscription.
- La mise en place d'un ERP comptable et financier (SAGE 1000) – Go live 07/2013.
- Le reliquat des pertes cumulées au 31 décembre 2012 s'élève à 57 024 mD et dépasse ainsi le capital social s'élevant à 20 000 mD. Le taux de représentation des provisions techniques s'élève au 31 décembre 2012 à 43,90 % et se trouve par conséquent en dessous du minimum légal de 100 %.

Les opérations d'apport en capital déjà entreprises ainsi que d'autres opérations envisagées de consolidation des ressources permanentes, devraient contribuer à la consolidation des capitaux propres et permettre à terme le respect des conditions réglementaires.

## II. Principes et Méthodes Comptables

Les états financiers de Lloyd Tunisien arrêtés au 31 décembre 2012 et présentés ci-dessus sont établis conformément aux règles prévues par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises et l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leurs représentations.

### II.1 Les actifs incorporels et corporels

Les actifs incorporels et corporels d'exploitation sont inscrits à l'actif pour leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'amortissements linéaires selon les taux suivants :

Désignation	Taux
Logiciel	33%
Licence	33%
Construction	20%
Matériel de transport	20%
Installations, Agencements & Aménagements	10%
Equipement de bureau	10%
Matériel informatique	15%

## **II.2 Placements**

### **II.2.1 Placements immobiliers**

Les placements immobiliers constitués par les terrains et les constructions d'exploitation et hors exploitation sont inscrits à l'actif du bilan pour leurs prix d'acquisition. Les immeubles font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de 20 ans.

### **II.2.2 Bons, Obligations et Titres à Revenus Fixes**

Les bons, obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leurs prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

### **II.2.3 Titres à revenus variables**

Ils sont portés à l'actif pour leurs prix d'acquisitions hors frais accessoires sur achats. A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage. Cette dernière correspond à la valeur déterminée sur la base du cours moyen pondéré des transactions qui ont eu lieu au cours du mois qui précède la date de clôture du bilan pour les titres cotés en bourse et à la valeur mathématique calculée sur la base des états financiers des sociétés dans laquelle notre compagnie détient une participation pour les actions et les titres non cotés.

Les moins values dégagées par rapport aux coûts historiques font l'objet de provisions et constatées par conséquent en résultat de l'exercice. Les plus values latentes ne sont pas portées en résultat de l'exercice.

## **II.3 Créances nées des opérations d'assurance directe**

### **II.3.1 Arriérés agences, courtiers et bureaux directs**

Les arriérés font l'objet d'une provision calculée comme suit :

#### **Base de Calcul de la provision :**

Les arriérés par âge arrêtés au 31/12/2012 déduction faite des encaissements post clôture, Commissions à payer, comptes d'attentes, Cautionnement et Coassurances.

#### **Selon les taux de provisionnement suivants :**

- N : 0%
- N-1 : 20%
- N-2 : 50%
- N-3 et antérieures : 100%

L'écart positif entre le solde comptable et extracomptable est provisionné à 100%.

### **II.3.2 Primes contentieuses**

Ce compte enregistre le montant des primes émises et non encore réglées par les clients de la compagnie. Les primes contentieuses font l'objet d'une provision pour dépréciation calculée de la manière suivante :

#### **Base de Calcul de la provision :**

Les Arriérés arrêtés par âge au 31/12/2012 déduction faite des encaissements post clôture.

#### **Selon les taux de provisionnement suivants :**

- N : 0%
- N-1 : 50%
- N-2 et antérieures : 100%

Afin d'avoir une appréciation fiable du risque de non paiement, une nouvelle méthode statistique est adoptée depuis 2011 et qui consiste à estimer la provision en se basant sur un historique de recouvrement des primes observé sur cinq années.

L'écart positif entre le solde comptable et extracomptable est provisionné à 100%.

### **II.3.3 Créances douteuses sur agents généraux**

Ce compte enregistre les créances de la compagnie sur des agences éteintes, ces créances mises en relief à l'occasion de l'opération d'apurement menée lors de la privatisation de la compagnie sont totalement provisionnées.

## **II.4 Les autres éléments d'actifs**

### **II.4.1 Effets et chèques impayés**

Les effets et chèques impayés sont présentés parmi les avoirs en banques, CCP, chèques et caisses et ils sont provisionnés selon les taux de provisionnement suivants :

- N : 50%
- N-1 et antérieurs : 95%

La provision tient également compte des garanties, des arrangements et des encaissements et impayés post-clôture.

### **II.4.2 Effets à recevoir**

Les effets à recevoir sont présentés parmi les avoirs en banques, CCP, chèques et caisses.

## **II.5 Provisions techniques**

### **II.5.1 Provisions Techniques Assurance Vie**

#### **5.1.1 Provisions Mathématiques**

Cette provision correspond à la différence, à la date d'inventaire, entre la valeur actuelle des engagements pris par la compagnie d'assurance y compris la participation aux bénéfices d'une part, et la valeur actuelle des engagements pris par les assurés à savoir les primes futures à verser d'autres part. Une actualisation de cette provision, conformément aux bases techniques telles que prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 05 janvier 2009, modifiant l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques des entreprises d'assurances et les conditions de leur représentation, a été effectuée au 31/12/2012.

#### **5.1.2 Provisions pour sinistres à payer**

Cette provision enregistre le montant de la dette du Lloyd Tunisien envers les assurés au titre des sinistres survenus, rachats et arrivés à échéance déclarés jusqu'à la date de clôture des états financiers mais non encore réglés à cette date. Ce montant tient compte des frais de règlement de ces sinistres à engager par la compagnie.

#### **5.1.3 Recours à encaisser**

Ce compte enregistre les prévisions de récupération d'indemnités ou parties d'indemnités de sinistres, suite à l'acquisition des droits des assurés vis-à-vis des tiers (subrogation) ou de l'obtention de la propriété légale des biens assurés (sauvetage).

### **II.5.2 Provisions Techniques Assurance Non Vie**

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figure à l'actif du bilan.

### **5.2.1 Provision pour primes non acquises**

La provision pour primes non acquise est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de la prime. Elle est calculée selon la méthode du prorata temporis.

La provision pour primes non acquises est calculée dans une première phase sur la base des primes émises, nettes de cessions ou de rétrocessions, puis dans une deuxième phase sur la base de la partie des primes cédées ou rétrocédées.

### **5.2.2 Provision pour sinistres à payer**

Cette provision correspond au coût total estimé et représenté par le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

### **5.2.3 Provision d'égalisation**

Cette provision est constituée, conformément aux dispositions des articles 11 et 25 de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation, au titre du risque décès pour l'assurance groupe et du risque grêle. Cette provision est destinée à assurer la péréquation des résultats suite aux fluctuations des taux de sinistres pour les exercices à venir ou pour couvrir des risques spéciaux.

La dotation annuelle au titre de cette provision est calculée par prélèvement de 75% sur l'excédent technique éventuel apparaissant dans la catégorie concernée jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 200% des primes ou cotisations d'assurance de l'exercice.

Par excédent brut de la branche, on entend, la différence entre les primes acquises de l'exercice et la somme des charges de sinistres et des autres coûts rattachés à la branche tels qu'ils ressortent après la répartition des charges par nature.

### **5.2.4 Provision pour participation aux bénéficiaires et ristournes**

Elle correspond aux montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéficiaires et de ristournes.

### **5.2.5 Autres provisions techniques**

Ces provisions regroupent la provision mathématique des rentes, la provision pour risque d'exigibilité et la provision pour risques en cours.

- ***La provision mathématique des rentes :***

Il s'agit des montants qui seront versés, postérieurement à la date de clôture, sous forme de rentes et accessoires de rentes aux victimes des accidents de travail et accidents de circulation survenus avant la date de clôture.

La provision mathématique des rentes au titre des accidents de travail correspond à la valeur actuelle probable des rentes à payer, elle est calculée en appliquant au montant de la rente trimestrielle le coefficient d'âge prévu par l'arrêté des secrétaires d'Etat aux Finances et aux Affaires Sociales du 17 avril 1958, fixant la valeur de rachat des rentes allouées aux victimes d'accidents de travail ou à leurs ayants droits.

La provision mathématique des rentes au titre des accidents de circulation correspond à la différence entre le montant total de la rente à payer durant la période d'indemnisation déduction faite des montants déjà payés.

- ***La provision pour risque d'exigibilité :***

Cette provision correspond à la somme algébrique des différences, calculées pour chaque catégorie de placement, entre la valeur comptable brute et la valeur de marché. Cette provision n'est constatée que dans le cas où ces différences dégagent une moins value latente, la plus value éventuelle n'est pas constatée. Cette provision est destinée à faire face à une insuffisante liquidité des placements, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres.

- **La provision pour risques en cours :**

Cette provision est constatée sur les catégories d'assurance dégageant un résultat déficitaire. En effet, la compagnie rapporte pour chacune des catégories d'assurance, le montant total des charges de sinistres rattachés à l'exercice courant et à l'exercice précédent, et des frais d'administration autres que ceux immédiatement engagés et frais d'acquisition imputables à l'exercice courant et à l'exercice précédent, au montant des primes émises au cours de ces exercices corrigé de la variation sur la même période, des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises. Les branches ayant un rapport supérieur à 100% font l'objet d'une provision pour risque en cours. Cette provision est calculée en appliquant la partie du rapport excédent les 100% au montant de la provision pour primes non acquises de la branche.

#### **5.2.6 Recours à encaisser**

Ce compte enregistre les prévisions de remboursement d'indemnités ou parties d'indemnités de sinistres versées au titre d'un sinistre auprès de la personne qui en a été responsable.

## **II.6 Comptes de régularisation**

### **II.6.1 Frais d'acquisition reportés**

Les frais d'acquisition reportés, correspondent à la fraction, non imputables à l'exercice, des frais engagés par la compagnie lors de l'émission des primes. Ces frais reportés ont été calculés, conformément aux dispositions de la norme comptable n°28 relative aux revenus dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance, sur la base des commissions et des autres coûts internes d'acquisition tels qu'ils ressortent de la répartition des charges par destination. La fraction de ces frais qui a été reportée aux exercices ultérieurs en actif du bilan a été dégagée en multipliant les charges précitées au rapport entre, d'une part, les primes non acquises de l'exercice, et les primes émises corrigées des primes restant à émettre et des primes à annuler de la même période d'autre part.

### **II.6.2 Report de commissions reçues des réassureurs**

Ce compte enregistre les commissions reçues des réassureurs sur les primes non acquises cédées aux réassureurs.

### III. Analyse des Etats Financiers au 31/12/2012

#### III.1 Actifs

##### III.1.1 AC1 : Les actifs incorporels

Le solde de la rubrique « actifs incorporels nets » s'élève au 31 décembre 2012 à 781 018 DT contre 83 423 DT au 31 décembre 2011. La variation de 697 595 DT se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation
<b>Actifs Incorporels</b>			
Investissements de recherches et développements	7 590	7 590	0
Concessions, brevets, licences et marques	1 580 103	836 626	743 477
<b>Total actifs incorporels bruts</b>	<b>1 587 693</b>	<b>844 216</b>	<b>743 477</b>
Amortissements	-806 675	-760 793	-45 882
<b>Total actifs incorporels nets</b>	<b>781 018</b>	<b>83 423</b>	<b>697 595</b>

Les actifs incorporels bruts s'élève au 31 décembre 2012 à 1 587 693 DT contre 844 216 DT au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 743 477 DT qui est due à l'acquisition d'un nouveau système d'information (avec l'intégrateur italien RGI) qui est considéré en 2012 comme immobilisation en cours.

##### III.1.2 AC2 : Les actifs corporels

Le solde de la rubrique « actifs corporels nets » s'élève au 31 décembre 2012 à 670 162 DT contre 739 350 DT au 31 décembre 2011. La variation étant de 69 188 DT se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation
<b>Actifs Corporels D'exploitation</b>			
Installations techniques et machines	2 148 107	2 154 122	-6 015
Autres installations, outillages et mobiliers	738 454	727 803	10 651
<b>Actifs corporels d'exploitation bruts</b>	<b>2 886 561</b>	<b>2 881 925</b>	<b>4 636</b>
Amortissements	-2 216 399	-2 142 575	-73 824
<b>Actifs corporels nets</b>	<b>670 162</b>	<b>739 350</b>	<b>-69 188</b>

##### III.1.3 AC3 : Les placements

Le solde des placements nets s'élève au 31 décembre 2012 à 52 830 076 DT contre 48 317 600 DT au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 4 512 476 DT :

Libellé	2012	2011	Variation
<b>Placements</b>			
Terrains et constructions	8 636 532	8 636 532	0
Actions, titres à RV & parts FCP	7 731 841	5 054 030	2 677 812
Obligations et titres à revenus fixes	39 367 403	37 105 812	2 261 591 (i)
Prêts aux personnels	167 143	191 201	- 24 059
Dépôts et cautionnements	30 802	30 802	0
<b>Total placements bruts</b>	<b>55 933 721</b>	<b>51 018 377</b>	<b>4 915 345</b>
Amortissements et provisions	- 3 103 645	-2 700 777	- 402 867 (ii)
<b>Placements nets</b>	<b>52 830 076</b>	<b>48 317 600</b>	<b>4 512 476</b>

(i) Au 31 décembre 2012, les obligations et les titres à revenus fixes se détaillent comme suit :

Obligations non cotés	14 371 780
Bon de Trésor	24 995 623
<b>Total</b>	<b>39 367 403</b>

(ii) La variation des amortissements et des provisions se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation	
Amort. Immeubles bâtis hors exploitation	1 892 725	1 767 435	125 290	
Amort. Immeubles bâtis d'exploitation	291 790	277 114	14 676	
Prov .dep part et act Ste imb non cotés	50 000	50 000	0	
<b>Total des amortissements des immeubles</b>	<b>2 234 515</b>	<b>2 094 549</b>	<b>139 966</b>	<b>(a)</b>
Provisions / Actions et titres cotés	706 002	451 100	254 902	(b)
Provisions / Actions et titres non cotés	68 136	60 136	8 000	
Provision / Prêts aux personnels	91 274	91 274	0	
Provision / Dépôts et cautionnements	3 717	3 717	0	
<b>Total des provisions</b>	<b>869 129</b>	<b>606 227</b>	<b>262 902</b>	
<b>Total des amortissements et des provisions</b>	<b>3 103 644</b>	<b>2 700 777</b>	<b>402 867</b>	

(a) La variation des amortissements des immeubles correspond à la dotation aux amortissements de l'année.

(b) Les actions et titres cotés sont évalués à la clôture aux cours boursiers moyens du mois de décembre 2012. Les moins values dégagées par rapport aux coûts historiques font l'objet de provisions et constatées par conséquent en résultat de l'exercice.

La provision pour dépréciation des titres et actions cotés au 31 décembre 2012:

PROV POUR DEP TITRES CEMENTS DE BIZERTE	588 120
PROV POUR DEP TITRES STB EX 2012	3 109
PROV POUR DEP TITRES ATB EX 2012	88 773
PROV DEP ACTIONS MAGASIN GENERAL	26 000
<b>Total</b>	<b>706 002</b>

### III.1.4 Notes sur les mouvements sur les éléments d'actifs (Annexe 8)

Désignation	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N.
	À l'ouv.	Acqu	Cess	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture		à la clôture:
					Amort	Prov.	Amort	Prov.	Amort	Prov.	Amort	Prov.	
<b>1. Actifs incorporels</b>													
1.1 Frais de recherche et développement	7 590	0	0	7 590	7 590	0	0	0	0	0	7 590	0	0
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	836 626	743 477	0	1 580 103	753 203	0	45 882	0	0	0	799 085	0	781 018
	<b>844 216</b>	<b>743 477</b>	<b>0</b>	<b>1 587 693</b>	<b>760 793</b>	<b>0</b>	<b>45 882</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>806 675</b>	<b>0</b>	<b>781 018</b>
<b>2. Actifs corporels d'exploitation</b>													
2.1 Installations techniques et machines	2 154 122	116 465	122 480	2 148 107	1 575 140	0	35 744	0	0	0	1 610 884	0	537 223
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	727 803	12 539	1 888	738 454	567 435	0	38 080	0	0	0	605 515	0	132 939
2.3 Acomptes versés	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<b>2 881 925</b>	<b>129 004</b>	<b>124 368</b>	<b>2 886 561</b>	<b>2 142 575</b>	<b>0</b>	<b>73 824</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 216 399</b>	<b>0</b>	<b>670 162</b>
<b>3. Placements</b>													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	8 636 532	0	0	8 636 532	2 044 549	50 000	139 966	0	0	0	2 184 515	50 000	6 402 017
3.2 Placements dans les entreprises liées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.2.1 Parts	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.2.2 Bons et obligations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.3.1 Parts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.3.2 Bons et obligations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>3.4 Autres placements financiers</b>	42 381 845	11 544 285	6 628 941	47 297 190	0	606 228	0	262 901	0	0	0	869 129	46 428 061
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	5 054 030	4 619 688	1 941 876	7 731 842	0	511 237	0	262 901			0	774 138	6 957 704
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	37 105 812	6 900 000	4 638 408	39 367 403	0	0	0	0	0	0	0	0	39 367 403
3.4.3 Prêts hypothécaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.4.4 Autres prêts	191 201	24 598	48 656	167 143	0	91 274	0	0	0	0	0	91 274	75 868
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.4.6 Autres	30 802	0	0	30 802	0	3 717	0	0	0	0	0	3 717	27 085
3.5 Créances pour espèces déposées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.6 Placements des contrats en UC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<b>51 018 377</b>	<b>11 544 286</b>	<b>6 628 941</b>	<b>55 933 722</b>	<b>2 044 549</b>	<b>656 228</b>	<b>139 966</b>	<b>262 901</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 184 515</b>	<b>919 129</b>	<b>52 830 078</b>
<b>TOTAL:</b>	<b>54 744 518</b>	<b>12 416 767</b>	<b>6 753 309</b>	<b>60 407 976</b>	<b>4 947 916</b>	<b>656 228</b>	<b>259 672</b>	<b>262 901</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 207 589</b>	<b>919 129</b>	<b>54 281 258</b>

### III.1.5 AC5 : Part des réassureurs dans les provisions techniques

Cette rubrique enregistre la part des réassureurs et des co-assureurs dans les réserves pour primes non acquises, dans les réserves pour sinistres à payer et dans la provision mathématique vie. La variation de cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation
Provision sinistres non vie	32 394 785	49 833 567	-17 438 782
Provision pour primes non acquises et primes à annuler	4 121 042	3 566 989	554 053
Provision assurance vie	3 669 229	1 085 466	2 583 763
Provision pour sinistre vie	237 941	26 105	211 836
<b>Total</b>	<b>40 422 997</b>	<b>54 512 127</b>	<b>-14 089 130</b>

### III.1.6 AC6 : Créances

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à 55 006 043 DT contre 70 352 850 DT au 31 décembre 2011. La variation de 15 346 807 DT se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation	
<b>Créances</b>				
Créances nées des opérations d'assurance directes	34 520 451	32 541 027	1 979 424	(A)
Créances nées des opérations de réassurances	24 848 858	45 768 440	-20 919 582	(B)
Autres créances	11 649 413	7 744 545	3 904 868	(C)
<b>Total des créances brutes</b>	<b>71 018 722</b>	<b>86 054 012</b>	<b>-15 035 290</b>	
Provisions pour dépréciation des créances	-16 012 679	-15 701 162	- 311 517	(D)
<b>Créances nettes</b>	<b>55 006 043</b>	<b>70 352 850</b>	<b>-15 346 807</b>	

#### (A) Créances nées des opérations d'assurance directes

Le solde brut des créances nées des opérations d'assurance directes s'élève au 31 décembre 2012 à 34 520 451 DT contre 32 541 027 DT au 31 décembre 2011.

La variation de 1 979 425 DT se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation	
<b>Créances nées des opérations d'assurance directes</b>				
Primes acquises et non émises	1 111 751	1 685 249	-573 498	(i)
Autres créances nées des opérations d'assurances directes	32 140 609	29 587 686	2 552 923	(ii)
Créances douteuses sur agents généraux	1 268 091	1 268 091	0	(iii)
<b>Total des créances brutes</b>	<b>34 520 451</b>	<b>32 541 027</b>	<b>1 979 424</b>	

- (i) Le solde des primes acquises et non émises s'élève au 31 décembre 2012 à 1 111 751 DT contre 1 685 249 DT au 31 décembre 2011 soit une diminution de 573 498 DT.

(ii) Les autres créances nées des opérations d'assurances directes se détaillent comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation	
<b>Autres créances nées des opérations d'Ass Directes</b>				
Arriérés agences	20 113 329	17 217 121	2 896 208	(a)
Primes Retournées pour Non Paiement	10 375 088	10 526 957	-151 869	(b)
Primes Retournées pour Motif Technique & Ristourne	566 918	657 449	-90 530	
Autres créances nées des opérations d'AD	1 085 274	1 186 159	-100 885	(c)
<b>Total des créances brutes</b>	<b>32 140 609</b>	<b>29 587 686</b>	<b>2 552 923</b>	
Provisions sur arriérés agences	3 956 020	3 956 020	0	
Prov sur créances contentieuses primes et non paiement	9 088 515	8 776 998	311 517	
Prov sur créances Motif Technique & Ristourne	549 432	549 432	0	
Provisions sur Autres créances nées des op d'AD	501 399	501 399	0	(d)
<b>Total des provisions</b>	<b>14 095 367</b>	<b>13 783 849</b>	<b>311 517</b>	
<b>Total des créances nettes</b>	<b>18 045 242</b>	<b>15 803 837</b>	<b>2 241 406</b>	

(a) La base de Calcul de la provision est égale aux arriérés arrêtés par âge au 31/12/2012 déduction faite des encaissements post clôture, Commissions à payer, comptes d'attentes, Cautionnement et Coassurances. Cette provision est calculée en tenant compte de l'ancienneté des créances. En appliquant cette méthode, aucune dotation de provision n'a été dégagée.

(b) Le solde des primes contentieuses & non paiement s'élève au 31 décembre 2012 à 10 375 088 DT contre 10 526 957 DT au 31 décembre 2011, soit une variation de 151 869 DT. Ils sont provisionnés pour un montant 9 088 515 DT.

(c) Les autres créances nées des opérations d'assurance directes sont ventilées comme ci-après :

Libellé	2012	2011	Variation
Compte courant agents	904 326	952 385	-48 059
Sinistres à la disposition des agents	109 334	109 334	0
Compte d'attente à régulariser	71 614	124 440	-52 826
<b>Total</b>	<b>1 085 274</b>	<b>1 186 159</b>	<b>-100 885</b>

(d) Le montant des provisions pour les autres créances s'élève à 501 399 DT.

(iii) Les créances douteuses sur les agences clôturées, issues de l'opération d'apurement menée avant la privatisation de la compagnie en 2001. Ces créances douteuses nettes totalisent 1 268 091 DT :

Soldes débiteurs	2 149 904
Soldes créditeurs	- 881 813
<b>Total</b>	<b>1 268 091</b>

La société Lloyd Tunisien a constitué une provision pour dépréciation sur ces créances nettes pour un montant de 1 265 728 DT.

#### (B) Créances Opération Réassurances

Le solde net des créances nées des opérations de réassurance directes s'élève au 31 décembre 2012 à 24 567 811 DT contre 45 487 393 DT au 31 décembre 2011. La variation de 20 919 582 DT se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation
Créances des opérations de réassurance	24 848 858	45 768 440	-20 919 582
Provision	-281 047	-281 047	0
<b>Total des créances de réassurances nettes</b>	<b>24 567 811</b>	<b>45 487 393</b>	<b>-20 919 582</b>

La société Lloyd Tunisien a maintenu la provision pour dépréciation sur les créances d'opération de réassurances pour un montant de 281 047 DT.

**(C) Autres créances**

Libellé	2012	2011	Variation	
Personnel	123 415	117 509	5 906	(i)
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités pub	2 924 634	2 571 254	353 380	(ii)
Débiteurs divers	8 601 364	5 055 781	3 545 583	(iii)
<b>Total des créances brutes</b>	<b>11 649 413</b>	<b>7 744 545</b>	<b>3 904 868</b>	
Provision pour dépréciation	-370 537	-370 537	0	
<b>Total des créances nettes</b>	<b>11 278 876</b>	<b>7 374 008</b>	<b>3 904 868</b>	

(i) Ce montant correspond essentiellement aux avances et acomptes accordés au personnel. Ces avances sont provisionnées à concurrence de 8 290 DT.

(ii) Le solde des créances envers l'Etat, Organismes de Sécurité Sociale et Collectivité Publiques s'élève au 31 décembre 2012 à 2 924 634 DT contre 2 571 254 DT en 2011, soit une augmentation de 353 380 DT. Cette variation se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation
Etat Impôt et Taxes Indirectes TQ	1 303	1 303	0
Etat impôt et taxe droit de patente	2 902 994	2 515 204	387 790
Prêt logement	0	4 866	- 4 866
CAVIS	15 183	46 623	- 31 441
UGTT	5 154	3 258	1 896
<b>Total</b>	<b>2 924 634</b>	<b>2 571 254</b>	<b>353 380</b>

(iii) Le solde des débiteurs divers bruts s'élève au 31 décembre 2012 à 8 601 364 DT contre 5 055 781 DT au 31 décembre 2011 soit une augmentation de 3 545 583 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation	
Débiteurs divers FGA	4 312	4 312	0	
Autres débiteurs divers	4 537 872	2 570 009	1 967 863	(a)
Débiteurs, location immeubles	156 438	152 540	3 898	(b)
Débiteurs, règlements sinistres	37 801	37 801	0	(c)
Débiteurs, sinistres IDA	2 506 952	1 599 815	907 137	(d)
Débiteurs, sinistres RCA	1 262 720	636 717	626 003	(e)
Fournisseurs	95 269	54 587	40 682	
<b>Débiteurs divers bruts</b>	<b>8 601 364</b>	<b>5 055 781</b>	<b>3 545 583</b>	
Provision pour dépréciation	-362 247	-362 247	0	
<b>Débiteurs divers nets</b>	<b>8 239 117</b>	<b>4 693 534</b>	<b>3 545 583</b>	

(a) Le solde du compte « autres débiteurs divers » se détaille comme suit :

DEBITEURS CREDITEURS DIVERS BLOCAGE SAI	590 030
DEBITEUR STE ZEINEB DE PROM IMMOB	73 000
DEBITEURS CREDITEURS DIV AG 148 GABES	28 857
DEBITEURS CREDITEURS DIVERS RAJ	185 324
DEBITEURS CREDITEURS DIVERS TRESORIE GEN	3 565 945
DEBITEURS CREDITEURS DIVERS TG	632
DEBITEURS DIVERS AGIS	8 000
DEBITEURS CREDITEURS DIV AG921 HAMDA NAB	15 845
DEBITEURS CREDITEURS DIV AG928 MHIRI	5 239
DEBITEURS CREDITEURS DIV AG990	65 000
<b>TOTAL</b>	<b>4 537 872</b>

- (b) Le solde des débiteurs location immeubles est provisionné à concurrence de 116 140 DT.
- (c) Ce compte enregistre des règlements sinistres sur exercices antérieurs. Le solde de ce compte s'élève à 37 801 DT et est totalement provisionné.
- (d) Ce compte enregistre les paiements sinistres, en application des conventions IDA. Le solde des créances IDA relatif à la Compagnie ITIHAD est totalement provisionné, soit une provision de 88 392 DT.
- (e) Ce compte enregistre les paiements sinistres, en application des conventions RCA.

**(D) Les provisions pour dépréciation des créances**

Les provisions pour dépréciation des créances se détaillent comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation	
Provisions pour dépréciation / Arr AG	14 095 367	13 783 850	311 517	(i)
Provision pour dépréciation créances douteuses / AG	1 265 728	1 265 728	0	(ii)
Total des provisions sur créances nées d'op d'Ass Dir	15 361 095	15 049 578	311 517	
<b>Provision Pour dépréciation des cessions et retro</b>	<b>281 047</b>	<b>281 047</b>	0	
<b>Provision pour dépréciation des autres créances</b>	<b>370 537</b>	<b>370 537</b>	0	(iii)
<b>Total des provisions pour dépréciation des créances</b>	<b>16 012 679</b>	<b>15 701 162</b>	<b>311 517</b>	

- (i) Les provisions pour dépréciation des autres créances nées des opérations d'assurances directes s'élèvent à 14 095 367 DT se détaillant comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation	
Provisions sur arriérés agences	3 956 020	3 956 020	0	(a)
Provisions sur créances contentieux primes	9 088 515	8 776 998	311 517	(b)
Provisions sur comptes courants	269 302	269 302	0	
Provisions sur sinistres à disposition des agents	109 334	109 334	0	
Provisions sur comptes d'attentes	122 763	122 763	0	
prov pour depr crean anul motif tech	549 432	549 432	0	
prov pour depr crean anul rist	0	0	0	
<b>Total</b>	<b>14 095 367</b>	<b>13 783 850</b>	<b>311 517</b>	

- (a) La base de Calcul de la provision est égale aux arriérés arrêtés par âge au 31/12/2012 déduction faite des encaissements post clôture, Commissions à payer, comptes d'attentes, Cautionnement et Coassurances.

Cette provision est calculée en tenant compte de l'ancienneté des créances.

- (b) Il est à noter, que pour l'exercice 2012, la compagnie a gardé la même méthode d'estimation des provisions pour primes contentieuses que l'exercice 2011 qui se base sur une méthode statistique par rapport aux recouvrements observés sur un historique de cinq années.

La provision additionnelle telle que déterminée par la nouvelle méthode est estimée à 1 246 071 DT. La compagnie a décidé de comptabiliser pour l'exercice en cours 311 517 DT et de répartir le reliquat sur les trois exercices futurs.

- (ii) Le Lloyd Tunisien a maintenu la provision pour dépréciation sur les créances douteuses nettes, des agents généraux d'un montant de 1 265 728 DT.

- (iii) La provision pour dépréciation des autres créances se détaille comme suit :

Provision pour dépréciation/ débiteurs, location imm	116 140
Provision pour dépréciation autres débiteurs divers	119 914
Provision pour dépréciation/ débiteurs, règ sinistres / exercices antérieurs	37 801
Provision pour dépréciation/ personnel	8 290
Provision pour dépréciation/ deb divers ITIHAD	88 392
<b>Total</b>	<b>370 537</b>

### III.1.7 AC7 : Les autres éléments d'actifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à 15 278 348 DT contre 10 842 177 DT au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 4 436 171 DT se détaillant comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation	
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	13 568 285	8 927 525	4 640 760	(A)
Charges reportées	2 985 707	2 753 367	232 340	(B)
Comptes de régularisation actifs	2 004 764	1 928 693	76 071	(C)
<b>Total des autres éléments d'actifs bruts</b>	<b>18 558 756</b>	<b>13 609 585</b>	<b>4 949 171</b>	
Provisions / autres éléments d'actifs	-3 280 408	-2 767 408	-513 000	
<b>Total des autres éléments d'actifs nets</b>	<b>15 278 348</b>	<b>10 842 177</b>	<b>4 436 171</b>	

#### (A) Les avoirs en banques, CCP, chèques et caisse

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à 10 303 741 DT contre 6 175 982 DT au 31 décembre 2011. La variation se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation	
Effets à recevoir	2 466 828	970 659	1 496 169	(i)
Effets et chèques impayés	4 314 813	4 042 350	272 463	(ii)
Banques	6 772 351	3 900 179	2 872 172	(iii)
CCP et chèques postaux	14 106	14 265	- 159	(iv)
Caisses	187	72	115	(v)
<b>Total des avoirs bruts</b>	<b>13 568 285</b>	<b>8 927 525</b>	<b>4 640 760</b>	
Provisions effets et chèques impayés	-3 264 544	-2 751 544	- 513 000	(ii)
<b>Total des avoirs nets</b>	<b>10 303 741</b>	<b>6 175 982</b>	<b>4 127 759</b>	

- (i) Les effets à recevoir ont fait l'objet d'un inventaire physique au 31 Décembre 2012.
- (ii) Le solde brut des effets et chèques impayés s'élève au 31 décembre 2012 à 4 314 813 DT contre 4 042 350 DT au 31 décembre 2011.

Les effets impayés s'élèvent à 3 671 813 DT et sont provisionnés à concurrence des montants jugés irrécouvrables soit 2 695 544 DT.

Les chèques impayés s'élèvent à 643 000 DT et sont provisionnés à concurrence de 569 000 DT ;

Libellé	2012	2011
Effets impayés bruts	3 671 813	3 427 641
chèques impayés bruts	643 000	614 709
<b>Total Effets et chèques impayés bruts</b>	<b>4 314 813</b>	<b>4 042 350</b>
Provisions/ effets impayés	2 695 544	2 284 047
Provisions/ chèques impayés	569 000	467 497
<b>Provisions/ effets et chèques impayés</b>	<b>3 264 544</b>	<b>2 751 544</b>

- (iii) Le solde des comptes banques s'élève à 6 772 351 DT au 31 décembre 2012 contre 3 900 179 DT au 31 décembre 2011. La variation de 2 872 173 DT se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation
BANQUE ATB CENTRALE N°201107016107	1 703 705	1 990 670	-286 964
ATTIJARI BANK LAC MARINA	337 920	543 741	-205 821
BANQUE UIB AF C.N 3500705808	145 351	470 951	-325 599
S T B AFRICA C.N 116.100236.1	322 831	307 773	15 058
BANQUE UIB SOUSSE N 3200704338	49 852	170 124	-120 271
BNA CARTHAGE 029 0115 005044	175 335	163 588	11 747
ATB AG DU LAC N° 047-1107-006864-69	376 785	91 310	285 475

ATB CPTÉ EN DEVISE N° 471148-0011-85	45 239	53 917	-8 678
UIB AGENCE MISR NC 3900714091	39 236	39 236	0
UBCI AG LAC 04901 001503 002 59	1 981 540	37 356	1 944 185
BANQUE BEST BANK LAC CN 3200578810101849	17 711	17 748	-38
BANQUE ATB VIE N 20 11 07032170	231 997	5 185	226 812
ATB VIE CPT N 201107065213	993 326	670	992 656
ATB CPTÉ EN EURO	341 173	0	341 173
AUTRES COMPTES BANCAIRES	10 350	7 910	2 440
<b>Total</b>	<b>6 772 351</b>	<b>3 900 179</b>	<b>2 872 173</b>

(iv) Le solde des comptes CCP se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation
Chèques Postaux 7704	13 208	13 327	-119
CCP -CX 2814/18	898	938	-40
<b>Total</b>	<b>14 106</b>	<b>14 265</b>	<b>-159</b>

(v) Le solde des comptes caisses se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation
Caisse Siège	121	7	115
Caisse Sousse	66	66	0
<b>Total</b>	<b>187</b>	<b>72</b>	<b>115</b>

### (B) Les charges reportées

Le solde des comptes charges reportées s'élève au 31 décembre 2012 à 2 969 843 DT contre 2 737 503 DT au 31 décembre 2011. La variation de 232 340 DT se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation
Frais d'acquisitions reportés	2 969 843	2 737 503	232 340
Autres charges à répartir	15 864	15 864	0
<b>Total des charges reportées</b>	<b>2 985 707</b>	<b>2 753 367</b>	<b>232 340</b>
Amortissements	-15 864	-15 864	0
<b>Total des charges reportées nettes</b>	<b>2 969 843</b>	<b>2 737 503</b>	<b>232 340</b>

Ce compte enregistre la partie afférente aux primes non acquises, aux commissions et aux frais d'acquisition engagés par la compagnie. Ces frais seront reportés aux exercices de rattachement de ces primes.

### (C) Les comptes de régularisation actifs

Le solde des comptes de régularisation actifs s'élève au 31 décembre 2012 à 2 004 764 DT contre 1 928 693 DT au 31 décembre 2011. La variation de 76 071 DT se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation
Intérêts et loyers acquis non échus	1 563 096	1 374 160	188 936 (i)
Autres comptes de régularisation	441 668	554 532	-112 864
<b>Total des comptes de régul. actifs</b>	<b>2 004 764</b>	<b>1 928 693</b>	<b>76 071</b>

(i)

Intérêts à recevoir sur obligations	509 637
Intérêts à recevoir sur Comptes à Terme	537 406
Intérêt à recevoir sur BTA	516 053
<b>Total</b>	<b>1 563 096</b>

## III.2 Capitaux propres et passifs

### III.2.1 CP : Les capitaux propres avant résultat de l'exercice

Les capitaux propres de la compagnie ainsi que les mouvements y afférents se détaillent au 31 décembre 2012 comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation	
Capital social	20 000 000	20 000 000	0	
Réserves et primes liées au capital	40 000	40 000	0	
Résultats reportés	-56 224 229	-47 868 956	-8 355 273	(i)
<b>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>-36 184 229</b>	<b>-27 828 956</b>	<b>-8 355 273</b>	
Résultat net de l'exercice	- 799 906	-8 355 273	7 555 367	
<b>Capitaux propres après résultat de l'exercice</b>	<b>-36 984 135</b>	<b>-36 184 229</b>	<b>- 799 906</b>	

Les capitaux propres avant résultat de l'exercice s'élèvent au 31 décembre 2012 à <36 184 229>DT contre <27 828 956>DT en 2011.

(i) Les résultats reportés au 31 décembre 2012 se détaillent comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation
Résultats reportés	-52 775 352	-44 785 467	-7 989 885
Amortissements différés	-3 144 563	-2 779 175	- 365 388
Effets Modification Comptables	- 304 314	- 304 314	0
	<b>-56 224 229</b>	<b>-47 868 956</b>	<b>-8 355 273</b>

### III.2.2 PA2 : Les provisions pour autres risques et charges

Le solde des provisions pour autres risques a diminué de 227 431 DT par rapport à l'exercice 2011.

Libellé	2012	2011	Variation
<b>Solde provisions pour autres risques et charges 2006</b>	<b>42 328</b>	<b>42 328</b>	<b>0</b>
<b>Provisions 2011</b>	<b>159 306</b>	<b>386 736</b>	<b>- 227 430</b>
PROV DOSSIER KAMEL YAHIAOUI	0	54 419	- 54 419
PROV DOSSIER CONTROLE FISC 2007-2008	0	132 318	- 132 318
PROV DOSSIER CONTROLE CNSS 2006-2010	159 306	200 000	- 40 694
<b>Reprise provisions sur 2004 et ant</b>	<b>11 523</b>	<b>11 523</b>	<b>0</b>
<b>Solde provisions pour autres risques et charges</b>	<b>190 111</b>	<b>417 542</b>	<b>-227 431</b>

### III.2.3 PA3 : Les provisions techniques

Le solde des provisions techniques s'élève au 31 Décembre 2012 à 150 080 266 DT contre 156 250 523 DT en 2011 soit une variation de 6 170 257 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation	
Provisions techniques assurance non vie	137 109 405	147 242 218	-10 132 813	(A)
Provisions techniques assurance vie	12 970 861	9 008 304	3 962 555	(B)
<b>Total</b>	<b>150 080 266</b>	<b>156 250 523</b>	<b>-6 170 257</b>	

## (A) Provisions techniques assurance non vie

Les provisions techniques de l'assurance non vie se détaillent comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation	
Provisions pour primes non acquises	19 877 416	18 632 863	1 244 553	(i)
Provisions pour sinistres à payer (non vie)	112 274 894	123 475 461	-11 200 568	(ii)
Provisions pour part bces et ristournes (non vie)	608 334	598 804	9 530	
Provisions pour égalisation et équilibrage	254 663	164 616	90 047	
Autre provisions techniques (non vie)	4 094 098	4 370 474	-276 376	(iii)
<b>Total</b>	<b>137 109 405</b>	<b>147 242 218</b>	<b>-10 132 813</b>	

(i) L'augmentation de la provision pour primes non acquises de 1 244 553 DT se détaille par branche comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation
Provision pour PNA RD	4 271 586	4 054 589	216 997
Provision pour PNA Auto	14 022 168	13 221 880	800 288
Provision pour PNA Incendie	1 180 927	952 576	228 351
Provision pour PNA Transport	360 085	368 440	-8 354
Provision pour PNA autres branches	42 650	35 379	7 271
<b>Total</b>	<b>19 877 416</b>	<b>18 632 863</b>	<b>1 244 553</b>

(ii) La variation des provisions pour sinistres non vie de 11 200 567 DT se détaille, par branche comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation
Provision pour sinistres RD	6 835 094	5 240 373	1 594 721
Provision pour sinistres Auto	78 394 730	70 935 401	7 459 329
Provision pour sinistres Incendie	26 535 777	46 349 056	-19 813 279
Provision pour sinistres autres branches	509 293	950 631	-441 339
<b>Total</b>	<b>112 274 894</b>	<b>123 475 461</b>	<b>-11 200 567</b>

Cette variation est due principalement à la diminution de la branche Incendie qui se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation
Provision pour SAP	26 635 309	45 926 428	-19 291 119
Dossier tardifs SAP	90 000	30 000	60 000
Provision pour frais de gestion sin / SAP	533 374	455 788	77 586
Recours à encaisser nets de provisions	-722 907	-63 161	-659 746
<b>Total</b>	<b>26 535 776</b>	<b>46 349 055</b>	<b>-19 813 279</b>

Après l'accord du CGA, le montant des frais de gestion des sinistres à payer émeutes de la branche Incendie est fixé forfaitairement à 200 MD.

La variation de la branche Auto se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation
Provision pour SAP	65 184 094	60 773 918	4 410 176
Dossier tardifs SAP	12 857 000	9 980 000	2 877 000
Provision pour frais de gestion sin / SAP	3 902 055	3 537 696	364 359
Recours à encaisser nets de provisions	-3 548 418	-3 356 213	-192 205
<b>Total</b>	<b>78 394 731</b>	<b>70 935 401</b>	<b>7 459 330</b>

(iii) La variation des autres provisions techniques de 276 376 DT se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation	
Provision mathématique des rentes	1 417 737	1 540 085	-122 349	
Provision pour risque en cours	2 676 361	2 830 389	-154 028	(a)
	<b>4 094 098</b>	<b>4 370 474</b>	<b>-276 376</b>	

(a) La variation des provisions pour risque en cours se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation
Provision pour risque en cours auto	2 676 361	2 830 389	-154 028
<b>Total</b>	<b>2 676 361</b>	<b>2 830 389</b>	<b>-154 028</b>

Après accord de l'autorité de tutelle la provision pour risque en cours est calculée en prenant 50% des frais administratives au lieu de 100%.

### (B) Provisions techniques assurance vie

Les provisions techniques en assurance vie se détaillent comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation
Provisions d'assurance vie	12 033 785	8 142 795	3 890 989
Provisions pour sinistres à payer (vie)	927 075	861 481	65 594
Provisions pour part aux bénéficiaires et ristournes (vie)	10 001	4 028	5 974
Autres provisions techniques (vie)	0	0	
<b>Total</b>	<b>12 970 861</b>	<b>9 008 304</b>	<b>3 962 557</b>

### III.2.4 PA5 : Les dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires

Le solde des dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires s'élève au 31 décembre 2012 à 40 422 996 DT contre 53 570 911 DT en 2011 soit une diminution de 13 147 915 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation
Dettes/ Dépôts reçus des réassurances / PNA	4 542 272	3 885 169	657 103
Dettes/ Dépôts reçus des réassurances / PNA acceptées	- 332 235	- 318 180	- 14 055
Dettes/ Dépôts reçus des réassurances / SAP	32 648 117	49 874 807	-17 226 690
Dettes/ Dépôts reçus des réassurances / SAP acceptées	- 15 392	- 15 135	- 257
Dettes/ Dépôts reçus des réassurances / PM	3 580 234	144 250	3 435 984
<b>Total</b>	<b>40 422 996</b>	<b>53 570 911</b>	<b>-13 147 915</b>

### III.2.5 PA6 : Les autres dettes

Le solde des autres dettes s'élève au 31 décembre 2012 à 9 994 292 DT contre 9 996 009 DT en 2011 soit une baisse de 1 716 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation	
Dettes nées d'opérations d'assurances directes	5 031 711	4 287 494	744 217	(A)
Dettes nées d'opérations de réassurances	2 638 531	3 310 042	-671 512	
Autres dettes	2 324 051	2 398 472	-74 422	(B)
<b>Total</b>	<b>9 994 292</b>	<b>9 996 009</b>	<b>-1 717</b>	

**(A) Les dettes nées d'opérations d'assurances directes**

L'augmentation des dettes nées d'opérations d'assurances directes de 744 217 DT se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation
Compte courant agents	320 204	327 572	-7 368
FC compléments et autres C courant agents	35 176	35 176	0
Commissions à payer Agents	2 762 646	2 278 308	484 338
Arriérés	465	5 713	-5 248
Compte Co-assureur LLOYD Apériteur	28 698	28 698	0
Commissions à payer en coassurance	50 752	30 088	20 664
Compte d'attente à régulariser agents	1 816 330	1 487 367	328 962
Primes contentieuses	22	5 446	-5 424
Retours Motifs techniques et ristournes	17 417	89 125	-71 707
<b>Total</b>	<b>5 031 711</b>	<b>4 287 494</b>	<b>744 217</b>

**(B) Les autres dettes**

Le solde des autres dettes s'élève au 31 décembre 2012 à 2 324 051 DT contre 2 398 472 DT en 2011 soit une baisse de 74 422 DT.

Libellé	2012	2011	Variation	
Dépôts et cautionnements reçus	470 527	469 740	788	(i)
Personnel	455 671	409 109	46 561	
Etat, organismes sociaux et collectivités publiques	917 352	987 576	-70 223	(ii)
Créditeurs divers	480 500	532 048	-51 547	(iii)
<b>Total</b>	<b>2 324 050</b>	<b>2 398 472</b>	<b>-74 422</b>	

(i) L'augmentation des dépôts et cautionnements reçus de 788 DT se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation
Dépôts et cautionnements reçus des agents	303 958	299 170	4 788
Dépôts de garantie reçus des assurés	153 514	157 514	-4 000
Dépôts de garantie reçus des locataires	13 056	13 056	0
<b>Total</b>	<b>470 528</b>	<b>469 740</b>	<b>788</b>

(ii) La diminution des dettes envers l'Etat, les organismes sociaux et les collectivités locales de 70 223 DT se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation
Etat, taxe unique	287 667	450 307	-162 640
Etat, impôts et taxes dir cpte ces	78 076	53 623	24 453
Autres	231 259	216 785	14 474
<b>Dettes envers l'Etat</b>	<b>597 002</b>	<b>720 714</b>	<b>-123 712</b>
CNSS allocation familiale	244 865	196 926	47 939
CNSS à payer	73 205	67 686	5 519
Autres	2 280	2 249	31
<b>Dettes envers les organismes sociaux</b>	<b>320 350</b>	<b>266 861</b>	<b>53 489</b>
<b>Total dettes envers l'Etat et organismes sociaux</b>	<b>917 352</b>	<b>987 576</b>	<b>-70 223</b>

(iii) La diminution des dettes envers les créditeurs divers de 51 547 DT se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation
Charges à payer	285 533	325 329	-39 796
Divers Fournisseurs ordinaires	29 775	28 901	874
Autres créditeurs divers	165 193	177 818	-12 625
<b>Dettes envers les créditeurs divers</b>	<b>480 500</b>	<b>532 048</b>	<b>-51 547</b>

### III.2.6 PA7 : Les autres passifs

Les autres passifs se détaillent comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation	
Report Commissions Reçues Réassureurs	927 517	784 240	143 277	
Concours bancaires et autres passifs financiers	357 599	12 532	345 067	(i)
<b>Total</b>	<b>1 285 116</b>	<b>796 772</b>	<b>488 344</b>	

(i) Les concours bancaires et les autres passifs financiers se détaillent comme suit :

Libellé	2012	2011	Variation
BANQUE UIB MAT 4800001256	2 025	1 841	184
UBCI CPT N 3589291 52	320 702	0	320 702
AUTRES BANQUES	6 025	4 551	1 474
CHEQUES POSTAUX 7704	28 847	6 141	22 706
<b>Total</b>	<b>357 599</b>	<b>12 532</b>	<b>345 067</b>

## IV. Note Sur l'Etat de Résultat

### IV.1 Production

#### IV.1.1 Primes Acquises

##### A. Primes Acquises Non Vie

(En MD)

Désignation	Montant		Var 12/11	
	2012	2011	Val	%
<b>Primes Nettes Ex &amp; Ant</b>				
Risques Divers	6 397	5 655	742	15%
Automobile	33 976	32 013	1 963	6%
Incendie	3 868	2 805	1 063	38%
Transport	2 604	2 643	-39	-5%
Groupe	5 426	5 597	-171	-3%
<b>Total</b>	<b>52 271</b>	<b>48 713</b>	<b>3 558</b>	<b>7%</b>
Var Prov. Annulation Primes	-262	-129	-133	-103%
Var Prov. PANE	-229	575	-804	-140%
<b>Total Primes Nettes</b>	<b>51 780</b>	<b>49 159</b>	<b>2 621</b>	<b>5%</b>
Var Prov. PNA	-1 245	-1 138	-107	-9%
<b>Primes Acquises</b>	<b>50 535</b>	<b>48 021</b>	<b>2 514</b>	<b>5%</b>

En 2012, les primes acquises non vie totalisent 50 535 MD contre 48 021 MD l'exercice précédent, soit une croissance de 5%.

##### B. Primes acquises vie

(En MD)

Désignation	Montant		Var 12/11	
	2012	2011	Val	%
Primes émises & acceptées nettes	5 063	3 344	1 719	51%
Var Prov. PANE	-82	-99	17	17%
<b>Primes Acquises</b>	<b>4 981</b>	<b>3 245</b>	<b>1 736</b>	<b>53%</b>

Les primes acquises vie ont augmenté de 1 736 MD, soit une hausse de 53%.

### IV.2 Charges des sinistres

#### IV.2.1 Règlement de sinistres

Les sinistres réglés ont diminué de 5,34% pour totaliser 41,5 MD contre 43,9 MD en 2011.

(En MD)

Désignation	2012		2011		Var 12/11	
	Montant	Part en %	Montant	Part en %	%	
Affaires Directes Non Vie	Risques Divers	993	2,39%	1 477	3,37%	-32,77%
	Automobile	23 634	56,91%	20 998	47,87%	12,55%
	Incendie	10 453	25,17%	15 528	35,40%	-32,68%
	Transport	1 401	3,37%	131	0,30%	969,09%
	Grêle	74	0,18%	719	1,64%	-89,66%
	Groupe	4 138	9,97%	4 609	10,51%	-10,21%
	<b>Total Non Vie</b>	<b>40 693</b>	<b>97,99%</b>	<b>43 463</b>	<b>99,07%</b>	<b>-6,37%</b>
<b>Total Vie</b>	<b>834</b>	<b>2,01%</b>	<b>406</b>	<b>0,93%</b>	<b>55,67%</b>	
<b>Total Affaires Directes</b>	<b>41 527</b>	<b>99,99%</b>	<b>43 869</b>	<b>100,00%</b>	<b>-5,34%</b>	
Acceptations	2	0,00%	1	0,00%	119,16%	
<b>Total Général</b>	<b>41 529</b>	<b>100,00%</b>	<b>43 870</b>	<b>100,00%</b>	<b>-5,34%</b>	

#### IV.2.2 Charges des Sinistres non vie

La charge de sinistres non vie a enregistré une baisse de 69,68% par rapport à 2011, résultant de la diminution de la variation de la provision pour sinistres à payer de -120,45%.

(En MD)

Désignation	2012	2011	Variation	
			En montant	%
Sinistres payés	40 695	43 462	-2 769	-6,37%
Versements de rentes	72	154	-82	-53,25%
Recours et sauvetages encaissés	-1 885	-2 056	171	8,32%
Frais de Gestion des sinistres	2 059	1 931	128	6,63%
Participation aux résultats	79	94	-15	-15,96%
<b>Prestations payées</b>	<b>41 018</b>	<b>43 585</b>	<b>-2 567</b>	<b>-5,89%</b>
Provisions SAP (net de recours) à la clôture	112 275	123 475	-11 200	-9,07%
Provisions SAP (net de recours) à l'ouverture	-123 475	-68 710	-54 765	-79,70%
<b>Variation de la provision pour sinistres à payer</b>	<b>-11 200</b>	<b>54 765</b>	<b>-65 965</b>	<b>-120,45%</b>
<b>Charge de sinistres</b>	<b>29 818</b>	<b>98 350</b>	<b>-68 532</b>	<b>-69,68%</b>

#### IV.2.3 Charges des Sinistres vie

La charge des sinistres Vie a augmenté de 541 MD en raison de la hausse des règlements des sinistres et capitaux échus 487MD et de la variation de la provision pour sinistre à payer (+113 MD) passant de -47 MD en 2011 à 66 MD en 2012.

Désignation	2012	2011	Var 12/11	
			Valeur	%
Sinistres et capitaux échus	893	406	487	119,95%
Recours & Sauvetages Encais	-59	0	-59	-100%
Frais de Gestion des sinistres	1	1	0	0%
<b>Prestations payées</b>	<b>835</b>	<b>407</b>	<b>428</b>	<b>105,16%</b>
Provisions SAP à la clôture	927	861	66	7,67%
Provisions SAP à l'ouverture	-861	-908	47	-5,18%
<b>Variation Provision SAP</b>	<b>66</b>	<b>-47</b>	<b>113</b>	<b>240,43%</b>
<b>Charge des sinistres</b>	<b>901</b>	<b>360</b>	<b>541</b>	<b>150,28%</b>

#### IV.2.4 Notes sur les provisions pour sinistres à payer (Annexe 10) :

<u>Année d'inventaire:</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2 011</u>	<u>2012</u>
<b>Inventaire 2010</b>					
Règlements cumulés	13 478 989	10 887 588	10 610 295		
Provisions pour sinistres	10 831 757	16 595 288	15 445 253		
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>24 310 746</b>	<b>27 482 876</b>	<b>26 055 548</b>		
Primes acquises	35 919 859	39 477 416	43 298 327		
% sinistres / primes acquises	67,68%	69,62%	60,18%		
<u>Année d'inventaire:</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2 011</u>	<u>2012</u>	
<b>Inventaire 2011</b>					
Règlements cumulés	16 938 365	17 448 583	16 540 368	22 429 687	
Provisions pour sinistres	7 191 554	11 499 410	17 131 325	65 010 166	
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>24 129 919</b>	<b>28 947 993</b>	<b>33 671 693</b>	<b>87 439 853</b>	
Primes acquises	35 919 859	39 477 416	43 298 327	48 021 438	
% sinistres / primes acquises	67,18%	73,33%	77,77%	182,09%	
<u>Année d'inventaire:</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2 011</u>	<u>2012</u>	
<b>Inventaire 2012</b>					
Règlements cumulés	18 763 071	21 180 442	21 799 750	41 255 278	8 138 389
Provisions pour sinistres	4 305 043	7 579 562	12 000 623	41 833 931	23 258 946
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>23 068 114</b>	<b>28 760 004</b>	<b>33 800 373</b>	<b>83 089 209</b>	<b>31 397 335</b>
Primes acquises	35 919 859	39 477 416	43 298 327	48 021 438	50 535 130
% sinistres / primes acquises	64,22%	72,85%	78,06%	173,03%	62,13%

### IV.3 Représentation des engagements techniques

Le total des engagements techniques a diminué en 2012 de 5,4 MD et atteint 155 MD contre 161 MD en 2011. Cette variation est due essentiellement à la baisse des provisions pour sinistres à payer de 10,5 MD et la hausse des provisions mathématiques Vie (3,9 MD).

#### IV.3.1 Engagements Techniques (ET)

(En MD)

Provisions techniques Non Vie	Ex 2012	Ex 2011	Evol 12/11
	Affaires directes	Affaires directes	
Provisions pour primes non acquises	19 877	18 633	1 244
Provisions pour risque en cours	2 676	2 830	-154
Provisions pour sinistre à payer brutes des prévisions de recours à encaisser	117 610	128 081	-10 471
Provisions d'équilibrage	255	165	90
Provisions d'égalisation.	0	0	0
Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes	608	599	9
Provisions mathématiques des rentes	1 418	1 540	-122
<b>Total :</b>	<b>142 444</b>	<b>151 848</b>	<b>-9 404</b>
Provisions techniques Vie	Affaires directes	Affaires directes	Evol 12/11
Provisions mathématiques Vie	12 034	8 143	3 891
Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes	10	4	6
Provisions d'égalisation.	0	0	0
Provision pour sinistres à payer Vie	927	861	66
<b>Total :</b>	<b>12 971</b>	<b>9 008</b>	<b>3 963</b>
<b>TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>155 415</b>	<b>160 856</b>	<b>-5 441</b>

#### IV.3.2 Actifs Admis et Taux de Représentation

Les actifs admis en représentation des engagements techniques, continuent d'augmenter en 2012 de 8,6 MD (+14,25%) et atteignent 68,8 MD.

Le taux de couverture des engagements techniques qui se dégage est de 44,24% contre 37,41% en 2011.

(En MD)

Désignation des actifs	2012		2011		Evol 12/11
	Montant	% M/PT	Montant	% M/PT	
<b>1-Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie</b>	24 996	16,08%	23 296	14,48%	1 700
<b>2-Emprunts obligataires :</b>	14 372	9,25%	13 810	8,59%	562
<b>3-Placements immobiliers :</b>	6 402	4,12%	6 542	4,07%	-140
<b>4- Actions de sociétés cotées en bourse</b>	4 981	3,21%	3 759	2,34%	1 222
<b>5-Parts et actions dans les OPCVM</b>	1 720	1,11%	519	0,32%	1 201
<b>6-Parts dans les SICAR</b>	225	0,14%	225	0,14%	0
<b>7- Autres actions et valeurs mobilières</b>	31	0,02%	39	0,02%	-8
<b>9-Placements sur le marché monétaire et dépôts auprès des établissements bancaires et financiers</b>	6 429	4,14%	3 894	2,42%	2 535
<b>10- Frais d'acquisitions reportés au titre des contrats assurance NV</b>	2 970	1,91%	2 738	1,70%	232
<b>11-Quittances non encaissées nettes de taxes et de commissions de trois mois de date au plus</b>	5 722	3,68%	4 976	3,09%	1 277
<b>12-Créances sur le fonds de garantie de la réassurance légale</b>	382	0,25%	382	0,24%	0
<b>Total Actifs représentant les provisions techniques</b>	<b>68 761</b>	<b>43,90%</b>	<b>60 180</b>	<b>37,41%</b>	<b>8 581</b>

#### IV.4 Notes sur la ventilation des charges et produits (Annexe 11)

(En DT)

Libellé	Autres revenus et frais financiers	Total	Charges des Placements
<b>1. Placements immobiliers</b>			
1.1 Immeubles	279 855	<b>279 855</b>	<b>185 164</b>
1.2 Parts et actions de société immobilière	4 125	<b>4 125</b>	0
<b>Total</b>	<b>283 980</b>	<b>283 980</b>	<b>185 164</b>
<b>2. Participations</b>			
2.1 Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie	1 463 920	<b>1 463 920</b>	86 790
2.2 Emprunts obligataires	848 255	<b>848 255</b>	
2.3 Actions de sociétés cotées en bourse	71 557	<b>71 557</b>	254 902
2.4 Parts et actions dans les OPCVM	8 666	<b>8 667</b>	
2.5 Parts dans les SICAR et SICAF			
2.6 Autres actions et valeurs mobilières	29 250	<b>29 250</b>	8 000
2.7 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	46 500	<b>46 500</b>	
2.8 Contrats en unités de comptes		<b>0</b>	
2.9. Autres		<b>0</b>	
<b>Total</b>	<b>2 468 149</b>	<b>2 468 149</b>	<b>349 692</b>
<b>3. Autres placements</b>			<b>185 647</b>
<b>4. Autres revenus et charges financiers (commissions, honoraires)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>412 966</b>
<b>Total Revenus &amp; Charges de placements</b>	<b>2 752 129</b>	<b>2 752 129</b>	<b>1 133 469</b>
Intérêts	412 966	<b>412 966</b>	
Frais externes	185 647	<b>185 647</b>	
Autres frais	534 856	<b>534 856</b>	
<b>Total charges des placements</b>	<b>1 133 469</b>	<b>1 133 469</b>	

#### IV.5 Notes sur le résultat technique par catégorie d'assurance vie (Annexe 12)

Intitulé	Temporaire décès
Primes	4 981 017
Charges de prestations	900 173
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	3 890 989
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	
<b>Solde de souscription</b>	<b>189 855</b>
Frais d'acquisition	912 313
Autres charges de gestion nettes	79 242
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>991 554</b>
Produits nets de placements	239 136
Participation aux résultats et intérêts techniques	-5 974
<b>Solde financier</b>	<b>233 163</b>
Primes cédées et/ou rétrocédées	-3 482 828
Part des réass <sup>eurs</sup> et/ou des rétroces <sup>aires</sup> ds les ch de prest	241 941
Part des réass <sup>eurs</sup> et/ou des rétroces <sup>aires</sup> ds les ch de prov	2 706 604
Part des réass <sup>eurs</sup> et/ou des rétroces <sup>aires</sup> ds la part aux Rt	
Comm. reçues des réass <sup>eurs</sup> et/ou des des rétroces <sup>aires</sup>	1 395 673
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>861 390</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>292 853</b>
<b>Informations complémentaires</b>	
Montant des rachats	14 298
Intérêts techniques bruts de l'exercice	
Provisions techniques brutes à la clôture	927 075
Provisions techniques brutes à l'ouverture	-861 481
<b>A déduire</b>	
Provisions devenues exigibles	



#### IV.7 Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance Vie (Annexe 15)

Intitulé	Temporaire décès	raccordement
Primes	4 981 017	PRV1 1°colonne
Charges de prestations	900 173	CHV1 1°colonne
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	3 890 989	CHV2 1°colonne
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	0	CHV10-PRV3 1°colonne
<b>Solde de souscription</b>	<b>189 855</b>	
Frais d'acquisition	912 313	CHV41-CHV42
Autres charges de gestion nettes	79 242	CHV43-CHV5-PRV4
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>991 554</b>	
Produits nets de placements	239 136	PRV2-CHV9
Participation aux résultats et intérêts techniques	-5 974	CHV3 1°colonne
<b>Solde financier</b>	<b>233 163</b>	
Primes cédées et/ou rétrocédées	-3 482 828	PRV1 2°colonne
Part des réass <sup>eurs</sup> et/ou des rétroces <sup>aires</sup> ds les ch de prest	241 941	CHV1 2°colonne
Part des réass <sup>eurs</sup> et/ou des rétroces <sup>aires</sup> ds les ch de prov	2 706 604	CHV2 2°colonne
Part des réass <sup>eurs</sup> et/ou des rétroces <sup>aires</sup> ds la part aux Rt	0	CHV3 2°colonne
Comm. reçues des réass <sup>eurs</sup> et/ou des des rétroces <sup>aires</sup>	1 395 673	CHV44 2°colonne
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>861 390</b>	
	0	
<b>Résultat technique</b>	<b>292 853</b>	
<b>Informations complémentaires</b>		
Montant des rachats	14 298	
Intérêts techniques bruts de l'exercice	0	
Provisions techniques brutes à la clôture	927 075	
Provisions techniques brutes à l'ouverture	-861 481	
<b>A déduire</b>	0	
Provisions devenues exigibles	0	

#### IV.8 Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance Non Vie (Annexe 16)

	TOTAL	raccordement
<b>Primes acquises</b>	<b>50 535 130</b>	
Primes émises	51 779 683	PRNV11 1°colonne
Variation des primes non acquises	-1 244 553	PRNV12 1°colonne
<b>Charges de prestations</b>	<b>29 631 672</b>	
Prestations et frais payés	41 018 569	CHNV11 1°colonne
Charges des provisions pour prestations diverses	-11 386 896	CHNV2+CHNV6 1°colonne
<b>Solde de souscription</b>	<b>20 903 458</b>	
Frais d'acquisition	7 899 057	CHNV41-CHNV42
Autres charges de gestion nettes	2 229 156	CHNV43-CHNV5-PRNV2
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>10 128 213</b>	
Produits nets de placements	2 626 162	PRNV2-CHNV9
Participation aux résultats	-9 530	CHNV3 1°colonne
<b>Solde financier</b>	<b>2 616 632</b>	
Part des réass et/ou des rétroc ds les prlm acq	-11 294 043	PRNV1 2°colonne
Part des réassureurs et/ou des rétroc ds les prestations payées	4 210 037	CHNV11 2°colonne
Part des réas et/ou des rétroc ds les charges de prov pour prestation	-9 603 982	CHNV12 + CHNV2+CHNV6 2°colonne
Part des réass et/ou des rétroc dans la participation aux résultats	0	CHNV3 2°colonne
Commissions reçues des réass et/ou des rétroc	2 135 734	CHNV44
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>-14 552 254</b>	
<b>Résultat technique</b>	<b>-1 160 378</b>	
<b>Informations complémentaires</b>		
Provisions pour primes non acquises clôture	-19 877 416	
Provisions pour primes non acquises ouverture	18 632 863	
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	117 609 635	
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	-128 080 980	
Autres provisions techniques clôture	4 348 761	
Autres provisions techniques ouverture	-4 535 090	
<b>A déduire :</b>		
Provisions devenues exigibles		

## **IV.9 Notes sur L'Etat de Flux de Trésorerie**

**IV.9.1 La trésorerie de fin d'exercice a enregistré une augmentation de 2,5 MD par rapport à l'exercice précédent en passant de 3,9 MD en 2011 à 6,4 MD en 2012**

### **(A) Flux de trésorerie provenant des activités de l'exploitation**

Ce flux a passé de 3 200 059 DT en 2011 à 3 474 285 DT en 2012, soit une variation de 274 226 DT.

Cette variation provient principalement des rubriques suivantes :

- Les encaissements des primes reçues des assurés ont enregistré une augmentation de 8 359 244 DT.
- Les sommes versées pour paiement des sinistres ont enregistré une baisse de 1 126 157 DT contrairement à l'exercice précédent qui a été marqué par les avances versées au titre des sinistres émeutes.
- Encaissement en 2012 des sinistres pour les cessions de l'ordre de 11 294 513 DT contre 10 500 659 DT en 2011. Ceci est dû principalement aux sinistres émeutes.
- Les décaissements liés à l'acquisition de placements financiers ont enregistré une hausse de 1 427 950 DT.
- Les encaissements liés à la cession de placements financiers ont enregistré une baisse de 1 374 003 DT.
- Les taxes sur les assurances versées au trésor ont enregistré une augmentation de 810 000 DT.
- Les produits financiers reçus ont enregistré une hausse de 1 431 097 DT.
- Les autres mouvements ont enregistré une augmentation de 5 918 455 DT.

### **(B) Flux de trésorerie provenant de des activités d'investissement**

Ce flux a passé de 103 859 DT en 2011 à 854 724 DT en 2012, soit une augmentation de 750 875 DT qui est dû essentiellement à l'acquisition du nouveau système d'information.

### **(C) Flux de trésorerie provenant de des activités de financements**

Ce flux a passé de 55 000 DT en 2011 à 92 500 DT en 2012, soit une augmentation de 37 500 DT.

## V. Notes Complémentaire

### V.1 Parties liées

#### V.1.1 Description des transactions réalisées avec les parties liées, conformément à la norme comptable NCT 39, au cours de 2012

Au 31 Décembre 2012, les arrières des actionnaires totalisent un montant de 861 771 DT dont 605 543 DT pour Groupe BAYAHI et 256 228 DT pour Groupe ABBES via le cabinet de courtage Gras Savoye -Tunisie.

#### V.1.2 Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants:

Il s'agit des obligations et engagements du Lloyd Tunisien envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre. Le tableau ci-dessus illustre la rémunération agrégée des dirigeants.

Libellé	2012
Avantages à CT	458 497
Avantages de retraite	0
Indemnité de cession	0
<b>Total</b>	<b>458 497</b>

### V.2 Evènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 05 Septembre 2013. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2012**

**Messieurs les actionnaires du LLOYD TUNISIEN,**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du LLOYD TUNISIEN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

**I- Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers du LLOYD TUNISIEN, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2012, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres négatifs de 36 984 135 dinars, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à 799 906 dinars.

**1. Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**2. Responsabilité des commissaires aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

**3. Justification de l'opinion avec réserves**

- Les prévisions de recours « Sinistres Auto-Corporel » incluent des dossiers pour un montant de 229 KDT qui présentent un risque de non recouvrement qui n'a pas été provisionné. De même, l'application d'hypothèses d'évaluation plus prudentes pour l'estimation de la provision sur les dossiers recours « Sinistres Auto-Matériel » et « Sinistres Transport », nécessite à notre avis la constatation de provisions additionnelles pour, respectivement, 165 KDT et 188 KDT;
- Comme mentionné au niveau de la note aux états financiers N° III-1-6-D (Les provisions pour dépréciation des créances), la compagnie a adopté à partir de l'exercice 2011 des règles plus prudentes pour l'évaluation des provisions sur les primes contentieuses. En application de ces règles, les provisions additionnelles requises au 31-12-2012 seraient de 1 246 KDT que la compagnie a décidé de répartir sur l'exercice en cours et les trois exercices futurs. Le montant ainsi comptabilisé en résultat de l'exercice 2012 s'élève à 312 KDT ;

- Pour l'estimation des provisions sur les arriérés des agents généraux, la compagnie procède à l'imputation des comptes d'attentes en cours de justification. L'application d'hypothèses plus prudentes pour l'estimation de ces provisions nécessiterait la constatation de provision additionnelle pour un montant de 696 KDT. De même, la provision sur les comptes courants des agents généraux nécessiterait un complément de provisions pour un montant de 186 KDT.
- Le compte « Débiteurs créditeurs divers trésorerie générale » présenté au niveau de la rubrique « III-1-6-C : Autres créances » et ayant un solde débiteur de 3 566 KDT, présente un solde non justifié par numéro de sinistre pour 1 026 KDT dont 591 KDT relatifs à 2010 et antérieurs. De même le compte « Sinistres IDA&HIDA » présenté dans la même rubrique « Autres créances » et ayant un solde débiteur de 2 507 KDT n'est pas défalqué par numéros de sinistres. Les travaux de justification et d'apurement entamés par la compagnie étant en cours, nous ne pouvons pas conclure sur le montant des provisions qui seraient nécessaires pour couvrir un éventuel risque de dépréciation avéré sur ces comptes;
- Le compte « débiteurs et créditeurs divers » fait état d'une créance ancienne non provisionnée pour un montant de 83 KDT;
- La compagnie ne comptabilise les charges relatives aux indemnités de départ à la retraite qu'au moment du départ effectif à la retraite. Ainsi, la compagnie n'a pas procédé à la constatation de provisions pour indemnité de départ à la retraite relatives aux engagements découlant de la convention collective qui prévoit une indemnité de quatre fois le dernier salaire servi à l'employé. Au 31/12/2012, cette provision pourrait être estimée à 661 KDT;
- Malgré les travaux de justification et d'apurement entamés par la compagnie en 2011, les états de rapprochement bancaire continuent à présenter des suspens bancaires (débiteurs et créditeurs) qui remontent à des exercices antérieurs. Faute de disponibilité d'informations, l'impact éventuel des travaux de justification de ces suspens bancaires, n'a pu être déterminé à la date d'émission de notre rapport. Les suspens bancaires débiteurs et créditeurs antérieurs à 2012 s'élèvent respectivement à 138 KDT et 304 KDT, alors les suspens comptables débiteurs et créditeurs s'élèvent respectivement à 43 KDT et 355 KDT.

#### **4. Opinion avec réserves**

A notre avis et sous réserve des incidences des questions évoquées au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserves », les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspect significatifs, une image fidèle de la situation financière du LLOYD TUNISIEN ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### **5. Paragraphe d'observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations données dans les notes I-3 (Perspectives d'évolution), III-2-1 (Capitaux Propres) et IV-3.2 (Actifs Admis et Taux de Représentation) indiquant en substance le niveau des pertes cumulées (dépassant le capital social) et le taux de représentation des provisions techniques (se trouvant en deçà du seuil exigé par la réglementation). Cette situation crée une incertitude quant à la capacité de la société à poursuivre son activité.

## **II- Autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Nous formulons les observations suivantes :

1. Les capitaux propres de la société sont en deçà de la moitié du capital social et qu'en conséquence les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales devraient être mises en œuvre;
2. La marge de solvabilité au 31 décembre 2012 est en dessous du minimum réglementaire de la marge de solvabilité déterminée d'après les dispositions de l'article 58 (bis) du code des assurances;
3. Le taux des actifs admis en représentation des provisions techniques s'élève à 43,90 % du montant total des provisions techniques. Ce taux est en dessous du minimum de 100% fixé par l'article 29 de l'arrêté du Ministre des finances du 27 février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel que modifié par l'arrêté du Ministre des finances du 28 mars 2005;

4. Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous avons décelé des insuffisances au niveau du système de contrôle interne de la société. Ces insuffisances, telles que développées dans nos rapports d'évaluation du système de contrôle interne, concernent, notamment, les insuffisances constatées au niveau du processus de gestion des sinistres et du processus de gestion des agents généraux;
5. Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.
6. Sur la base de ces vérifications, et à l'exception des points évoqués ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

**Tunis, 30 Septembre 2013**

**Les commissaires aux comptes**

**AMC Ernst & Young  
Fehmi Laourine**

**La Générale d'Audit & Conseil  
Chiheb GHANMI**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**États financiers - exercice clos le 31 décembre 2012**

**Messieurs les actionnaires du LLOYD TUNISIEN,**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2012.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2012**

Au cours de l'exercice 2012, la compagnie a cédé deux voitures à la société « Zeineb Immobilière » dans laquelle elle détient 30% du capital. Le montant total de la vente s'élève à 73 KDT (non encore encaissé) et la valeur comptable à la date de cession s'élève à 33 KDT.

Par ailleurs, le conseil d'administration ne nous a pas signalé la conclusion d'autres nouvelles conventions et opérations au cours de l'exercice 2012.

**II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs**

La compagnie gère des polices d'assurance souscrites par le Groupe BAYAHY et le Groupe ABBES qui sont membres du Conseil d'Administration, au titre desquelles des primes ne sont pas intégralement encaissées.

Les arriérés relatifs aux exercices 2012 et antérieurs se présentent, à la date du 31 décembre 2012, comme suit :

<b>Administrateurs</b>	<b>Primes non encaissées au 31 décembre 2012 (KDT)</b>
Groupe BAYAHY	606
Groupe ABBES	256

**III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Le Directeur Général délégué a bénéficié au titre de l'exercice 2012 d'une indemnité annuelle fixée par le conseil d'administration du 18 Septembre 2012.

- Le Directeur Général adjoint a bénéficié en 2012 d'une indemnité fixée par un contrat de travail conclu le 12 janvier 2012.
- Le Président du Conseil d'Administration a bénéficié au titre de l'exercice 2012 d'une indemnité fixée par l'assemblée générale du 18 Octobre 2012. Il a également bénéficié d'une indemnité au titre des exercices 2010 et 2011 fixée par le conseil d'administration réuni le 18 Septembre 2012.
- Les membres du conseil d'administration perçoivent des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

Les obligations et engagements de la société LLOYD envers ses dirigeants, tel qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, se présentent comme suit (DT) :

	Ancien Directeur Général (Du 01-01-2012 jusqu'au 11-01-2012)		Directeur Général Délégué		Directeur Général Adjoint (Du 12-01-2012 jusqu'au 31-12-2012)	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2012
Avantages à court terme	30 030		42 353		209 009	21 442
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail	57 105					
Paievements en actions						
<b>Total</b>	<b>87 135</b>	<b>-</b>	<b>42 353</b>	<b>-</b>	<b>209 009</b>	<b>21 442</b>

	Président du conseil d'administration		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2012
Avantages à court terme	42 500	-	77 500	-
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paievements en actions				
<b>Total</b>	<b>42 500</b>	<b>-</b>	<b>77 500</b>	<b>-</b>

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations entrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 30 Septembre 2013

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young  
Fehmi Laourine

La Générale d'Audit & Conseil  
Chiheb GHANMI

#### **VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### **OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « CITY CARS »**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'Admission au Marché Principal de la cote de la Bourse des actions de la société CITY CARS.

Dans le cadre du prospectus, la société CITY CARS a pris les engagements suivants :

- ✓ Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur;
- ✓ Régulariser la durée du mandat de Monsieur Mehdi Mahjoub en tant que Directeur Général afin de la concorder avec la durée de son mandat en tant qu'Administrateur ;
- ✓ Réserver un siège au Conseil d'Administration au profit du représentant des détenteurs d'actions CITY CARS acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions CITY CARS acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens, s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- ✓ Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- ✓ Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières;
- ✓ Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne;
- ✓ Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- ✓ Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, l'initiateur de l'offre la société El Karama Holding, représentée par son PDG Monsieur Mohamed Ali Chekir, s'engage à :

- ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse;

- ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société, mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires et susceptible d'entraver la réalisation du business plan du Groupe CITY CARS.

En outre, et en vertu des termes du prospectus d'introduction, les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Sans fractionnement,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

#### **ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE CITY CARS AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :**

La Bourse a donné, en date du 07/06/2013, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société CITY CARS au marché principal de la cote de la Bourse.

L'admission définitive des 13 500 000 actions de nominal un (01)\* dinar chacune, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

1. Présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier;
2. Justification de la diffusion dans le public d'au moins 30% du capital auprès de 200 actionnaires au plus tard le jour d'introduction.

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse a également pris acte de l'engagement des actionnaires de référence de mettre en place un contrat de liquidité et un contrat de régulation.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société CITY CARS se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 10,950 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

#### **Décision ayant autorisé l'opération :**

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 22/10/2012, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société CITY CARS tenue le 29/11/2012 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de bourse de Tunis.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 06/08/2013 a approuvé l'introduction en Bourse au prix de 10,950 DT l'action.

---

\* L'AGE du 29/11/2012 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action de 100 DT à un (1) DT.

## **Actions offertes au public :**

L'introduction de la société CITY CARS au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché de 4 050 000 actions d'une valeur nominale de un (1)<sup>\*</sup> dinar chacune, représentant 30% du capital de la société et ce, dans le cadre :

- D'une **Offre à Prix Ferme (OPF)** de 1 498 500 actions au public, représentant 37% du total des actions offertes et 11,10% du capital de la société, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- D'un **Placement Global** de 2 551 500 actions, représentant 63% du total des actions offertes et 18,90% du capital de la société auprès d'investisseurs désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 000 dinars, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse AXIS CAPITAL BOURSE, TUNISIE VALEURS et MENA CAPITAL PARTNERS, et dirigé par AXIS CAPITAL BOURSE, désigné comme établissement chef de file.

Il est à préciser que les membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de file les quantités et les identités des donneurs d'ordre.

Le placement global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

**Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.**

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Sans fractionnement,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus.

**Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.**

**Il est à signaler que les investisseurs étrangers non résidents en Tunisie sont autorisés à acquérir des actions CITY CARS à hauteur de 15% du capital de la société.**

### **1- Présentation de la société**

**Dénomination sociale :** CITY CARS

**Siege social :** 51, rue Ali Darghouth -1001 Tunis

**Forme juridique :** Société Anonyme

**Date de constitution :** 22/08/2007

**Capital social :** 13 500 000 dinars, divisé en 13 500 000 actions ordinaires de valeur nominale un (1)<sup>\*</sup> dinar entièrement libérées.

---

\* L'AGE du 29/11/2012 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action de 100 DT à un (1) DT.

**Législation particulière applicable :** La loi n° 2009-69 du 12/08/2009 relative au commerce de distribution en Tunisie.

La loi n°2001-66 du 10/07/2001 relative a la suppression des autorisations administratives délivrées par les services du Ministère du Commerce et de l'Artisanat.

L'arrêté du ministre du commerce, de l'industrie et du transport du 10/08/1995 tel que modifié par les arrêtés du 15/08/1996 et de la 05/02/1999 et portant approbation du cahier des charges relatif à la commercialisation de matériels de transport routier fabriqués localement ou importés.

**Objet social :** La société a pour objet en Tunisie ou ailleurs :

- 1) L'importation, l'exportation, la commercialisation de tout véhicule de transport, de tout véhicule industriel ainsi que toute pièce détachée, accessoire, et en général tout produit accessoire aux dits véhicules. La représentation de tout fabricant ou commerçant de véhicules automobiles ou pièces détachées. La maintenance et la réparation de tout véhicule de transport, tout véhicule industriel de quelque nature que ce soit.
- 2) Toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets similaires ou connexes.
- 3) Et généralement, toute prise de participation directe ou indirecte dans le capital de sociétés civiles ou commerciales, quelque soit leur forme ou leur objet.

## **2- Période de validité de l'offre**

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **21/10/2013** au **08/11/2013** inclus.

La réception des ordres dans le cadre du Placement Global se fera à partir du **21/10/2013** étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **08/11/2013** inclus.

## **3- Date de jouissance des actions**

Les actions à céder dans le cadre de cette offre, porteront jouissance à partir du **01/01/2013**.

## **4- Modalités de paiement du prix**

Pour la présente offre au public, le prix de l'action CITY CARS, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à **10,950 Dinars** aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.

Le règlement des ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions CITY CARS dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat. En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'OPF.

Le règlement des ordres d'achat par les investisseurs désirant acquérir des actions CITY CARS dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès du syndicat de placement, au comptant, au moment du dépôt de la demande de l'ordre d'achat.

## **5- Etablissements domiciliataires**

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les ordres d'achat des actions de la société CITY CARS exprimées dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Le syndicat de placement composé d'AXIS CAPITAL BOURSE, TUNISIE VALEURS et MENA CAPITAL PARTNERS, est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des actions CITY CARS exprimées dans le cadre du Placement Global.

## **6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres**

L'introduction de la société CITY CARS au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché de 4 050 000 actions d'une valeur nominale de un (1) dinar chacune, représentant 30% du capital de la société.

Le placement des titres auprès du public se fera selon la procédure d'Offre à Prix Ferme et de Placement Global.

### **6-1- Offre à Prix Ferme :**

Les 1 498 500 actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme (représentant 37% de l'offre globale et 11,10% du capital social) seront réparties en trois (3) catégories :

- **Catégorie A :** 1 012 500 actions offertes représentant 25% de l'offre globale et 67,57% de l'OPF, réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes, sollicitant au minimum 2000 actions et au maximum 67 500 actions pour les non institutionnels et 675 000 actions pour les institutionnels.

Les OPCVM donneurs d'ordre dans cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tels que définis au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un seul émetteur.

- **Catégorie B :** 166 360 actions offertes représentant 4,11% de l'offre globale et 11,10% de l'OPF, réservées aux personnes physiques et/ou morales Tunisiennes sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 1999 actions.
- **Catégorie C :** 319 640 actions offertes représentant 7,89% de l'offre globale et 21,33% de l'OPF, réservées aux personnes physiques et/ou morales Étrangères sollicitant au minimum 2 000 actions et au maximum 67 500 actions pour les non institutionnels et 319 640 actions pour les institutionnels.

**Étant précisé que les investisseurs qui donnent des ordres d'achat dans l'une de ces trois (3) catégories ne peuvent pas donner des ordres dans le cadre du placement global.**

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité d'actions demandées et l'identité complète du donneur d'ordre.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeures Tunisiennes : nom, prénom, nature et numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures Tunisiennes : nom, prénom, date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales Tunisiennes : dénomination sociale complète et numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;

- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y'a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 10 actions, ni supérieur à :

- 67 500 actions pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital social),
- 675 000 actions pour les institutionnels\* (soit au plus 5% du capital social).

En tout état de cause, la quantité demandée par ordre doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de l'ordre d'achat. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre l'ordre qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration dûment signé et légalisé.
- Un nombre d'ordres d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, toutes catégories confondues, déposé auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier par le temps sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples chez un même Intermédiaire, seul l'ordre portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu.

Tout Intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres d'achat émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

---

\*Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse

▪ **Mode de répartition des actions et modalités de satisfaction des ordres d'achat**

Catégories	Nombre d'actions	Montant en DT	Répartition en % du capital social après cession	Répartition en % de l'OPF
<b>Catégorie A :</b> Personnes physiques et/ou morales Tunisiennes, sollicitant au minimum 2000 actions et au maximum 67 500 actions pour les non institutionnels et 675 000 actions pour les institutionnels.	1 012 500	11 086 875	7,50%	67,57%
<b>Catégorie B :</b> Personnes physiques et/ou morales Tunisiennes sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 1 999 actions.	166 360	1 821 642	1,23%	11,10%
<b>Catégorie C :</b> Personnes physiques et/ou morales étrangères, sollicitant au minimum 2000 actions et au maximum 67 500 actions pour les non institutionnels et 319 640 actions pour les institutionnels.	319 640	3 500 058	2,37%	21,33%
<b>Total</b>	<b>1 498 500</b>	<b>16 408 575</b>	<b>11,10%</b>	<b>100,00%</b>

Le mode de satisfaction des ordres d'achat se fera de la manière suivante :

**Pour la catégorie A :** Les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte/ quantité demandée et retenue.

**Pour la catégorie B :** Les ordres d'achat seront satisfaits également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

**Pour la catégorie C :** Les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte/ quantité demandée et retenue.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie B, puis à la catégorie A, puis à la catégorie C.

**Transmission des ordres et centralisation :**

Les intermédiaires en bourse établissent, par catégorie, les ordres reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT l'état des ordres d'achat selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

**Ouverture des plis et dépouillement :**

Les états relatifs aux ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, d'Axis Capital Bourse-intermédiaire en bourse introducteur, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

## **6-2- Placement Global**

Dans le cadre du Placement Global, 2 551 500 actions représentant 63% du total des actions offertes et 18,9% du capital de la société seront offertes à des investisseurs désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 000 dinars.

Les ordres d'achat seront centralisés auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse AXIS CAPITAL BOURSE, TUNISIE VALEURS et MENA CAPITAL PARTNERS, et dirigé par AXIS CAPITAL BOURSE, désigné comme établissement chef de file.

Il est à préciser que les membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de file les quantités et les identités des donneurs d'ordre.

**Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.**

**Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :**

- **Quel que soit le porteur des titres,**
- **Sans fractionnement,**
- **Après information préalable du CMF,**
- **Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.**

**En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus.**

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit au syndicat de placement. Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'investisseurs avertis conformément à la définition fixée au niveau du présent prospectus.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à :

- 67 500 actions pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital)
- 675 000 actions pour les institutionnels (soit au plus 5% du capital).

**Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.**

Les titres non acquis dans le cadre du placement global pourraient être affectés à la catégorie B, puis à la catégorie A, puis à la catégorie C de l'Offre à Prix Ferme.

### **Transmission des ordres:**

A l'issue de l'opération de Placement, l'établissement chef de file, Axis Capital Bourse, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file, Axis Capital Bourse, intermédiaire en Bourse et comportant son cachet.

### **Soumission et vérification des ordres :**

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Global sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procèdera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

## **7- Déclaration des résultats :**

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'OPF et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achat dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre d'actions attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

## **8- Règlement des espèces et livraison des titres :**

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux. Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 16/04/2013 aux actions de la société CITY CARS le code ISIN : TN 0007550015.

Les opérations de règlement et livraison seront assurées par la STICODEVAM.

Le registre des actionnaires sera tenu par Axis Capital Bourse intermédiaire en Bourse.

## **9- Cotation des titres**

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF.

## **10- Avantage fiscal**

L'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2010-29 du 7 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la bourse stipule que : *« Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par le premier et quatrième alinéa du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à partir de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2014 ».*

Par conséquent, la société CITY CARS pourrait en bénéficier et donc, l'impôt sur les bénéfices calculé serait révisé à la baisse ce qui augmenterait le résultat net de la société.

## **11- Contrat de liquidité**

Les actionnaires de CITY CARS, Al Karama Holding et Automobile Investment Company (AIC), se sont engagés à alimenter un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de City Cars par :

- la somme de 2 573 250 dinars, répartie comme suit :
  - o 1 573 252,200 dinars par Automobile Investment Company
  - o 999 997,800 dinars par Al Karama Holding
- Un total de 235 000 titres, réparti comme suit :
  - o 143 676 titres par Automobile Investment Company
  - o 91 324 titres par Al Karama.

Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en bourse AXIS CAPITAL BOURSE.

## **12- Régulation du cours boursier**

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 06/08/2013 a donné au Conseil d'Administration les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à l'intermédiaire en Bourse AXIS CAPITAL BOURSE.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'Admission aux négociations sur le Marché Principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro **13-839** du **03 octobre 2013** est mis à la disposition du public sans frais au siège de la société CITY CARS, auprès de AXIS CAPITAL BOURSE, TUNISIE VALEURS et MENA CAPITAL PARTNERS, Intermédiaires en bourse chargés de l'opération, auprès de tous les intermédiaires en bourse ainsi que sur le site du Conseil du Marché Financier : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).